

716^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 15 décembre 2010

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 13 JANVIER 2012 (N° 8.051)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DESIGNATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL NATIONAL AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (p. 6.534).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011 (suite) :
 - 1) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p. 6.536).
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3 (p. 6.560).
 - Sect. 5 – Services publics (p. 6.563).
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 6.571).
 - 2) Dépenses extraordinaires
 - Sect. 7 – Budget d'équipement et d'investissements (p. 6.595).
 - 3) Comptes Spéciaux du Trésor (p. 6.624).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2010**

**Séance Publique
du mercredi 15 décembre 2010**

Sont présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Sont absents excusés : M. Eric GUAZZONNE et Mme Sophie LAVAGNA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat :

Pour le Cabinet :

M. Jean-Sébastien FIORUCCI,
Chef de Cabinet du Président du Conseil National
Mme Laurence GUAZZONE-MILLIASSEAU,
Chargée de Mission pour les Affaires Sociales

Pour le Secrétariat Général :

M. Jean-Luc MERLINO,
Secrétaire Général du Conseil National
Mme Florence FERRARI,
Secrétaire en Chef
M. Stephan BRUNO,
Conseiller Technique
Mme Marie-Pauline SIMONETTI,
Secrétaire-Sténodactylographe

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Avant toute chose, il me revient tout d'abord d'excuser l'absence de Mme Sophie LAVAGNA, retenue pour des obligations professionnelles et M. Eric GUAZZONNE, pour raison de santé, ainsi que le retard de M. Pierre SVARA, retenu au Conseil d'Administration de la S.B.M..

Monsieur le Ministre d'Etat souhaite faire une intervention avant que nous ne procédions aux désignations des Délégations auprès du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour donner une information au Conseil National sur un sujet évoqué avant-hier, celui des tapis-puzzles.

Nous avons des nouvelles à vous donner, je vais tout d'abord passer la parole à M. VALERI et ensuite à M. MASSERON.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Merci, Monsieur le Ministre.

Effectivement, M. Claude CELLARIO, avait soulevé, à la dernière séance, le problème de l'interdiction décidée par le Gouvernement belge concernant les tapis-puzzles pour enfants, sans distinction de marque, en raison d'une possible nocivité.

Je vous disais dans le cadre de nos débats avant-hier soir que la France pour le moment n'avait pas bougé, mais les choses ont changé. En fait, dans la soirée où nous avons le débat, le Gouvernement français, par l'intermédiaire de M. Frédéric LEBEVRE, Secrétaire d'Etat français à la Consommation, a annoncé la suspension de la commercialisation de ces tapis et a ordonné des analyses à la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, pour vérifier, justement, leur éventuelle toxicité.

Dans l'attente des résultats des analyses, et conformément aux recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), il est fait appel à la vigilance des personnes qui disposeraient de tapis-puzzles et il est demandé que les enfants ne puissent pas être en contact avec ces tapis en dehors de la présence d'un adulte, afin d'éviter que les enfants ne les mettent à la bouche.

A l'instar de la procédure appliquée en France, comme je m'y étais engagé devant vous, lundi soir, j'ai demandé à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de mettre en œuvre en Principauté les consignes préconisées en France. C'est la procédure que nous suivons habituellement, à savoir qu'à Monaco, depuis hier matin, il a été procédé à la suspension de la commercialisation de ces produits. Les Services compétents ont approché les deux enseignes commerciales susceptibles de détenir ces tapis.

L'un n'en avait pas et l'autre a déclaré avoir retiré des ventes les produits incriminés dès le samedi à la suite de l'annonce du Gouvernement belge.

En complément, la Division de Sécurité Sanitaire et Alimentaire a demandé aux entités accueillant des enfants de procéder au retrait de ces tapis, parce qu'effectivement, certains de ces tapis pouvaient se trouver dans des établissements scolaires disposant de sections maternelles, dans les crèches et halte-garderies, au Service d'Action Sociale et de Loisirs de la Mairie en charge de la gestion des assistantes maternelles et au Centre Hospitalier Princesse Grace dans le Service de Pédiatrie.

Enfin, l'information a été transmise aux collectivités pouvant distribuer ces tapis à l'occasion de leur « Arbre de Noël ».

Par ailleurs, M. Paul MASSERON vous parlera des mesures en liaison avec l'Education Nationale. Ce que je voulais vous dire c'est que, comme nous nous y étions engagés, le Gouvernement a donc réagi immédiatement en appliquant à Monaco, aussi, le principe de précaution, comme vous l'avez demandé, vous-mêmes, avant-hier soir.

M. le Président.- Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je peux vous apporter quelques éléments complémentaires. La Direction de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports a pris contact avec chacune des écoles. Il s'avère que quatre écoles disposaient, effectivement, de tapis-puzzles. Ces tapis ont été immédiatement retirés ; pour trois d'entre elles, c'étaient des tapis qui étaient utilisés, pour l'une d'entre elle, il y avait deux lots non encore utilisés dans les réserves. Donc, à ce jour, aucune école de la Principauté n'utilise ces tapis. Bien entendu, le recensement a été effectué, non seulement dans l'enseignement public, mais également, dans l'enseignement privé sous contrat et également à l'Ecole Internationale.

Voilà les informations que je peux vous donner, en ce qui concerne l'enseignement.

M. le Président.- Merci, Messieurs du Gouvernement.

En tout cas, au nom de mes Collègues, au nom des parents et des enfants de la Principauté, je vous remercie de la rapidité avec laquelle vous avez agi. Je remercie également Claude CELLARIO, d'avoir soulevé ce problème assez rapidement. Voulez-vous intervenir, Monsieur CELLARIO ?

M. Claude CELLARIO.- Je ne peux que me féliciter de la réactivité du Gouvernement. Cela aurait été peu compréhensible alors que dans le pays voisin – on ne parle même plus de la Belgique – des mesures qui ont été prises par les distributeurs, avant même que le Gouvernement ne se prononce. Il était presque certain que le Gouvernement se dirigeait vers une interdiction de vente de ces produits, du fait de ma récente question et donc je ne peux que me féliciter que le Gouvernement ait pris des mesures, d'une part, au niveau des distributeurs, d'autre part, au niveau des installations qui accueillent des enfants, c'est-à-dire, les crèches, les petites écoles et bien entendu, aussi, auprès des entreprises concernant les cadeaux distribués à Noël.

Cette réactivité est une très bonne chose, mais n'oublions pas qu'il y aura, sans doute, dans l'année 2011, un second aspect pas négligeable de ce problème-là, mais de celui d'objets en plastique que les enfants utilisent et mettent à la bouche. Il semblerait parce que des études sont en cours, que lesdits objets seraient probablement nocifs pour eux.

Mais attendons de voir. Merci au Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Après avoir entendu tout cela, je ne vous félicite pas, et je ne félicite personne, parce que si la France n'avait pas bougé, votre Gouvernement n'aurait pas bougé non plus.

L'autre soir, lorsque nous avons parlé de cela, je me suis mordu la langue, parce que dans notre pays, on retire plus facilement des kiosques à journaux des articles qui dérangent que des tapis qui tuent nos enfants des magasins de jouets.

I.

DESIGNATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL NATIONAL AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANÉE

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, nous passons immédiatement au premier point de notre ordre de jour, qui appelle le renouvellement des délégations du Conseil National auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Traditionnellement, comme vous le savez, la désignation de nos représentants auprès des différents organismes parlementaires internationaux s'effectue à l'ouverture de la session de printemps, mais l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée demandent que la composition des délégations soit communiquée par année civile. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer ce soir.

Je laisse la parole à M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National, afin qu'il rappelle les procédures appliquées par le Groupe majoritaire dans le cadre de la désignation des délégués du Conseil National aux différentes Commissions, Comités et Organismes Internationaux.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

La position précédemment arrêtée par le Groupe majoritaire mise en œuvre au cours de la précédente mandature vise à l'ouverture démocratique. Ainsi, en ce qui concerne les Délégations auprès des Organismes Internationaux dans lesquelles le nombre de sièges à pourvoir est au moins égal à trois, le groupe majoritaire réserve un siège à un candidat de la minorité qui choisit son représentant.

M. le Président.- Merci beaucoup de la précision.

Notre Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (deux Délégués titulaires et deux Délégués suppléants) est, je vous le rappelle, actuellement présidée par M. Jean-Charles GARDETTO et composée de M. Bernard MARQUET, Délégués titulaires, de Mme Sophie LAVAGNA et de M. Christophe STEINER, qui sont Délégués suppléants.

Sa composition, comme vient de l'expliquer M. NOTARI, est donc répartie en trois sièges pour la majorité (2 Délégués titulaires et 1 Délégué suppléant) et un siège pour la minorité (1 Délégué suppléant).

A l'heure actuelle, M. le Secrétaire Général a enregistré les candidatures suivantes :

En ce qui concerne la majorité, il s'agit M. Jean-Charles GARDETTO, également candidat pour la Présidence de la Délégation, M. Bernard MARQUET, pour les postes de Délégués titulaires et celle de Mme Sophie LAVAGNA, pour le poste de Délégué suppléant.

Pour la minorité, les candidatures enregistrées actuellement pour le siège de Délégué suppléant sont celles de M. Laurent NOUVION et Mme Michèle DITLOT et/ou M. Philippe CLERISSI, je ne sais pas où vous en êtes pour votre Délégation ?

Mme Michèle DITLOT.- C'est moi qui suis candidate.

M. le Président.- D'accord. Donc je résume pour être clair. Pour la minorité, les candidatures pour le siège de Délégué suppléant sont celles de M. Laurent NOUVION et de Mme Michèle DITLOT. C'est bien ça ?

Mme Michèle DITLOT.- Est-ce que je peux dire un mot ?

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Oui, c'est tout à fait cela.

Je pense, puisque les choses en sont là, que je cède tout à fait ma place à mon Collègue de « R & E », M. NOUVION.

Je voulais simplement dire que l'actualité faisait qu'à l'heure actuelle, il y avait quand même deux groupes. Un groupe de l'opposition et un groupe qui s'est séparé de l'U.P.M., l'U.N.A.M. en l'occurrence. Donc, il me semblait que l'actualité ayant mis à jour deux groupes différents du groupe majoritaire, il y avait place au Conseil de l'Europe pour un représentant de chacun des deux groupes politiques différents de l'U.P..

Je pense en plus que c'était une des valeurs que défendait le Conseil de l'Europe, à savoir, que les minorités aient leur place dans de grands organismes en faveur des droits de l'homme.

M. le Président.- Je pense que M. NOTARI a été clair. Monsieur GARDETTO va, vous répondre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une précision. S'il est, effectivement, la règle au Conseil de l'Europe que l'opposition et la majorité soient représentées, force est de constater que les parlementaires de l'U.N.A.M. et de l'U.P. ont été élus sur le même programme politique. Donc, nous sommes liés par le même programme. Seuls les Elus de Rassemblement et Enjeux ont été sur un programme différent. Ça, c'est un point qui me semble déjà fondamental.

Le deuxième point, c'est que nous n'avons que quatre sièges et donc il serait disproportionné d'avoir la moitié de la Délégation qui soit une Délégation d'opposition et la moitié seulement qui soit de la majorité. Cela ne représenterait pas la réalité des choses en termes de composition de notre Parlement. Donc, il est logique que, dans ce cas-là, ce soit le programme politique différent du programme U.P.M. qui soit représenté, c'est-à-dire le programme de Rassemblement et Enjeux.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur GARDETTO.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste dire, que je remercie Madame DITLOT pour son geste. Je regrette de ne pas pouvoir avoir la courtoisie de vous céder ma place, pour des raisons personnelles et pour des raisons d'éducation cela me paraîtrait être la moindre des choses. Je suis un peu embarrassé mais mon Collègue Christophe STEINER, qui a siégé pendant les deux années et demie, me demande de le remplacer cette année. Je ne porte pas le Conseil de l'Europe dans mon cœur, mais je vais y aller, parce que je crois qu'il faut aller se rendre compte sur place des gens et puis il faut les rencontrer, il faut leur parler. Je remplirai donc cette mission. Je m'engage, bien entendu, à faire un compte-rendu très circonstancié à Madame DITLOT, je sais que cela ne remplacera pas votre présence et je regrette que sur quatre personnes le sens du sacrifice n'ait pas prévalu de la part de la majorité qui est, aujourd'hui, en plus, très amoindrie.

Mme Michèle DITLOT.- Je partage tout à fait votre analyse...

M. le Président.- La parole est à Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- ... Merci... et je trouve vos propos très courtois, ce qui n'est pas, peut-être, l'apanage de tout le monde.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres candidats pour l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ?

Y a-t-il des désistements parmi les candidats déclarés ?

Je rappelle le retrait des candidatures de Mme Michèle DITLOT et de M. Philippe CLERISSI au profit de M. Laurent NOUVION.

Je vous propose en conséquence de désigner la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Nous allons donc voter.

J'appelle à voter pour M. Jean-Charles GARDETTO, M. Bernard MARQUET, pour les deux sièges de Délégués titulaires à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et pour Mme Sophie LAVAGNA et M. Laurent NOUVION pour les deux sièges de Délégués suppléants.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Qui est pour ? Quinze avis pour.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté ;

*MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO,
Marc BURINI,*

*Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES,
Catherine FAUTRIER,*

*MM. Jean-Charles GARDETTO, Pierre LORENZI,
Fabrice NOTARI,*

Mme Nicole MANZONE-SAQUET,

MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET,

Mme Anne POYARD-VATRICAN,

MM. Jean-François ROBILLON,

Christophe SPILIOTIS-SAQUET et

Christophe STEINER,

votent pour ;

MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,

*Mme Michèle DITTLLOT et M. Laurent NOUVION,
s'abstiennent).*

M. Laurent NOUVION.- Moi, je m'abstiendrai par solidarité.

M. le Président.- Très bien. Donc, quinze votes en faveur de cette Délégation contre quatre abstentions. Cette Délégation est adoptée.

S'agissant de notre Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (actuellement onze Membres), elle est, je vous le rappelle, présidée par M. Fabrice NOTARI et composée de MM. Philippe CLERISSI, Claude CELLARIO, Jean-Charles GARDETTO, Mmes Anne POYARD-VATRICAN, Michèle DITTLLOT, M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Guillaume ROSE et moi-même.

M. le Secrétaire Général a enregistré les candidatures suivantes :

M. Fabrice NOTARI, également candidat en qualité de Président de la Délégation ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Gérard BERTRAND, Claude CELLARIO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles GARDETTO, Mme Anne POYARD-VATRICAN,

MM. Pierre LORENZI et M. Guillaume ROSE, en qualité de membres permanents.

Je vous rappelle que le Président du Conseil National est de droit membre permanent de la Délégation.

Aucune autre candidature n'est parvenue au Secrétariat Général.

Y a-t-il d'autres candidats pour l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous allons vous rajouter tout de suite comme candidat.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient faire partie de cette Délégation ? Apparemment pas.

Y a-t-il des désistements parmi les candidats déclarés ? Non.

Je vous propose en conséquence d'adopter la composition de cette Délégation.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Qui est pour ? Il semblerait qu'il y ait l'unanimité des Membres présents.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons passer au point II de notre ordre du jour avec la poursuite de l'examen du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2011.

II

SUITE DE L'EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011

Nous reprenons ce soir l'examen des dépenses inscrites au Budget Primitif 2011, là où nous nous sommes arrêtés lundi 13 décembre, c'est-à-dire, page 45, au chapitre 90, « Direction des Affaires Maritimes ».

Nous écoutons Monsieur le Chef de Cabinet.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 90 – DIRECTION AFFAIRES MARITIMES

390.010 – FRAIS DE PERSONNEL 481.000

390.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 17.000

390.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	170.000
390.050 – ENTRETIEN AMELIORATION LOCAUX.....	240.000
390.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	1.500
390.080 – TAXES ET DOTATIONS	1.500
	<u>911.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre, même si le sujet a déjà été en partie étudié ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 90 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 92 – DIRECTION COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL	529.500
392.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	10.000
392.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	21.500
392.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	11.000
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	50.000
	<u>622.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Le prédécesseur du Ministre d'Etat nous avait indiqué, en son temps, qu'une fois que la Direction des Communications Electroniques serait en place, nous pourrions envisager une loi sur les Télécommunications à Monaco. A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles.

Je souhaiterais savoir si, maintenant, que nous avons une Direction structurée, d'ailleurs fort justement pourvue par une Directrice dynamique et compétente, nous pouvons espérer un texte qui régisse les Communications Electroniques et les Télécommunications en Principauté de Monaco ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais passer la parole à Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est un sujet, effectivement, qui avait été évoqué à de

nombreuses reprises au sein de l'hémicycle. L'état actuel est que nous n'avons pas commencé cette mise en chantier de la loi, mais, effectivement, c'est un sujet qui va être mis sur le chantier dans les mois qui viennent, je pense, dans la mesure où aujourd'hui, il y avait beaucoup de sujets qui étaient à traiter, notamment, ainsi que nous l'avons déjà vu avec la Commission des Concessions, la concession de Monaco Telecom. Notre objectif était de lancer ce type de nouveau projet une fois qu'on avait abouti sur le projet de nouvelle concession qui est en train d'être négociée.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Quel serait le calendrier, Monsieur le Conseiller, pour disposer d'un texte sur les télécoms à Monaco ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je ne sais pas vous donner de calendrier à ce stade, dans la mesure où c'est quelque chose qui dépend à la fois des Services Techniques comme la D.C.E. mais aussi, bien évidemment, des Services Législatifs et, donc, qui doit s'intégrer dans un calendrier de projets de loi qui est, comme vous le savez, déjà assez copieux.

Il faut arriver à trouver le créneau pour intégrer ce type de projet dans la liste des textes à déposer sur le Bureau du Conseil National.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce qu'on peut espérer avant la fin de l'année 2011 ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Sincèrement, à mon avis, non.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, ça serait quoi ? Début 2012 ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je pense que 2012 serait plus raisonnable.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Première partie de 2012, d'accord ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cela s'appelle une négociation, Monsieur GARDETTO.

(Rires).

M. le Président.- La parole est à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis un peu surpris, mais je pense qu'on va s'en expliquer. On parle de l'attractivité, de développer des recettes, mais on est toujours dans l'attente d'un texte sur la signature électronique, sur les transactions électroniques. On a des entreprises qui sont installées à Monaco qui, au niveau médical, font de l'interprétation de documents par voie électronique. Je pense de la même manière, si on veut attirer des gens, il n'y a pas de locaux et si on veut rendre le pays attractif et qu'il n'y a pas les outils de ce siècle, c'est se tirer une balle dans le pied.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Alors là, il y a une date Monsieur MARQUET, on l'a dit, c'est clair, avant la fin de l'année 2011, tout ceci sera possible sur Internet. Voilà, ça c'est un objectif.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Lors d'une Séance Publique précédente, M. GARDETTO, avait posé une question concernant le projet de loi sur les Communications Electroniques, il demandait où on en était et on avait promis de répondre.

Là, j'ai la réponse et je réponds en même temps à Monsieur MARQUET. Nous attendons l'avis du Conseil National sur les textes que nous vous avons communiqués très récemment, c'est-à-dire un exposé des motifs et un dispositif, suite à la réunion qui s'est tenue avec le Comité de Pilotage.

Si vous pensez que c'est effectivement urgent, et nous aussi, je pense qu'on peut aboutir rapidement.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne suis pas certain de savoir de quoi l'on parle, parce que le Conseil National a été saisi d'un texte sur le Commerce Electronique, qui est en cours d'examen par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale....

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Vous savez que ce texte a été retiré...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Mais il y avait un projet de texte ?

M. Alexandre BORDERO.- Monsieur COLLE a raison, il y a eu un Comité de Pilotage et il faut maintenant réunir une Commission des Finances et de l'Economie Nationale, les réunions et séances consacrées au budget font que nous n'avons pas eu le temps de la réunir. Dès le début du mois de janvier, on réunira une Commission des Finances et de l'Economie Nationale, puisque le pré-projet de texte a été communiqué à tout le monde. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale vous donnera son avis sur le pré-projet qui a été présenté, notamment par M. CAPRIOLI et le Gouvernement, cela sera fait début janvier.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Merci beaucoup, Monsieur BORDERO, j'en profite pour saluer la bonne coordination du travail entre les Elus et le Comité de Pilotage qui a permis, effectivement, d'avancer rapidement.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, ce n'était pas de cela dont je voulais parler, parce que les textes que nous attendons vont au-delà des textes sur le Commerce Electronique. Il s'agit des textes sur la protection du logiciel, les bases de données et puis quelques autres. Cela devait faire l'objet d'un deuxième volet et donc, je suppose, d'un deuxième texte qui nous avait été annoncé lorsque nous nous étions réunis avec l'expert, Maître CAPRIOLI, et la Délégation du Gouvernement, avec qui nous avons très bien travaillé d'ailleurs. Je le confirme, cela avait été annoncé pour la fin de l'année.

Donc, est-ce que ça va arriver bientôt ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur GARDETTO, ce qui avait été annoncé avant la fin de l'année, c'est le premier texte qui lui était déjà suffisamment complexe et complet à mettre en œuvre,

c'est fait. Ce texte vous a été adressé, M. BORDERO a saisi la Commission. Donc, là-dessus, on va avancer.

Le deuxième volet auquel vous faites allusion et qui est important et sur lequel, effectivement, nous avons convenu de lancer des études, va l'être en 2011. Le juriste avec lequel nous avons travaillé, qui était d'ailleurs celui du Conseil National pour la proposition de loi, travaille d'ores et déjà sur ce dispositif et on pourra, dans le cadre de réunions en 2011, je pense, faire avancer, là aussi, ce projet de loi.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 93 – DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITE

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.425.200
393.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	53.200
393.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2.800
	<u>1.481.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais demander au Gouvernement s'il y a une réflexion active qui est en cours, concernant les droits à bâtir dans un certain nombre de quartiers de Monaco. Tout cela fonctionne par l'intermédiaire d'Ordonnances Souveraines. Est-ce que le Gouvernement est en pleine réflexion active sur ce sujet puisque, lorsque l'on parle de développer les recettes et d'accueillir de nouveaux résidents et bien entendu d'attractivité, cela va de pair avec la rénovation d'un certain nombre de quartiers, des opérations de remembrements, soit des opérations où l'Etat est complètement maître de « a » jusqu'à « z »,

soit des opérations mixtes avec des partenaires privés, ou des opérations privées.

Nous savons que, manifestement, il y a un certain nombre de quartiers qui méritent d'être rénovés, qui méritent d'être remembrés, et est-ce que le Gouvernement, parmi les nombreux chantiers que vous avez ouverts, Monsieur le Ministre, est-ce que celui-ci fait partie de vos options et de vos perspectives, parce que c'est aussi une demande des acteurs de la place et comme l'a souvent dit, mon Collègue Marc BURINI dans cette enceinte, depuis deux ans et demi, on sait que le seul pétrole de Monaco, c'est l'immobilier ?

Merci.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr, c'est un sujet important, tout à fait essentiel pour le développement de la Principauté. La réflexion est en cours, de même que la préparation d'un texte réglant, plus précisément, les compensations entre un promoteur privé et l'Etat. Parce qu'actuellement, la base juridique existe mais elle n'est pas très précise.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Ministre. Pour rappeler, comme je l'ai déjà dit, je crois, en séance privée, c'est que les membres du Comité concernés par la construction et les représentants du Conseil National – je parle sous leur contrôle – peuvent à tous les Comités consultatifs pour la construction, et il y en a un par mois de manière traditionnelle, peuvent témoigner que sont présentés des projets d'Ordonnances Souveraines qui ont pour objet de faciliter les remboursements et le cas échéant de modifier certaines dispositions de construire, pour, justement, faciliter les opérations immobilières et faire en sorte que les opérations tant privées que publiques, puissent se développer et se dérouler le mieux possible.

Donc, oui, Monsieur NOUVION, nous sommes, bien sûr, dans cette perspective de faciliter les opérations et de faire en sorte, dans tous les quartiers déjà ordonnancés, de reprendre les ordonnancements existants pour, lorsqu'on voit qu'il y a des blocages, essayer de faire sauter ces blocages et faire en sorte de pouvoir aboutir à des opérations nouvelles.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Dans le même ordre d'idée, également, c'était une demande que nous avons faite l'année dernière, au moment du renouvellement des Commissions et des élections du Président, du Vice-Président et des Présidents de Commissions. L'opposition n'est pas représentée au Comité Consultatif pour la Construction, un peu le même registre que la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux, et donc, Monsieur le Ministre, nous réitérons, officiellement, notre demande.

Nous souhaitons être associés à une des Commissions les plus importantes qui existe. Vous avez rappelé, Monsieur le Conseiller, qu'elle se réunissait une fois par mois, c'est dire, on sait qu'à

Monaco, étant donné l'exiguïté du territoire, il y a toujours quelque chose qui se passe ou qui est en perspective, ce qui est aussi à mettre, d'ailleurs, à l'actif du Gouvernement. Depuis toujours, on dit qu'à Monaco, on est perpétuellement en travaux, d'abord, nous n'avons pas le choix, et finalement heureusement.

Donc, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, mener une réflexion active afin de pouvoir associer un membre de l'opposition au Comité Consultatif pour la Construction, étant donné le caractère très stratégique de cet organe ? Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Ma réponse sera de niveau, au plan du principe, le Gouvernement n'a aucune objection ni aucune réserve. Est-ce que la représentation du Conseil National couvre l'ensemble des sensibilités du Conseil National ? Ça c'est la réponse de principe.

La réponse pratique, évidemment, est plus compliquée à préciser, puisque vous soulevez la question de cette Commission, de même que vous avez soulevé, et je le comprends très bien, celle de l'attribution des logements. Mais je me rappelle de la séance de répartition des Commissions, il y a des dizaines de Commissions et il paraît difficile pour le Gouvernement de décider seul que sur deux Commissions, on change la représentation, d'autant plus que la représentation, c'est le Conseil National qui la vote, ce n'est pas le Gouvernement qui la fixe.

Donc, le Gouvernement est ouvert pour réfléchir avec vous à une modification de la composition, facilitant la représentation de tous les courants, nous sommes prêts à discuter.

M. Laurent NOUVION.- Je parle sous le contrôle des membres du Conseil National et, notamment, la partie administrative et même du Bureau autour du Président qui ont certainement une meilleure mémoire et qui ont plus de dossiers en tête que moi. Concernant la Commission Supérieure de l'Urbanisme, elle a changé dans sa répartition, elle a changé depuis 2006 puisqu'à l'époque, mon Collègue le Docteur RIT en faisait partie et, après être sorti de la majorité, il n'en faisait plus partie.

Au départ, je crois qu'il y avait sept ou huit représentants alors qu'aujourd'hui il y en a onze, douze ou treize, donc la composition a évolué, ce qui prouve que lorsqu'on le souhaite, on peut y arriver.

Il se trouve qu'en Séance Publique, on a la chance, Monsieur le Ministre, de vous avoir en personne et d'avoir le Président du Conseil National, donc ce serait bien d'avoir une réponse sur ce sujet-là, puisque vous êtes tous les deux ensemble, nous sommes tous autour de vous, alors on attend avec impatience vos réponses à la fois sur ce sujet et sur le sujet de la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux. Je trouve que de nombreux compatriotes ne comprennent pas qu'il n'y ait aucun membre qui n'appartienne pas à la majorité qui ne soit pas à la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux et également au Comité Consultatif pour la Construction, c'est un peu différent, mais véritablement, on ne peut pas rester dans cette situation très longtemps.

Je vous demande vraiment, d'autant plus que vous avez fait une lettre de réponse à Monsieur le Président du Conseil National, très précise, il y a plus de trois mois et donc la balle concernant la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux, est dans le camp du Président du Conseil National qui est ici, j'attends sa réponse avec impatience.

Pour la deuxième partie, je vous fais confiance, Monsieur le Ministre, pour essayer d'avoir une attitude équitable envers les gens qui n'appartiennent pas à la majorité, au moins pour cet organisme très stratégique qu'est le Comité Consultatif pour la Construction. Merci.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, je vous ai laissé parler parce que ce n'est pas le moment de vous couper la parole sur ce sujet-là, donc vous avez eu votre joker.

M. Laurent NOUVION.- Je n'ai pas de joker...

M. le Président.- ...Si, si vous avez un joker...

M. Laurent NOUVION.- ... Non, non je prends la parole, c'est tout.

M. le Président.- Non, vous prenez la parole lorsque je vous la donne, Monsieur NOUVION. S'il vous plaît, je vous demande de vous interrompre. Merci.

Vous allez être déçu sur la réponse puisque pour l'instant, il n'y a pas lieu de changer.

De toute manière, il est hors de question de discuter à bâtons rompus comme cela, en Séance Publique du Conseil National, en séance budgétaire du Conseil National, alors que ce n'est absolument pas à l'ordre du jour.

Je pense que ce que nous pourrions faire c'est une réunion avec la Commission Plénière d'Etude, pour discuter de ce problème-là, entre nous, et ensuite nous définirons une position commune du Conseil National. A ce moment-là, nous discuterons avec le Gouvernement. Je pense que c'est l'attitude logique.

Nous allons reprendre le tour de parole.

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Moi, je regrette qu'il n'y ait toujours pas de plan global d'urbanisme commercial. Cela est demandé depuis des années par un certain nombre d'acteurs économiques, par des organes consultatifs de la Principauté, comme le Conseil Economique et Social ou l'Union des Commerçants et Artisans Monégasques.

Ce que vous m'avez accordé sur le Centre Commercial, c'est très bien, à savoir l'agrandissement, les cinémas dans la Salle du Canton, le déplacement du Musée des Voitures Anciennes, la commercialisation de surfaces de plancher sur l'Avenue Lazare SAUVAIGO. Vous êtes en train, je crois, de réactiver ce que j'appellerai le projet Moghadam, donc la Place des Moulins. Ce projet se proposait de remodeler complètement la Place des Moulins et de la consacrer définitivement à un espace public avec un certain nombre de kiosques de restauration rapide au-dessus, mais tout cela n'est pas suffisant parce qu'il faudrait lier l'ensemble. Je demande à ce que soit nommé un collègue d'experts qui s'occupe de la ville et de l'ambiance de la Principauté.

On ne pourra pas rester comme cela pendant des années. Monaco, je le répète, est une ville déserte le week-end, ce n'est plus possible. Le boulevard des Moulins mérite beaucoup mieux que cela.

Par ailleurs, certaines artères sont indignes de la Principauté. La rue Caroline, par exemple, il faut la refaire complètement, la revoir ou l'intégrer dans un espace pour piétons mais ne pas la laisser comme cela, entre deux artères où passent des voitures en permanence, sans qu'il y ait un flux piétonnier clair qui permette aux gens de pouvoir flâner et regarder les vitrines.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne s'y attelle pas une bonne fois pour toutes. C'est extrêmement complexe Monaco, avec effectivement, tous les quartiers, ces cassures au niveau des quartiers et pour le coup, cela mérite d'être fait.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, j'entends bien ce que vous dites. Le contact est régulier entre l'Association des Commerçants et le Gouvernement. Je suis tout à fait prêt à vous recevoir avec l'Association des Commerçants, la Chambre de Développement Economique, oui, tout à fait, on peut commencer à faire une réunion en janvier pour réfléchir, je suis tout à fait d'accord.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais, puisque nous sommes au chapitre de la Direction de l'Urbanisme, de la Prospective et de la Mobilité, parler de mobilité et de prospective de mobilité ou de mobilité prospective, peut-être, compte tenu de la situation monégasque.

D'une part, nous connaissons une situation particulièrement pénible d'un point de vue économique, puisque la circulation ferroviaire n'est absolument pas satisfaisante, la S.N.C.F. étant la plupart du temps en grève. Monaco a financé des trains express régionaux qui ne roulent pas puisque la S.N.C.F. ne les fait pas rouler.

A l'époque, lorsque cette annonce avait été faite, j'avais relevé la nécessité d'inclure dans les contrats avec la S.N.C.F., des clauses de pénalité pour le cas, effectivement, où le service ne serait pas rendu. Le service n'est pas rendu, c'est la galère pour arriver à Monaco. La moitié du temps, les salariés sont mis devant le fait accompli, ils sont traités comme du bétail. Donc, le service qui est rendu par la S.N.C.F. n'est absolument pas satisfaisant.

Je souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement va prendre, compte tenu du fait que nous avons acquis ces rames pour améliorer la desserte de la Principauté et que cela ne fonctionne pas. Alors, quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre pour mettre de l'ordre dans ce trouble apporté à la circulation ferroviaire et à la desserte de la Principauté ? Ça c'est ma première question.

J'aurai, tout à l'heure, une deuxième question, sur les perspectives de mobilité.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, moi j'ai vu des rames Monaco circuler...

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est un miracle que vous avez vu !... ou un mirage !

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est peut-être un heureux hasard, mais je pense qu'elles circulent, mais pas forcément à l'heure. Alors, lorsqu'elles ne circulent pas à l'heure, il y a plusieurs causes possibles. La première cause ce sont les travaux, vous savez que la voie a été en travaux, longtemps en travaux, mais il semble, d'après ce que m'a dit M. TONELLI, que les travaux s'achèvent.

Deuxièmement, la raison peut être un dysfonctionnement du service de la S.N.C.F. et ce dysfonctionnement ouvre le droit à la Principauté, comme d'ailleurs aux collectivités territoriales françaises qui ont payé des rames, à demander des pénalités à la S.N.C.F.. Dès que nous pourrions, juridiquement, demander des pénalités à la S.N.C.F., nous le ferons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous savez parfaitement de quoi je parle. Je parle des nombreuses grèves qui ont paralysé la desserte de la Principauté et vous nous dites que vous demanderez des pénalités lorsque vous le pourrez juridiquement. Est-ce à dire que vous ne pouvez pas le demander parce qu'elles n'ont pas été prévues ?

M. le Ministre d'Etat.- Elles ont été prévues mais il faut avoir payé les rames avant de pouvoir demander des pénalités.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc, on n'a pas payé les rames ?

M. le Ministre d'Etat.- On finit de les payer.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il faut terminer le règlement. Les rames ont été livrées il y a quelques mois, elles ont été livrées de manière échelonnée, elles sont mises en service et c'est au bout de « x » mois de mise en service que nous réglons le solde définitif des rames.

Donc, nous sommes en train d'arriver à cette période-là, nous sommes à la fin du paiement des soldes, puisque les crédits sont en 2010 et pas en 2011 et à partir de maintenant, nous avons un contrat qui est donc opérationnel, puisque la partie paiement a été réglée.

A partir de maintenant, nous sommes en mesure, selon les dispositions de sanctions qui ont été prévues dans la convention, de pouvoir, éventuellement, sanctionner la S.N.C.F.

Ce que je veux dire à Monsieur GARDETTO, c'est que – touchons du bois – parce que depuis quelque temps, il n'y a plus eu de grève de la S.N.C.F., et les difficultés que nous avons rencontrées, comme le disait le Ministre d'Etat, c'était à cause des travaux entre Monaco et Menton où le tunnel avait des difficultés sévères et sérieuses qu'il fallait traiter, faute de quoi nous aurions eu des problèmes bien plus importants par la suite.

La seconde chose, c'est que la gare S.N.C.F. de Monaco est une gare qui est reconnue comme de qualité puisqu'elle a obtenu une certification récemment qui a été dignement fêtée par le Chef de Gare de la Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- On peut ajouter que c'est un sujet permanent de discussion avec MM. ESTROSI et CIOTTI et même avec M. VAUZELLE, avec qui j'en ai parlé cet été, et donc les démarches auprès de la S.N.C.F. sont collectives, Monaco plus toutes les collectivités.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, cela fait un moment que ces rames roulent et cela fait un moment que la S.N.C.F. est régulièrement en grève. On nous annonce aujourd'hui qu'il faudra attendre d'avoir payé les rames pour pouvoir agir, je suis un peu surpris. Mettez-vous à la place des usagers qui viennent en Principauté tous les jours, c'est une réponse qui est un peu maigre pour donner satisfaction, on n'a pas l'impression que la Principauté soit très active pour faire respecter la liberté de circulation et la liberté du travail des nombreux salariés qui viennent en Principauté travailler tous les jours.

Je souhaiterais que la réponse gouvernementale soit un peu plus vigoureuse pour que ce système fonctionne ou alors qu'on nous rembourse ou qu'on nous verse des pénalités. Il n'est vraiment pas normal que la S.N.C.F. s'exonère de toute responsabilité et qu'une poignée de grévistes paralyse l'activité économique de la Principauté de manière récurrente. Ça n'arrive pas qu'une fois, parce qu'une fois, on peut s'en accommoder, c'est récurrent et cela pénalise l'activité économique qui est fondée sur les salariés qui viennent tous les jours travailler à Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, la réponse du Gouvernement correspond à la vérité, elle marque la détermination du Gouvernement et je peux aussi, sur ce sujet faire des effets de manche et avoir un ton plus vigoureux. Moi, je suis dans le domaine de l'action et l'action, c'est ce que M. TONELLI et moi-même venons de vous dire.

Dès que nous pourrons demander les pénalités, nous le ferons.

M. le Président.- A ce propos, si on peut discuter un peu des transports, puisque c'était le sujet, j'avais eu la chance de rencontrer M. VAUZELLE cet été, il y avait une réunion qui était prévue où Monaco avec un membre du Gouvernement ou un technicien qui était invité, pour suivre les travaux. Pourriez-vous nous dire s'il en est sorti quelque chose en ce qui concerne la réunion qui devait se tenir avec le Président-Directeur-Général de la S.N.C.F. à Marseille, au niveau de la région, du Conseil Régional.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a régulièrement des réunions pour ce qui concerne la ligne à gérer avec le Préfet de région et les différents Préfets, mais pour ce qui concerne l'activité actuelle de la S.N.C.F., moi je rencontre régulièrement les Directeurs régionaux de la S.N.C.F., nous avons des contacts permanents avec la S.N.C.F. ;

M. le Président.- Non, mais c'est parce qu'il y avait une réunion qui avait été proposée et qui devait se tenir, je pense, fin septembre ou début octobre, je ne me souviens plus exactement, où en fait le Conseiller Régional invitait un membre du Gouvernement à venir assister à une conférence avec le Président-Directeur-Général de la S.N.C.F.. Donc, il n'y a pas eu de suite sur ce dossier ? D'accord.

La parole est à Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Ce n'est pas sur le même sujet, Monsieur le Président, alors s'il y a encore des interventions sur la S.N.C.F....

M. le Président.- Alors, nous allons terminer avec la S.N.C.F.. Qui veut parler de la S.N.C.F. ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Je reviens sur les propos de M. GARDETTO, nous représentons les Monégasques, à ce titre nous vous faisons part d'un certain nombre de constats concernant les dysfonctionnements de la S.N.C.F..

Donc, quand vous nous répondez que vous attendez que telle clause juridique soit remplie pour agir, c'est votre réponse de Gouvernement, mais nous, notre réponse d'Elus, c'est qu'en soi ce n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire d'agir. Et ce pour deux raisons : d'abord, parce que c'est indispensable pour tous les gens qui viennent travailler chaque jour à Monaco, et ensuite parce qu'on ne peut pas vouloir développer l'attractivité si on ne développe pas, aussi, les moyens d'accès. Cela me semble une évidence !

Le train représente une alternative importante à la voiture et il faut promouvoir ce mode de transport en commun pour qu'un maximum de gens l'utilise. Cela ne peut qu'avoir un impact positif sur la circulation.

Aujourd'hui, beaucoup de salariés ne prennent pas le train parce qu'il n'est pas fiable en termes d'horaires. Les salariés ne sont jamais sûrs de trouver le train, que ce soit pour aller travailler ou pour revenir de Monaco. Il est important d'agir.

Juridiquement, bien sûr, mais aussi politiquement. La majorité des salariés qui viennent en Principauté sont français. Monaco représente un bassin d'emploi tout à fait important pour la France qui a tout à fait intérêt à ce que ses ressortissants viennent travailler chez nous. Il faut des réunions de coordination avec la S.N.C.F., la région, l'Etat français au plus haut niveau et il faut avoir une position très ferme, d'autant que Monaco a payé cinq rames de train, soit plus de 50 M€. Là-dessus, vous aurez l'appui complet du Conseil National parce que c'est un vrai sujet de préoccupation. De grâce, allez un peu plus loin que 27 contrats.

Lorsque les rames ont été achetées, le Gouvernement nous a expliqué que dès que les rames seraient livrées, on pourrait agir et maintenant on apprend que ce n'est pas dès qu'elles sont livrées, mais quand elles seront payées. J'espère qu'il n'y a pas d'autres arguments qu'on va nous servir une fois qu'on aura fini de payer !

Il est vraiment important d'agir et cela pour le bien de la Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- Madame POYARD-VATRICAN, je ne sais pas si vous avez déjà discuté avec la S.N.C.F., seul le rapport de force compte. Le seul argument, ce sont les pénalités. M. ESTROSI peut écrire au Président-Directeur-Général de la S.N.C.F., il a une jolie réponse, cela ne change rien.

Donc, les démarches, mon prédécesseur en a fait, je ne sais pas combien, auprès du Président, avec M. ESTROSI, avec le Président du Conseil Général, je connais personnellement le Président de la S.N.C.F., je lui en ai déjà parlé, il m'a répondu poliment.

Ce n'est pas le premier dossier que je traite avec la S.N.C.F., j'ai traité la construction d'une gare T.G.V., donc, je connais le sujet. Le seul point – enfin il y a deux arguments, mais le deuxième argument, je ne le dirai pas ce soir – le premier argument, ce sont les pénalités et dès que nous allons être armés juridiquement, nous allons faire un tir de barrage important.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Il faut bien positionner le rapport de force, avec plus de 50 M€ payés, on a des arguments face à la S.N.C.F..

Pour finir pourriez-vous nous indiquer à quelle date nous aurons fini de payer, parce que moi je n'ai pas vu de ligne budgétaire en 2011...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est bien ce que je vous ai dit !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Donc, dès le 1^{er} janvier, on peut agir.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Mais, pour l'instant, à ma connaissance, il n'y a pas de grève depuis un mois.

(Brouhaha).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais c'est un report, Monsieur le Conseiller, d'habitude il y en a au moins une par mois.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Malheureusement, j'ai peur qu'il ne faille pas attendre bien longtemps.... Enfin, je ne le souhaite pas évidemment, j'espère que nous n'aurons pas besoin d'agir, mais je vous encourage à être prêts, dès le 2 janvier.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- C'est le genre de sujet qui portait sur une bonne, très bonne idée, notamment par

votre prédécesseur, qui consistait à acheter cinq rames, je crois, pour 50 M€, pour améliorer l'accès à Monaco.

On s'aperçoit trois ans après que c'est, pour le moment, un flop. Vous venez d'avancer un certain nombre d'arguments, juridiques, de grèves, de fonctionnement de la S.N.C.F. et surtout de quasi-monopole de la S.N.C.F., tant que la structure « VÉOLIA Transport » ne pourra pas se développer sur le plan régional et nous espérons qu'un jour la S.N.C.F. ne soit plus en situation de monopole là-dessus.

D'une façon générale, les conditions d'accès à Monaco, le matin, sont insupportables... Oui, Monsieur le Ministre, vous dites oui, mais vous avez des rapports directs avec le Président du Conseil Général, le Maire de Nice, le Maire de Menton, les Maires des Communes limitrophes, également un certain nombre de possibilités d'accès auprès du Ministre des Transports à Paris, on ne peut pas continuer comme cela.

L'autre jour il y a quelqu'un qui est arrivé de Genève, qui a atterri à 7 heures moins 10 à l'aéroport de Nice et il est arrivé ici à 9 heures 35, par la route, cela n'est pas acceptable. Il y a un certain nombre de dispositions, voilà vraiment des dispositions d'urgence qu'il faut prendre, il faut que votre Gouvernement et vous-même, je sais que malheureusement c'est encore un chantier supplémentaire, vous preniez à bras-le-corps ce sujet parce que c'est vraiment un sujet qui fait fuir tout le monde. Même les gens qui veulent investir à Monaco, qui veulent développer leurs affaires ou qui veulent venir tout simplement passer du temps et du bon temps, sont dissuadés.

Alors, vous allez me dire que ce n'est pas un sujet nouveau, mais il y a vraiment urgence. Je me demande pourquoi vous ne faites pas des états généraux, des conditions d'accès à Monaco, avec le Gouvernement monégasque et un certain nombre de représentants des communes limitrophes, avec des représentants régionaux français, voire nationaux, au moins pour montrer, notamment, aux pendulaires qui viennent travailler, que vous essayez de mettre tout en œuvre pour trouver des solutions. Ce n'est pas toujours des solutions onéreuses, je vais vous prendre un exemple : le feu, et on en a parlé en séance privée, le feu à la sortie de l'autoroute de Monaco à Cap d'Ail, tous les matins, il devrait clignoter, ce qui faciliterait l'accès à Monaco. Il ne clignote pas pour des raisons simples, c'est que, d'abord, il n'y a pas de rond-point organisé là, et que le Maire de Cap d'Ail, – et je le comprends

tout à fait – il a ses électeurs et on dépend d'eux ; il ne veut pas que les gens qui montent et qui vont vers la Turbie ne puissent pas tourner à droite.

(M. le Ministre intervient sans micro, inaudible).

... Oui, d'accord, Monsieur le Ministre, mais enfin nous, nous avons des arguments sonnants et trébuchants, nous investissons dans la ZAC St Antoine des dizaines de millions d'euros. Alors lorsqu'on investit des dizaines des millions d'euros dans une structure d'Etat à côté, qui est une commune limitrophe, c'est aussi un moyen de négocier.

Là, Monsieur le Ministre, comme le disait, très justement, ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN, nous, nous sommes les Elus et nous vous faisons remonter un certain nombre d'informations directes. Vous, vous êtes le Gouvernement et vous pouvez faire beaucoup de choses, surtout lorsque vous avez décidé de le faire...

M. le Président.- Je vous appelle à conclure...

M. Laurent NOUVION.- ... Oui, je sais, Monsieur le Président, j'ai dépassé les trois minutes, mais en l'occurrence, c'est un sujet important et, donc je continue... vous, vous pouvez le faire et en plus on a des moyens d'action sur la commune de Cap d'Ail en ce moment, puisqu'il faut finir le chantier.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai constaté, moi-même, ces difficultés, évidemment. Je voudrais, néanmoins, dans un premier temps, les mesurer exactement. Je ne sais pas combien de temps dure la difficulté d'entrer dans la journée... parce que si vous voulez, ce n'est pas la même chose, si le ralentissement dure une heure ou s'il dure trois heures...

M. le Président.- Il dure trois heures.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, commençons par faire ça et, ensuite, dès que les élections cantonales en France seront passées, je ferai volontiers le point avec le Maire de Cap d'Ail, avec lequel j'entretiens des relations courtoises et amicales.

Je suis d'accord avec vous, il ne faut pas être résigné devant ce phénomène. Donc, mesurons-le et après, essayons d'agir concrètement pour améliorer les choses.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Ministre, je souhaiterais juste ne pas laisser dire à Monsieur NOUVION que l'accord passé avec la S.N.C.F. a été un flop, parce que c'est parfaitement faux...

M. Laurent NOUVION.- ... Non, les conditions d'application.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je m'explique. L'accord passé avec la S.N.C.F. fait partie d'une situation où, pour prendre le train pour aller de Monaco à Nice, il fallait avoir les horaires, parce qu'il y avait des trains à des heures totalement disparates. Grâce à l'accord qui a été passé avec la S.N.C.F. et le fait que la Principauté ait acheté ces cinq rames de T.E.R., la S.N.C.F. est passée à un cadencement des horaires. Il y a maintenant des trains à des heures précises, c'est-à-dire l'heure, l'heure plus quinze, l'heure plus la demie et on est passé de soixante liaisons quotidiennes entre Nice et Menton à plus de cent liaisons quotidiennes déjà... lorsqu'il n'y a pas de grève, je suis d'accord avec vous...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Et lorsque cela marche, ce qui est exceptionnel...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Non, vous êtes sévère, ça marche régulièrement bien, sauf lorsqu'il y a des grèves. Nous avons quand même obtenu, en contrepartie de cet arrangement financier, une modification du cadencement des trains qui font qu'aujourd'hui, les salariés, parce qu'effectivement le public était visé par cette amélioration, savent, encore une fois lorsque tout va bien et on peut espérer que ce soit de plus en plus souvent le cas, ils savent précisément à quel moment ils peuvent prendre le train, parce que ce sont des horaires qui sont toujours précis et la fréquence des trains a largement augmenté par rapport à la situation antérieure, voilà ce que je voulais dire.

M. Laurent NOUVION.- Si vous me permettez, Monsieur le Président, je voudrais juste dire à Monsieur le Ministre d'Etat, que c'est très important que vous y alliez, sans être discourtois vis-à-vis des Membres de votre Gouvernement, que vous y alliez vous, en personne, Chef du Gouvernement, parce que sinon cela n'a pas le même poids.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a dix jours je suis allé à France Bleu à 7 heures 30 du matin et j'ai essayé de revenir ensuite...

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Le lendemain....

(Rires).

M. le Président.- La parole est à M. Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président je vous remercie.

Monsieur NOUVION, je dois encore vous féliciter ce soir, parce que, pour quelqu'un qui n'aime pas l'Europe, vous allez être un de nos représentants au Conseil de l'Europe et là, vous vantez que la déréglementation du réseau public S.N.C.F. fait part l'Union Européenne. Qu'est-ce que cela serait si vous aimiez l'Europe !

M. Laurent NOUVION.- Je n'aime pas le Conseil de l'Europe.

M. Bernard MARQUET.- Maintenant on va revenir à notre sujet. Monsieur le Ministre d'Etat, je vais faire un petit rappel. Lors du précédent mandat, nous avons déjà parlé de beaucoup de choses, cela fait quarante ans qu'on parle à Monaco de faire des parkings de dissuasion aux entrées Est et Ouest. Nous aussi, nous rencontrons des élus locaux, nous parlons avec eux, nous savons très bien que la S.N.C.F. a une desserte Est/Ouest, avec également un problème pour les vallées Nord/Sud. Nous avions donc déjà demandé au Gouvernement de réfléchir et de se rapprocher des municipalités qui sont sur le trajet. Prenons l'exemple de Cagnes-sur-Mer, qui dessert Vence et d'autres, il y a un parking à Cagnes-sur-Mer où on peut mettre quarante voitures. Donc, il faudrait commencer à discuter avec eux, il faudrait qu'éventuellement, la Principauté les aide à construire des parkings. Ce qui a été fait par la ville de Nice, avec le Tram, et les parkings à l'entrée, c'est magnifique, c'est fait depuis des années dans les villes de France, alors, pourquoi le Gouvernement n'engage pas cette réflexion ?

Maintenant, je vais vous parler d'une réflexion plus politique ; votre prédécesseur nous avait répondu « niet », mais ce n'est pas grave, je vais quand même vous en parler. Nous avons des contacts avec nos Collègues du Département, nous pouvons peut-être aussi avoir des contacts dans certaines réunions avec

le Chef de Cabinet du Ministre du Budget à Paris, ainsi de suite, et personne du côté français, aujourd'hui, ne comprend que dans ces réunions, il n'y ait que des représentants du Gouvernement. Si on pouvait faire aussi entendre la voix des élus, ça serait très bien. On nous oppose notre Constitution, notre système, etc... je n'ai pas de problème avec ça, mais sachez que plusieurs élus locaux ou même des représentants gouvernementaux français pensent qu'il faudrait peut-être évoluer dans ce sens.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le premier point, Monsieur MARQUET, des études sont en cours pour un moyen de transport en site propre, entre un parking de dissuasion à la Turbie et la Principauté, je ne sais pas s'il y a un échancier des études, Monsieur TONELLI va vous le préciser. Moi je tiens à redire clairement la position du Gouvernement : oui au parking de dissuasion et à la liaison en site propre pour diminuer le nombre de voitures en Principauté et les difficultés d'accès, non si à côté de ce parking de dissuasion, hors Principauté, doit se dégager une grande zone commerciale concurrençant notre activité économique.

La position est claire, ferme, je l'ai d'ailleurs redit l'autre jour au Maire de la Turbie – gentiment mais fermement – je l'ai même dit à la radio et dans Nice-Matin. Il ne faut pas demander une chose et risquer d'avoir son contraire. Donc, étudions, Monsieur TONELLI va vous préciser la durée de l'étude.

Quant au second point, Monsieur MARQUET, moi, pour l'instant, aucun Ministre français de m'en a parlé.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On est bien dans le bon article budgétaire, pour une fois, on est au bon endroit. Concernant l'étude sur le funiculaire, nous avons fait un cahier des charges qui a été validé par les instances des différentes communes et par le Conseil Général. Tout cela a pris un certain temps, ce cahier des charges a été établi, on a consulté des entreprises, on a eu des réponses et on a choisi un bureau d'études qui est en train de travailler sur l'étude préalable à ce funiculaire et nous aurons l'étude dans six mois. Je pense qu'à la mi-2011 on devrait avoir un premier document sur la réalité de ce projet de funiculaire, avec différents sites de départ et les sites d'arrivées en Principauté qui sont soit à l'extrémité Ouest du territoire, soit au niveau de la gare actuelle. Donc, l'étude est en cours aujourd'hui sur le funiculaire en question.

M. le Président.- La parole est à M. Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, merci d'y avoir pensé et de nous l'avoir dit ce soir. On ne peut pas permettre d'envisager un parking de dissuasion ou même un funiculaire sans prendre des garanties pour ne pas, carrément, oblitérer tous les commerces monégasques, ce n'est pas possible.

Maintenant, pour rebondir sur ce que disait mon Collègue Laurent NOUVION, je m'en étais ému, moi, auprès de M. TONELLI, il y a cette espèce de dichotomie entre *l'intra-muros* où vous prenez des décisions qui sont salutaires, qui sont bonnes, nous avons pu le voir avec l'ouverture de la dorsale, les choses se sont améliorées, Monsieur TONELLI...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Merci.

M. Philippe CLERISSI.- ... Il est non seulement celui qui a aménagé le nouvel arrêt de bus de Fontvieille mais, également, celui qui a fluidifié la circulation dans Monaco. Alors, maintenant il faut prendre le problème à bras-le-corps en ce qui concerne les accès et là, on ne voit toujours rien venir ; je connais un certain nombre de cadres qui travaillent dans des entreprises à Monaco, qui habitent à Nice ou Saint-Laurent du Var et Cannes et qui partent le matin de chez eux à 5 heures 30 en voiture, parce qu'ils n'ont pas confiance en la S.N.C.F. et s'ils partent un peu plus tard, ils sont coincés aux entrées et l'attente, je la connais, est entre 20 et 45 minutes tous les matins, c'est ça le tarif.

Ça, c'est un point qu'il faut absolument regarder, imaginez quelque chose, mais discutez véritablement avec les communes limitrophes pour essayer de résoudre le problème. Il y a beaucoup trop longtemps que cela dure et c'est de pire en pire. Vous savez très bien que le covoiturage ne fonctionne pas si bien que ça et que de toute manière, le parc automobile augmente pratiquement tous les jours. Il va donc falloir vraiment prendre le problème à bras-le-corps pour essayer de le résoudre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, je vous le redis, nous allons mesurer le phénomène, on vous dira d'ailleurs comment on va faire. Je ne sais pas si M. TONELLI a déjà réfléchi au comptage de voitures, à la durée des embouteillages moyens, enfin bref.

Ensuite, dans le programme triennal, il y a le projet du tunnel descendant, qui n'est pas pour tout de suite, mais qui existe, c'est un projet que le Gouvernement entend confirmer ou non, dans les trois ou quatre mois qui viennent, après que nous aurons terminé l'évaluation du projet alternatif, c'est-à-dire du projet du tunnel traversant.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, vous souhaitez préciser quelque chose.

M. Philippe CLERISSI.- Oui, Monsieur le Président, merci.

Vous parlez du tunnel descendant, le problème du tunnel descendant, c'est qu'il part pratiquement du contre-haut de l'hôpital. Donc, le problème de l'accès n'est pas réglé pour autant. Quant au tunnel traversant, vous parlez du tunnel imaginé par la Fédération Patronale et qui passe sous la Principauté ? C'est bien cela. Mais voilà, le problème d'accès en amont et donc à la fin de la double voie et donc au premier feu rouge, avant l'intersection pour descendre à Cap d'Ail centre, le problème ne sera pas réglé.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Après la voie ferrée, la route ! Effectivement, je ne peux qu'adhérer aux remarques qui ont été faites en ce qui concerne les difficultés d'accès à la Principauté. Je réitère les demandes qui ont été formulées, à savoir que le Gouvernement intervienne de manière quand même beaucoup plus vive, pour que des solutions soient trouvées, qu'elles ne soient pas trouvées aux calendes grecques mais qu'elles soient trouvées dans des délais raisonnables, parce que pour entrer et sortir de Monaco en voiture, c'est la croix et la bannière !

Nous avons les mêmes routes, exactement les mêmes routes qu'il y a quarante ans, avec un nombre de voitures qui est largement supérieur. C'est un vrai problème ! Je veux quand même rendre hommage à une réalisation qui a été faite par le Gouvernement, plus particulièrement à M. TONELLI : il s'agit des giratoires. Les quelques giratoires qui ont été faits en Principauté ont tendance à améliorer les choses, mais il y a encore du boulot, c'est loin d'être une situation idéale, nous ne sommes pas encore dans une situation de réelle fluidité.

J'attends que des améliorations plus significatives interviennent, aussi bien pour accéder à la Principauté que pour circuler en ville. Il y a des fois où l'on met quarante minutes pour venir de Monte-Carlo à Monaco-Ville, je trouve cela aberrant.

M. le Ministre d'Etat.- Je me réjouis que Monsieur GARDETTO reconnaisse que les aménagements réalisés cet été, qui ont provoqué beaucoup de mécontentement sur le moment, se traduisent, aujourd'hui, par une amélioration réelle de la circulation *intra-muros*. Autant je ne pratique pas l'entrée de Monaco tous les jours, autant la circulation *intra-muros* de Monaco, je la pratique quasiment tous les jours et c'est vrai qu'il y a une amélioration.

Je vous remercie de l'avoir signalée. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de progrès depuis quarante ans, il y a quand même le tunnel montant...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais il n'y a pas de progrès, regardez le nombre de voitures qu'il y a actuellement, les routes sont les mêmes qu'il y a quarante ans, il n'y a pas de nouvelles routes et beaucoup plus de voitures.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais faire observer à Monsieur GARDETTO, qu'elles ont été réaménagées quand même, notamment, la Moyenne Corniche.

Tout d'abord, il y a eu la sortie de l'autoroute qui était quand même une avancée considérable, ce qu'on appelle la Bretelle A 500, et ensuite il y a quand même eu, même si encore une fois, je le reconnais, c'est loin d'être satisfaisant, la topographie des voies entre la sortie de l'autoroute et Monaco qui a quand même largement changé par rapport à il y a quarante ans, je vous assure. Reprenez des photos et vous verrez que c'était très différent.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais en tout cas, ce n'est pas suffisant pour que la circulation soit fluide.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci

Tout d'abord, je dirais que je me félicite de voir que beaucoup, dorénavant, se sont ralliés aux « ronds-points » que j'ai toujours défendus et dont le constat est sans appel, la circulation se révélant plus fluide qu'auparavant.

Ceci étant, il faut maintenir une cohérence dans ce que l'on fait. Le Conseil National a voté les crédits nécessaires à l'achat de rames de train. Sans nul doute pour diverses raisons : la première à cause d'un problème de cadencement des trains le matin et le soir. Il fallait absolument avoir un cadencement plus serré pour ces périodes de pointe au moment de l'arrivée et du départ des « travailleurs » vu le succès économique et attractif de Monaco, Nous avons fait l'acquisition des ces rames pour éviter que les gens prennent la voiture et compliquent la circulation. De toute évidence, la meilleure alternative reste encore le trafic ferroviaire.

Pour autant des problèmes subsistent. Tout le monde se rend compte que l'on traite avec les professionnels de la gestion des trains dans une structure énorme avec en plus des grèves à répétition.

Un autre problème dont on ne parle pas s'est ajouté : c'est le problème de l'infrastructure du tunnel qui, entre Monaco et Menton, a nécessité des travaux très importants et a ajouté des retards pour les malheureux qui se rendaient jusqu'à Menton.

Toutes ces situations ont compliqué les choses et je pense que le Gouvernement, qui a entièrement financé ces rames, doit être en mesure de faire entendre sa voix. J'ose espérer que c'est le discours que vous avez tenu, Monsieur le Ministre.

Je voudrais rappeler aussi que Monaco se trouve dans une situation particulière. C'est un petit pays et chez lui, il fait ce qu'il veut et il essaye de le faire du mieux du monde. Pour preuve, la dorsale qui a été réalisée, les ronds-points pour fluidifier la circulation, ainsi de suite... Mais dès que vous sortez de Monaco, si vous voulez aménager, tripler une route et bien vous vous retrouvez à l'étranger et le drame, je confirme le drame, est que les discussions peuvent durer des années.

Sachez que pour réaliser sur la nationale 202 la deuxième voie et le Pont qui enjambe le Var, il a fallu plus de quinze ans car quatre associations avaient attaqué le projet. Les faits sont ainsi. Certes on peut demander au Gouvernement, au Ministre d'Etat de faire des pressions considérables sur certains hommes politiques, sur le Gouvernement français, il n'empêche que l'on se trouvera sans cesse dans cette problématique.

Sans rallonger le débat, on avait demandé un rond-point à l'embranchement de la Moyenne Corniche et de la descente sur Cap d'Ail...

M. le Président.- Je vous encourage à terminer.

M. Claude CELLARIO.- ... Oui. Ce rond-point nous ne l'aurons pas. Pour quelles raisons ? Il y en a de multiples et nous nous sommes heurtés au refus du Maire. Résultat sans appel.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Je voudrais revenir, puisque nous abordons la prospective, sur des propos plus généraux, à la fois sur les parkings-relais, le tunnel descendant et le funiculaire.

Je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur une considération générale : à Monaco, nous avons trop de voitures, comme l'a souligné fort justement Maître GARDETTO, et tout ce qui va favoriser l'afflux de voitures va aggraver le problème que nous avons déjà. Dans ce contexte-là, le tunnel descendant va amener encore plus de voitures en Principauté, ce que ne ferait pas – ce que nous réclamons depuis des lustres – un parking-relais à l'extérieur de Monaco. Ce concept de parking-relais et d'un transport propre qui permette d'accéder au cœur de la Principauté, résout en partie nos problèmes et, notamment, toute la première partie de nos discussions sur les problèmes d'accès.

Je vous rejoins tout à fait, Monsieur le Ministre, quand vous dites qu'il ne faut pas mettre en péril notre commerce en transformant ce parking-relais en centre commercial. Il suffit de le poser en préalable dans les négociations vis-à-vis de la France, car nous avons des atouts. C'est l'intérêt aussi des communes limitrophes de voir ce type de structure sortir de terre. Il n'y a pas que la Turbie, il y a d'autres sites qui sont envisageables il faut trouver un accord, notamment, en matière de financement qui convienne à toutes les parties.

J'ai bien entendu qu'il y a des études en cours, cela dit, les études, on est bien placé pour le savoir, finissent trop souvent au placard et lorsqu'on les ressort, elles sont ancienne et il faut tout recommencer.

Je voudrais donc que l'on travaille sur les parkings-relais qui permettent de limiter le nombre de voitures en Principauté, et donc de fluidifier la circulation. Le parking-relais avec funiculaire, un transport propre qui arrive jusqu'en Principauté est vraiment une piste à étudier très sérieusement.

Il est important que cette démarche soit faite conjointement avec les communes qui pourraient être

impliquées dans ce projet et qu'il y ait une dynamique qui dépasse nos frontières pour avoir des chances d'arriver à nos fins.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis complètement d'accord avec vous, sauf sous la réserve que j'ai précisée tout à l'heure de la zone commerciale, parce qu'il y a un sens de la pente, une fois que nous avons fait le grand aménagement...

Sur le tunnel descendant, je vais passer la parole à M. TONELLI, les adversaires du tunnel descendant, certains adversaires, disent le contraire de ce que vous dites. C'est-à-dire qu'ils reprochent au tunnel descendant de, justement, ne pas amener suffisamment de voitures sur la Principauté. Monsieur TONELLI.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est pour cela que j'attire l'attention sur le contexte. Mes propos ne vont pas forcément contre le tunnel descendant, c'est un constat, une logique rationnelle pour résoudre nos problèmes actuels.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Ministre. Je voudrais simplement dire que pour le tunnel descendant, un de ses principaux attraits dépasse les objectifs qui sont suivis en le réalisant, qui consistent à limiter la présence des camions de livraison et de chantier dans les rues de la Principauté et donc, de réduire d'autant la pollution.

Lorsqu'on a créé le tunnel montant qui part du boulevard Rainier III et qui va sur la Moyenne Corniche, on a vu qu'on avait 30 % en moins de pollution qui est due aux camions qui quittaient Monaco. Nous sommes certains qu'en faisant ce tunnel entrant sur Monaco et en obligeant l'ensemble des engins de plus de 3,5 tonnes à l'emprunter, et donc ensuite d'emprunter la dorsale à laquelle il sera directement connecté, cela permettra d'éviter en ville, une situation, on va dire parasite, et de consacrer les rues de la ville aux gens qui ont des bonnes raisons d'y aller, que ce soient des personnes qui y vivent ou des personnes qui viennent y acheter.

Donc, je crois qu'il ne faut pas voir ce tunnel descendant comme un aspirateur à voitures mais bien au contraire, comme un moyen de fluidifier, de faciliter la circulation en ville pour des gens qui ont de vraies raisons d'y aller et, d'un autre côté, d'améliorer l'attractivité économique. En effet, lorsque toutes les circulations qu'on peut qualifier de parasites, mais en

fait indispensables à Monaco, que ce soit pour les chantiers ou pour les livraisons, seront transférées sur des voies parfaitement adaptées à leur gabarit, bien évidemment, on facilitera ce type de déplacement. Voilà un des atouts majeurs du tunnel descendant.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur l'analyse, je rejoins tout à fait ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN, sur le constat. Moi, il y a quelque chose qui m'étonne, Messieurs du Gouvernement, Madame THEVENOUX, vous n'êtes sur ce sujet-là, pas concernée, c'est qu'on nous parle de tunnel descendant, de tunnel traversant, de funiculaire, très bien, mais vous ne terminez pas vos devoirs ! Vous ne terminez même pas les chantiers qui sont en cours et on n'en voit pas la fin ! En plus, le funiculaire va coûter combien ? 250 M€, 300 M€ ? Vous dites non, Madame ROSABRUNETTO ; oui, vous vous inquiétez, vous êtes comme moi, voilà. Donc, cela va coûter 250 M€, 300 M€ ou 350 M€ et puis, ensuite, il va falloir passer des accords avec la Turbie, mais vous ne croyez pas que les communes limitrophes vont accepter de faire des parkings-relais avec 2.000, 3.000 ou 4.000 voitures, sans avoir la possibilité de boire de l'eau, d'acheter des sandwiches ou d'acheter quoi que ce soit, mais vous êtes en plein rêve...

En plus il y a aussi un sujet, je suis désolé, mais moi je suis basique, vous n'arrivez pas à réguler un feu à Cap d'Ail et vous nous parlez du funiculaire ! Alors, permettez-moi sur ce sujet-là – en plus on est en pleine crise budgétaire – alors le funiculaire, on a le temps. Essayez de résoudre avec des moyens qui ne coûtent pas très cher déjà la régulation des feux, essayez de trouver un certain nombre d'astuces qui déjà ne coûtent pas très cher, parce que le funiculaire, ça peut être un gouffre.

M. le Ministre d'Etat.- Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, les études sont en cours, il n'y a pas de décision prise, c'est moi-même le premier qui ai parlé de l'extension commerciale que nous écartons absolument.

Quant aux améliorations sur les travaux en cours, petit à petit, tous les tunnels se raccordent les uns aux autres. Vous allez voir qu'en début d'année lorsque tout fonctionnera, ça améliorera de manière petite, peut-être, mais cela améliorera la fluidité.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour montrer à Monsieur NOUVION que nous poursuivons nos études et que nous finissons nos devoirs, pas plus tard que demain, nous allons ouvrir le tunnel définitif qui permettra de quitter Fontvieille, de rejoindre la dorsale au rond-point Canton souterrain et qui sera ouvert à tous les gabarits, y compris aux autobus et aux camions qui, jusqu'à maintenant, se bloquaient dans la petite portion qui était faite jusque là. Donc, effectivement, nous finissons nos devoirs Monsieur NOUVION, sur la dorsale.

M. Laurent NOUVION.- C'était une image, ce n'est pas irrespectueux, c'est une image, tout le monde comprend.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- J'étais perdu dans mes pensées, en train de m'interroger sur le funiculaire. J'étais en train de me dire, comme c'est un engin sur rails, j'espère que ce n'est pas la S.N.C.F. qui va le faire marcher...

(Rires).

... et surtout que « Sud Rail » n'y sera pas impliqué, c'est une question qui est quand même primordiale.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Ce qui m'étonne un peu, à moins que j'aie raté des débats, c'est qu'on ne parle jamais de la voie maritime. Est-ce que cette voie maritime est définitivement enterrée ou y a-t-il des études à ce sujet ?

(Rires).

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais rassurer le Docteur MARQUET et surtout lui dire que le Gouvernement, malgré tout ce que l'on entend ici, essaie d'imaginer, effectivement, toutes les solutions et d'ouvrir toutes les pistes possibles.

La preuve en est que, pour la voie maritime que vous évoquez, ce qu'a fait la Principauté, c'est qu'elle a construit et qui est sur le point d'être terminé, puisqu'on a construit entre septembre et décembre,

un nouveau ponton au Port de Fontvieille qui a pour vocation d'accueillir les navettes, non seulement des bateaux de croisières qui sont en rade lorsque le Grand Prix a lieu, par exemple, mais aussi d'accueillir en Principauté toute nouvelle voie qui serait ouverte entre Nice, Monaco et Menton, par exemple.

Donc, ce ponton directement relié aux autobus permettra aux gens, aux salariés qui l'emprunteraient de pouvoir se rendre en ville. Donc, on aura un ouvrage spécialement dédié à cette ligne maritime le jour où elle existera.

Ce qu'il faut savoir, c'est que, jusqu'à présent, le Conseil Général avait, il y a maintenant deux ans – parce que le temps passe – fait un appel d'offre pour créer une ligne régulière maritime, que les réponses obtenues n'étaient pas satisfaisantes parce qu'il n'y avait aucune entité qui voulait prendre le risque de faire cette ligne régulière entre les différents ports de la Côte pour des raisons de régularité, et effectivement, de temps qui n'est pas toujours très stable et qui ne permet pas d'assurer aux gens qui le prendraient d'être de retour le soir par le même moyen. Nous en sommes là aujourd'hui, nous, nous sommes prêts à le faire et si demain, une ligne régulière est instaurée, on dispose du lieu pour l'accueillir.

M. Roland MARQUET.- Monsieur TONELLI, Monaco achète sept rames de train, on ne pourrait pas, peut-être, acheter un bateau ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le problème du bateau, ce n'est pas tant de l'acheter, parce que cela on peut toujours, mais c'est de le faire fonctionner et d'avoir des salariés qui travaillent là-dessus et ça se sont des frais qui sont considérables et qui sont tout de suite très importants. Si vous n'achetez qu'un bateau, vous allez avoir des rotations qui ne se feront qu'une fois toutes les deux heures et cela ne va intéresser personne. Donc, il faudrait plusieurs bateaux, *a fortiori* beaucoup de personnel et donc des frais de fonctionnement qui seront significatifs. Ce n'est pas à la Principauté de se lancer, il y a des sociétés dont c'est le métier et tant que ces sociétés-là ne jugent pas le système équilibré, je ne crois pas que l'on puisse se lancer dans ce genre de chose.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a un projet en cours, le promoteur du projet m'a écrit et j'ai compris en lisant le courrier que les difficultés d'homologation sont très importantes. Tout cela est à l'étude, cela peut être une

solution si une entreprise privée arrive à monter un dossier.

M. Roland MARQUET.- Très rapidement, il m'était venu une idée, c'est de dire, je vois tous ces véhicules qui entrent à Monaco, donc Monaco les absorbe, il en est de même pour les autres villes. Est-ce qu'on ne pourrait pas concevoir, justement, s'il y avait un système maritime, ou un système par train, qui fonctionne, d'encourager justement les différents travailleurs à laisser leur véhicule dans les villes limitrophes pour justement bénéficier de ce mode de transport, à condition, bien sûr, qu'il soit fiable. Cela résoudrait, peut-être, beaucoup de problèmes.

M. le Ministre d'Etat.- C'est la question des parkings de dissuasion, oui, bien sûr, mais la place pour faire de vrais parkings de dissuasion, n'est pas si facile que cela à trouver. Il y a plusieurs sites à la Turbie, dont l'un dans une carrière, mais cela suppose de reloger la carrière, de trouver une carrière ailleurs. Tout cela est en cours d'étude.

M. Roland MARQUET.- Il y a aussi Menton, il y a aussi toutes les villes qui vont de Monaco à Nice et plusieurs peut-être petits parkings de dissuasion, c'est plus facile qu'un gros. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Alors, comme la discussion est sortie de la S.N.C.F., sortie des rails et que Monsieur Fabrice NOTARI était sur le bord de la voie, je vais lui donner la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci. Je vais prendre le train en arrière parce que je vais retourner au premier sujet de M. NOUVION, sur l'amélioration des droits à bâtir. Il y a une petite niche qui existe et qui pourrait être facilement applicable puisque le règlement de 1966 autorise les surélévations et que dans la pratique, ces surélévations ne sont pas autorisées, soit directement, soit indirectement. Donc, on pourrait peut-être facilement trouver quelques droits à bâtir autorisables, sachant que c'est une niche, parce qu'il y a déjà la difficulté que tous les bâtiments ne peuvent pas supporter une surélévation, tous les bâtiments ne le sont pas non plus ou sont grevés par des servitudes. Donc, en fait, cela réduit déjà le nombre d'autorisations possibles. Il ne faudrait pas tomber, non plus, dans les excès qui ont eu lieu dans les années soixante où il y avait certaines surélévations qui ont été autorisées et qui ont complètement défiguré le paysage, mais je pense qu'en prenant certains cas, on

pourrait trouver certaines solutions qui donneraient déjà un peu d'air libre aux propriétaires de ces immeubles.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je répondrai à Monsieur NOTARI que de plus en plus, le territoire de la Principauté est constitué de secteurs ordonnancés. Donc, dans le secteur ordonnancé, on définit précisément l'ensemble des hauteurs et des volumétries de chaque îlot et il n'existe plus aujourd'hui énormément de possibilités de procéder à ces surélévations.

Cela étant, on peut effectivement regarder les cas qui restent et qui pourraient être traités de cette manière-là. Mais encore une fois, ce doit être, comme vous l'avez dit, si on tient compte des servitudes et des situations existantes, sans doute très limité.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Moi aussi, comme mon Collègue Fabrice NOTARI, je reviendrai, sur une proposition de Monsieur NOUVION.

Monsieur NOUVION, vous faite partie du groupe de travail sur le projet de loi n° 871, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, peut-être serait-il intéressant, effectivement, que les deux propositions que vous avez émises au tout début du propos sur ce chapitre, soient étudiées au sein du groupe de travail, puis proposées au niveau de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, de façon à informer nos Collègues et lorsque le Professeur CARCASSONNE viendra nous voir à la rentrée, évidemment, lui en parler. Ensuite au niveau du Gouvernement, nous allons procéder par étape : dans un premier temps, des réunions seront à organiser au fur et à mesure des propositions validées en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses afin d'échanger et de discuter de chaque proposition d'amendement. Dans un deuxième temps, il nous appartiendra de décider, ensemble, des choix validés par article sur le projet de loi.

M. Laurent NOUVION.- Vous me permettez, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Oui, bien sûr.

M. Laurent NOUVION.- C'est une très bonne idée et comme nous allons avoir la chance de nous voir beaucoup dans les mois qui viennent, en interne, pour travailler sur notre loi organique et notre colonne vertébrale, effectivement, je trouve que c'est une très bonne idée, cela permettrait de ne pas avoir et de ne pas engager de débat public et polémique sur ce sujet et de trouver une solution qui soit pérenne à la fois pour nous et ceux qui nous succéderont.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, nous avons la première réunion du groupe de travail le 11 janvier. Je vous donne rendez-vous, Monsieur NOUVION, toutes les semaines en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, groupe de travail sur ledit projet de loi mais également dans la même Commission lorsque l'ensemble des Conseillers Nationaux y participe. L'étape suivante, une fois l'ensemble des propositions validées par la CISAD, sera justement de rencontrer le Gouvernement. Vous avez d'ores et déjà sur le calendrier général, toutes les réunions proposées jusqu'à la fin du mois de mars.

Voilà, bienvenu pour en parler.

M. Laurent NOUVION.- J'essaie, Madame la Présidente, d'honorer le maximum de vos invitations.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec M. NOUVION, en ce qui concerne l'histoire du funiculaire, et d'imposer à la France de ne pas faire un Centre Commercial. A ma connaissance, l'article 1 de la Constitution française ne dit pas que la France est un pays indépendant sous réserve de l'accord franco-monégasque.

Maintenant, plus sérieusement, je crois qu'on apprend tous de nos erreurs. Il y a quelque chose qui me gêne dans la circulation de Monaco, depuis des années, je m'en étais d'ailleurs déjà expliqué dans les débats. Nous avons fait quelque chose de très bien, la Principauté a acheté des terrains au Parc d'Activités Logistiques (P.A.L.), pour faire des déchargements afin que de petits camions viennent à Monaco. Malheureusement, on a mis la plateforme de déchargement à Fontvieille, ce qui fait que les camions doivent traverser tout Monaco, pour y accéder.

On a loupé une autre occasion, lorsqu'on a fait la gare souterraine, étant donné que le P.A.L. est près de la gare de St Augustin, on aurait pu prévoir un quai de déchargement à Monaco pour transporter jusqu'à la gare, cela aurait évité beaucoup de choses. Je ne sais pas si cela est encore envisageable, mais au moment où nous sommes en train de réfléchir, nous avons fait la ZAC St Antoine, peut-être que proche de la Principauté, il reste encore des terrains ferroviaires qui ont été libérés par les travaux faits par Monaco et, peut-être, envisager, parce que c'est très bien de moins polluer en faisant passer les camions en souterrain, mais si ce ne sont plus les camions qui amènent la marchandise, mais des trains, cela serait peut-être mieux.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour vous répondre, Monsieur MARQUET, nous n'avons pas fait d'erreur lorsque nous avons mis la plateforme de fret à Fontvieille, parce que c'est à Fontvieille, on va dire, que 80 % des livraisons sont effectuées, donc il est tout à fait logique et légitime qu'elle y soit. C'est aussi pour cela qu'on envisage, aujourd'hui, si le Conseil National le veut bien, de réaliser le tunnel descendant, qui permettra justement de compléter les dispositifs et d'avoir un système qui sera parfaitement opérationnel hormis la portion, effectivement, entre l'autoroute et l'entrée de Monaco. Pour le reste, on aura un système qui fonctionnera très bien à Monaco puisque ces camions emprunteront le tunnel descendant, se retrouveront à Fontvieille, là où il y a la plateforme de fret et leurs marchandises ou leurs biens seront distribués directement.

Pour le second point que vous évoquez, qui était le fret, il faut savoir que la S.N.C.F. a une filière qui s'appelle la S.E.R.N.A.M., qui s'occupe de fret et je vais dire qu'environ 95 % de ce fret passe par les camions et non pas par les trains. Le fret a pratiquement disparu par le train depuis de très nombreuses années, en très grande partie en tout cas, à part des choses pulvérulentes ou de très grand volume, sinon le fret de la S.N.C.F. se fait aujourd'hui par les camions.

M. le Ministre d'Etat.- C'est d'ailleurs, Monsieur MARQUET, une des raisons des grèves à répétition.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci

Pour revenir sur le projet du funiculaire, je dirai, qu'évidemment, les obstacles sont considérables, surtout un dont on n'a peu parlé. Si vous construisez dans une commune limitrophe un parking de 3.000 places, les voitures vont se garer à cet endroit, entraînant une pollution très importante. Il est pratiquement certain que ce problème mis sur la table car la commune insinuera que Monaco exporte sa pollution. Sur le plan technique *a priori* la réalisation de ce projet ne devrait pas poser de problème, son coût était estimé l'an passé à 82 M€, on pourrait l'estimer cette année probablement à 100 M€. Mais les problèmes secondaires sont à prendre en considération. Beaucoup de gens travaillent à Fontvieille mais dans ce projet, l'entrée de ce funiculaire ne serait pas à Fontvieille, il serait au-dessus, près du boulevard Charles III. Cela engendrera énormément de problèmes de déplacements piétonniers et je ne suis pas sûr que cela n'augmente pas les problèmes de circulation.

En revanche, je le répète, il faut continuer les études et réfléchir à la fiabilité d'un tel système. Il faut voir comment il peut, en complément, résoudre les problèmes des déplacements entre Monaco et évidemment le pays voisin, c'est-à-dire la France.

Quant au tunnel dont vous parlez, Monsieur le Conseiller, qui va ouvrir demain 16 décembre, on ne peut que s'en féliciter. Simplement, une remarque personnelle, certes ce tunnel va permettre aux gens de Fontvieille d'aller directement au rond-point Canton, en souterrain. Ce qui m'ennuie c'est que vous l'appelez tunnel du Rocher, alors que j'aurais préféré qu'il s'appelle tunnel Canton.

Merci

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

On s'est éloigné des liaisons maritimes, mais je voudrais y revenir un instant. J'ai eu l'occasion lors d'un voyage organisé dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, j'ai discuté assez longuement avec un élu de la municipalité niçoise et lui me dit être tout à fait prêt à tout mettre en œuvre pour relancer cette liaison Nice/Monaco.

Il y a, d'autre part, un entrepreneur monégasque qui est tout à fait prêt à mettre à disposition et à exploiter un bateau pour tenter l'expérience, en tout cas une expérience-test entre Menton/Monaco et

pourquoi pas Monaco/Nice. Il apparaît aussi qu'on a les moyens techniques actuellement, les moyens sont suffisants puisque l'expérience avait déjà été tentée il y a un certain nombre d'années, mais avec les progrès réalisés sur les bateaux, il y a une possibilité, aujourd'hui, de l'exploiter quasiment toute l'année.

Je voudrais que vous vous y penchiez sérieusement parce que c'est peut-être, aussi, une possible partie de la solution.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur CLERISSI, je crois qu'il faut que chacun reste dans son métier. Nous, notre métier en tant qu'Etat, ce n'est pas d'exploiter les lignes maritimes...

M. Philippe CLERISSI.- ... Mais pas vous.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Voilà, donc s'il y a des gens qui sont prêts à le faire, bien volontiers. Encore une fois, nous on a le site pour l'accueillir et pour faire en sorte que cela fonctionne.

M. le Président.- Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Merci.

Une première réflexion pour dire qu'alors que Monaco veut développer l'activité on shore, je ne crois pas qu'il soit très judicieux d'utiliser les transports maritimes, à moins que je n'ai pas compris le terme on shore dans cette exception.

Plus sérieusement, est-ce qu'il y a déjà eu une réflexion sur un droit de péage à Monaco, à l'instar de ce qui se fait par exemple à Londres ou dans d'autres villes ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur BURINI, j'en parle depuis plusieurs années. A l'époque du prédécesseur de Monsieur ROGER, on m'a traité de tous les noms...

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BURINI, je n'ai pas d'approche idéologique du sujet, donc je ne sais pas s'il y a une réflexion en cours sur le droit de péage ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous n'en sommes pas là, non.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je prendrai bien la réponse de M. TONELLI, nous n'en sommes pas là.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, pardon, je voudrais juste ajouter quelque chose. Nous n'en sommes pas là, mais justement l'intérêt du tunnel descendant, c'est de permettre, une fois qu'il aura été réalisé, de donner le maximum de possibilités, enfin à nos successeurs, de pouvoir gérer la circulation comme ils le souhaitent.

Si on fait un tunnel descendant qui arrive à Fontvieille avec un parking de dissuasion, puis tous les parkings situés à Fontvieille, on aura la possibilité, dans cinq ans, dans dix ans, quand on considérera que ne pourront rentrer dans Monaco, par le Jardin Exotique, que les véhicules qui y seront autorisés et dévoyer les autres véhicules dans les parkings de dissuasion qui seront situés à Fontvieille et à proximité, et de là, prendre le T.C.S.P, ou les moyens de transport en commun qui seront mis à la disposition des gens.

Encore une fois, cette hypothèse de péage à Monaco, aujourd'hui, effectivement, on n'y réfléchit pas, mais ce qu'on sait, c'est que les travaux qu'on mène et les opérations d'infrastructures qu'on mène à bien ont pour objectif de permettre à nos successeurs d'y parvenir.

Je crois que c'est cela qui est important, l'avenir, il faut le permettre, il ne faut pas l'imaginer.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ça va être dur de prendre la suite...

Je voudrais sortir un peu des transports et reparler d'urbanisme, M. NOTARI l'a évoqué tout à l'heure, pour reparler de prospective et de remembrement des quartiers en Principauté.

Je souhaiterais que le Gouvernement soit actif dans le domaine, qu'il ait une vision d'avenir sur un certain nombre de quartiers et ne laisse pas la bride sur le cou aux promoteurs. Il faut que le Gouvernement s'implique dans le remembrement des quartiers et mène une réflexion sur les augmentations de droits à bâtir.

Certes, il existe une réglementation, mais la réglementation peut et doit évoluer pour préparer l'avenir et en attendant Fontvieille II. Il faut exploiter les pistes de surélévations d'immeubles. Il faut sûrement s'entourer d'experts, d'urbanistes dont c'est le métier, et qui sont les plus à même d'avoir une vision d'avenir quartier par quartier, secteur par secteur, et non de travailler juste dans le cadre d'une opération donnée qui est forcément très partielle.

Ma demande, c'est que le Gouvernement soit actif dans le remembrement de son pays.

M. le Ministre d'Etat.- Madame POYARD-VATRICAN, je n'ai pas ce sentiment depuis mon arrivée que le Gouvernement ait perdu la main sur le sujet que vous évoquez.

Evidemment, le Gouvernement...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Je demande à ce qu'il l'ait plus...

M. le Ministre d'Etat.- ... Le Gouvernement a la main et c'est le Gouvernement dans l'intérêt général qui décide. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais dire à Madame POYARD-VATRICAN, encore une fois je parle sous le contrôle des membres du Comité Consultatif pour la Construction qui assistent aux réunions de ce Comité qui se réunit une fois par mois.

Chaque démarche qui est réalisée en matière urbaine repart à chaque fois des fondamentaux du grand paysage monégasque et aboutit à la modification du secteur qui est en cours, on travaille secteur par secteur. A chaque fois, on reparle du grand paysage, on reparle des amphithéâtres qui constituent la Principauté, pour arriver au sujet qui nous intéresse, mais à chaque fois, on a bien cette vision générale de la Principauté pour arriver, ensuite, à quelque chose qui est fait à un point précis de la Principauté. Donc, je voudrais vous rassurer, on a bien une vision générale de la Principauté, on a bien une idée de ce qu'elle doit être et de comment elle doit évoluer à l'avenir.

Ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que, malgré tout, les opérations d'aménagements, qui seront importantes, qui seront signifiantes pour l'avenir de la Principauté, c'est l'Etat qui en est maître et c'est en

particulier les terrains S.N.C.F. dont on parle ici depuis longtemps et pour lesquels il reste encore deux grandes opérations à faire, c'est Testimonio et c'est l'Annonciade. Ce sont quand même des schémas très importants qui sont des opérations structurantes, beaucoup plus que celles qui pourront être faites par tel ou tel promoteur qui seront sur des opérations beaucoup plus limitées au niveau de l'impact qu'elles auront sur la cité et sur l'évolution de la ville où on a des quartiers qui sont quand même très bien définis. On a des choses qui sont quand même très bien arrêtées et on ne pourra pas remettre en cause, fondamentalement, l'existant.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement ajouter que le Comité Stratégique pour l'Attractivité, qui sera mis en place à partir de janvier prochain, aura, évidemment, pour mission de réfléchir à des mesures générales pour renforcer l'attractivité et à faire de la prospective. Le Gouvernement n'a pas l'intention de borner son champ de réflexion. C'est le genre de sujet que le Comité Stratégique pour l'Attractivité dans lequel, bien sûr, le Conseil National sera représenté, pourra se saisir et faire des propositions, avoir des réflexions, etc...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Pour passer à l'étape suivante, puisque me voilà rassurée sur les remboursements et l'implication de l'Etat là-dessus, si on parlait de la Villa Ida. Aujourd'hui, vous nous avez expliqué que c'est un projet qui a du mal à être rentable, il y a une réunion qui est prévue début de l'année prochaine, c'est très bien.

Pour autant, il serait intéressant que les droits à bâtir soient augmentés dans ce secteur précis, pour que la Villa Ida, présente un réel intérêt et devienne une opération à la fois rentable et crédible. Par ailleurs, nous avons pu constater lors de notre visite du chantier de l'Ilot Rainier III que les travaux étaient bien avancés. Les immeubles situés derrière entre autre, la Villa Ida, allaient se retrouver au niveau du rez-de-chaussée, premier et deuxième de l'Ilot Rainier III. Il y a donc du sens, dans ce quartier-là, à augmenter les droits à bâtir pour rendre le tout cohérent. Ce qui revient à une proposition de la majorité lors de la précédente mandature, concernant le secteur intermédiaire : augmenter les droits à bâtir pour permettre des montages cohérents et rentables.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je remercie Madame POYARD-VATRICAN, qui me donne l'occasion de l'inviter à regarder le plan

d'urbanisme où elle verra en le lisant, et en regardant les plans qui y sont associés, que ce plan auquel elle aspire existe, qu'il donne des droits à construire complémentaires et qu'il a été conçu de manière à être fait, soit de manière globale s'il y a un remboursement total qui est fait, soit opération par opération pour justement, comme le souhaite M. NOUVION, permettre à différents promoteurs de ne pouvoir s'occuper que d'une partie du secteur et de ne pas avoir à devoir rembourser beaucoup de propriétés pour pouvoir réaliser l'opération.

Donc, oui, il existe, aujourd'hui, un plan d'urbanisme du secteur de la Colle, qui doit avoir quelques années, il n'est pas très vieux, et qui permet de procéder aux opérations que vous évoquez.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je suis très satisfait parce que j'étais un des premiers à vous poser la question et moi, je voudrais reprendre un exemple précis.

Il s'est tenu, l'année dernière, dans cette enceinte, au moment du Budget Rectificatif et après le Budget Primitif... en fait c'est un sujet de fond, c'est-à-dire que, qu'est-ce qui s'est passé Monsieur le Ministre, depuis trois ou quatre ans ? Vous aviez un certain nombre de promoteurs privés, qui étaient en rapport avec l'Etat, qui participaient à ce que j'ai appelé « le Monopole des terrains d'Etat », qui faisaient faire des projets à leurs frais par des grands architectes et des urbanistes, très intéressants, très créatifs et en fonction des projets que l'on présentait au Gouvernement, le Gouvernement changeait la densité des mètres carrés et modifiait les Ordonnances Souveraines en fonction des quartiers.

Pour moi, c'est tout à l'envers, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir plutôt une vue cohérente avec un certain nombre d'urbanistes, un collège d'urbanistes qui réfléchisse sur l'ensemble de Monaco, sans, effectivement, dénaturer ce qui reste des villas Belle Epoque et d'un certain nombre de choses remarquables. Il n'y en a plus beaucoup, mais il faut le faire. A ce titre, il faut reconnaître que la première décision du Prince Souverain, un mois après son Avènement, a été de geler tout le quartier autour de la Villa Trotty, l'ancienne Ambassade de France et ça c'est une chose qui ne s'était pas vue depuis vingt ou trente ans et c'est à noter.

Donc, en fait, toute l'idée c'est de dire, il y a un certain nombre de quartiers, ce n'est pas à nous – on peut le faire en privé, mais pas en public, dire que vous devez donner plus de droits à bâtir là ou pas là – bien

entendu on a un certain nombre d'idées puisqu'on vote des enveloppes sur un certain nombre de projets publics, on vit à Monaco et on a notre idée là-dessus.

Ce qu'il faudrait c'est un véritable schéma directeur, cohérent, qui puisse vous donner la possibilité de relancer des quartiers, de relancer des secteurs et, bien entendu, de relancer la machine immobilière, puisque c'est le seul moyen de faire rentrer un certain nombre de recettes.

Vous avez également l'exemple, aussi, autour de la Tour Odéon. Autour de la Tour Odéon, vous avez un certain nombre de petites villas et de petits immeubles qui vont être littéralement écrasés par une tour de 150 mètres avec une petite route, il n'y a pas d'échangeur, on a demandé l'année dernière, et là Mme POYARD-VATRICAN, M. SPILIOTIS-SAQUET et l'ensemble des Elus – on ne va pas revenir sur la Tour Odéon – mais on avait demandé un schéma directeur du quartier, que nous n'avons toujours pas. Alors, il y a des grues, il y a des pelleteuses qui s'occupent de la Tour Odéon, chantier quasi d'Etat, très bien, mais autour, rien ne se profile et on va avoir un engorgement du quartier, c'est évident. Pour cela, il est un peu dommage de perdre du temps, parce que lorsque vous posez la question à un certain nombre d'acteurs privés, soit des petits propriétaires, soit des acteurs privés, soit un certain nombre de membres du Gouvernement, ils seraient tout à fait d'accord d'étudier un certain nombre de projets proactifs. Donc, je trouve qu'on perd du temps, c'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage vos réflexions et je vous propose que le Gouvernement vienne vous expliquer, en Commission Plénière d'Etude, l'état de sa réflexion sur l'ensemble des quartiers de la Principauté.

Nous pouvons faire cela après le 15 janvier.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Ministre.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- On le note. Merci.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Roland MARQUET.

Après vous, je pense qu'on va arrêter le tour de parole, parce que j'estime que l'Assemblée est assez informée sur ce sujet, qui nous a quand même pris deux heures, parce qu'hier, on m'a fait des remarques parce que je n'avais pas fini le chapitre du Conseiller

de Gouvernement pour l'Urbanisme et la Construction ; cela fait plus de deux heures qu'on discute de ces deux derniers chapitres ; donc j'ai bien fait d'arrêter à minuit l'autre soir.

Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Rapidement, je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. CLERISSI, qui a eu la chance d'avoir des contacts avec des élus niçois. Moi, il m'arrive de les voir, d'une manière non pas officielle, mais en privé. Tout cela pour vous dire, Monsieur TONELLI, que ce que vous m'avez répondu ne m'a pas satisfait. Vous m'avez dit, chacun son métier, le métier de l'Etat n'est pas de s'occuper du privé.

Que je sache, l'Etat s'occupe du privé pour ce qui est de la S.B.M. puisqu'il est partenaire, j'espère que bientôt l'Etat aidera l'IM2S, parce que la Principauté en a besoin. Quand le Souverain a décidé de mettre une voie transversale maritime dans le port, cela s'est fait, et vous me dites, nous l'Etat, non... Alors, cela veut dire que si quelqu'un a une bonne idée, quelqu'un d'une commune limitrophe dit : on pourrait peut-être travailler avec vous et faire quelque chose... Vous, vous allez dire, non, vous savez l'Etat, ce n'est pas notre problème.

Cela me gêne d'un point de vue intellectuel dans votre mécanisme logique et je pense que vous passez, peut-être, à côté de bonnes idées à cause, justement, d'un certain dogmatisme cérébral qui fait que, voilà, on fonctionne comme ça et on fonctionne comme ça, parce que c'est comme ça... et puis si quelqu'un a une bonne idée à côté, on ne la prend pas parce que c'est comme ça... Voilà.

M. le Ministre d'Etat.- Cher Docteur, ce n'est pas une approche dogmatique, c'est une approche réaliste. Qu'est-ce qui coûte le plus cher, aujourd'hui, aux collectivités et aux Etats, si ce n'est les déficits de fonctionnement de transports. Regardez le coût du transport en Ile-de-France et le déficit énorme que l'Etat et les collectivités sont obligés de combler.

Il est hors de question, je vous le dis franchement, que l'Etat mette le premier centime dans le fonctionnement d'une ligne maritime entre Nice et Menton s'arrêtant en Principauté.

Docteur cela n'est pas possible, l'état de nos finances ne nous le permet pas et même si nous n'avions pas de déficit, je ne serais pas d'accord pour faire ça. Nous avons déjà le déficit des bus urbains, ce n'est pas la peine d'en rajouter.

M. Roland MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci beaucoup.
Je vais mettre ce chapitre 93 aux voix.

M. le Chef de Cabinet.-

G. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	923.500
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	200.000
395.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	381.900
395.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	5.300
	<u>1.510.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une brève réflexion, pour peut-être informer l'Assemblée du fait que les juridictions monégasques ont rendu hier une décision qui annule une garde à vue et qui considère que le Procureur Général n'est pas une autorité judiciaire, en conformité avec la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

La réforme qui était appelée des vœux de plusieurs Conseillers Nationaux est donc d'une particulière urgence et d'une particulière acuité, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, merci de l'information que je n'avais pas, je lirai avec intérêt la décision et j'attendrai, peut-être, les décisions ultérieures.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Monsieur le Président, juste une précision, je voudrais savoir à quoi correspond la ligne 395.251 « Missions et Etudes » de 150.000 €, sachant que deux lignes plus bas, il y en a une qui est en augmentation « Frais Etudes et Formations ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Ministre d'Etat.- Vous le savez, Madame DITTLLOT, que la Constitution monégasque prévoit une séparation stricte des fonctions, c'est pour cela d'ailleurs, qu'on peut s'étonner que le Ministère public soit considéré comme étant dépendant du pouvoir exécutif puisque ce n'est pas le cas à Monaco et que le Directeur des Services Judiciaires ne fait pas partie du Gouvernement et donc, le Gouvernement ne peut pas répondre, sauf une réponse technique.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il y a une première réponse technique, Madame DITTLLOT, c'est qu'en fait la ligne « Frais Etudes et Formations » c'est la somme de deux lignes : « Missions et Etudes » et « Formations Professionnelles ». Donc, il y a bien une seule augmentation. Alors après, ce que sont « Missions-Etudes », ce sont des missions qui sont, je le suppose, comme dans tous les Départements, à savoir, le recours à des experts sur des problèmes particuliers, sans dévoiler les choses, je pense que c'est ça, mais il n'y a bien qu'une seule ligne en augmentation.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL	4.087.300
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.431.000
	<u>5.518.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 97 – MAISON D'ARRÊT

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.705.000
397.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	56.200
397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	237.500
397.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	298.500
	<u>2.297.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Juste une petite réflexion. La ligne 397.340 « Nourriture des Détenus » a baissé notablement, alors je me demandais si cette diminution de 25 % signifie que l'appétit...

M. le Président.- Ils sont au régime, on les affame !

Mme Michèle DITTLLOT.- ... ou bien qu'ils avaient été trop choyés jusqu'à présent, à moins que, on les espère moins nombreux en 2011.

M. le Président.- Ou bien ils sont au régime, peut-être ?

M. le Ministre d'Etat.- Globalement et d'un point de vue pédagogique sur ce chapitre-là, le Directeur des Services Judiciaires n'est pas présent, il ne peut pas s'exprimer, le mieux c'est de poser ces questions par écrit, avant.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Une explication. Dans le passé, c'était « Soins et Nourriture des Détenus » qui étaient mélangés, j'avais fait la demande puisque depuis trente ans, je suis chirurgien-dentiste de la Maison d'Arrêt, que ça posait un certain nombre de problèmes et donc, ça a été séparé.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-**SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.**

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	66.046.600
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES.....	16.820.100
401.231 – CAISSE PREVOYANCE RETRAITES AVOCATS	176.000
	<u>83.042.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 – TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS FONCTIONNAIRES	50.000
402.317 – REPARATIONS CIVILES.....	50.000
402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES.....	3.009.000
402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS	2.300.000
402.334 – EAU, GAZ, ELECTRICITE, CLIMATISATION BATIMENTS DOMANIAUX.....	2.620.000
402.336 – CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DOMAINE PUBLIC.	500.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION	2.776.000
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADMINISTRATIF	1.722.000
402.3391 – ASSURANCE IMMEUBLES.....	1.530.000
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX.....	222.000
402.371 – HABILLEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	18.000
	<u>14.797.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.352 – MOBILIER DES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	300.000
403.353 – MOBILIER DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....	305.000
403.3541 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL EDUCATIF.....	90.000
403.3542 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL ADMINISTRATIF	100.000
403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES.	263.000
403.356 – MOBILIER DES EGLISES.....	30.000
403.360 – RES RADIO NUMERIQUE CARLELINA	323.000

403.368 – MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	1.696.000
403.3681 – MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....	360.000
403.369 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS.....	25.000
403.3691 – ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....	2.000
403.370 – LOCATION PHOTOCOPIEURS SERVICES ADMINISTRATIFS.....	285.000
	<u>3.779.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Concernant ce chapitre et plus particulièrement cette section, lors du Budget Rectificatif, j'avais demandé au Gouvernement, aidé en cela, d'ailleurs, par mon Collègue M. CELLARIO, s'il acceptait de regarder d'un œil un peu plus attentif ce chapitre et ses dépenses de façon à ce qu'on puisse essayer, dans la mesure du possible, de faire un certain nombre d'économies, c'est ce qu'on appelle les petites fournitures, les petits travaux, les achats divers qui représentent environ 130 M€ à 140 M€, ce qui est quand même beaucoup d'argent.

Bien entendu, il ne faut absolument pas que cela entrave les différents services administratifs concernés, il est important que l'on puisse essayer de trouver des niches d'économies dans ce domaine, même si je reconnais que c'est austère et difficile et peu populaire, mais je vous engage, Monsieur le Ministre, Monsieur TONELLI et Madame THEVENOUX, à essayer de revenir avec une possibilité d'économies importante.

M. le Président.- Je pense que c'est une remarque générale ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, c'est une remarque générale, pas sur ce chapitre particulièrement.

M. le Président.- Dépenses Communes et gestion, c'est ça ?

M. Laurent NOUVION.- Tout à fait, pardon, je me suis mal exprimé.

M. le Président.- Bien.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui, si vous voulez, c'est comme les devoirs, on fera mieux l'année prochaine.

M. Laurent NOUVION.- Même au Rectificatif.

M. le Ministre d'Etat.- Même au Rectificatif. Alors, on fera mieux au Rectificatif.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision, c'est vrai que la Section 4, comme vient de le dire M. NOUVION, représente plus de 140 M€, mais il faut savoir, quand même, qu'il y a 66 M€ de charges sociales. On ne pourra économiser que sur le matériel.

M. Laurent NOUVION.- Sur le matériel, nous sommes tous d'accord, bien entendu, le reste fait partie des dépenses incompressibles.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – TRAVAUX

404.381 – PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN.....	2.735.000
404.382 – GROSSES REPARATIONS.....	6.605.000
404.383 – REPARATIONS & ENTRETIEN AMBASSADES.....	689.900
	<u>10.029.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 5 – TRAITEMENTS – PRESTATIONS

405.115 – TRAITEMENT TITULAIRE PERSONNEL SERVICE.....	161.000
405.215 – TRAITEMENT NON-TITULAIRE PERSONNEL SERVICE.....	868.900
	<u>1.029.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER.....	<u>27.161.500</u>
-----------------------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER.....	<u>936.700</u>
----------------------------------	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE	9.300.000
501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION.....	12.700.000
501.4323 – ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMATIQUE.....	220.000
501.436 – STATION D'EPURATION.....	900.000
	<u>23.120.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais remercier le Gouvernement puisque ces jours-ci dans la presse sont parus les résultats des observations sur les fumées de l'Usine d'Incineration. Donc, je voulais remercier le Gouvernement pour sa transparence et remercier le Conseil National lors du précédent mandat, d'être monté au créneau et d'avoir voté les crédits, même si au début, là-aussi, l'idée qu'on a émise n'était pas bonne, il faut savoir que j'ai pu comparer ce qui se fait dans les autres pays et je peux dire que nous avons une des meilleures usines d'incinération en ville, ce qui est important, aussi, pour notre indépendance nationale.

M. le Président.- Nos interventions ne sont pas parties en fumée, c'est cela que vous voulez dire...

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je reviens juste sur mon propos de lundi soir, sur le tri sélectif et vous repose la question, Monsieur TONELLI : quand comptez-vous communiquer et comment, maintenant que je sais que vous allez communiquer ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous me gêtez, ce soir...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.-... mais oui !

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il se trouve que cet après-midi même, j'ai donné mon accord pour deux communiqués de presse, donc j'ai demandé à la presse de les voir lorsqu'ils seront là, deux communiqués de presse concernant le tri sélectif sur les cartons et un sur le tri sélectif en général.

Donc, merci de me donner l'occasion de dire que j'ai diffusé aujourd'hui deux nouveaux communiqués de presse qui traitent du tri sélectif. Merci.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'ai bien fait d'intervenir alors.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Pendant les séances privées, nous avons évoqué le nombre de points de tri sélectif. Est-ce qu'il est d'actualité d'augmenter le nombre de points, parce que nous avons évoqué le peu d'endroits et vous nous aviez dit, justement, qu'il en était question dans les prochaines semaines.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce qui est d'actualité, c'est donc l'objet d'un des deux communiqués de presse d'aujourd'hui. On a réuni les

syndics des grands immeubles de la Principauté, pour voir avec eux les obstacles qui se posaient encore au fait qu'on puisse disposer dans chaque immeuble de la Principauté des points de tri sélectif, qui permettront effectivement, de multiplier, à ce moment-là, les possibilités pour les résidents. Parce que ce dont nous sommes persuadés c'est que ce n'est pas dans les tris au niveau des rues, on en a fait un certain nombre et on va en rester là. En revanche, ce qui est important maintenant, c'est de travailler sur l'intérieur des immeubles et de faire en sorte qu'on puisse avoir beaucoup plus de tri sélectif que ce que nous avons aujourd'hui.

Il y a quelques jours, nous avons réuni dix-huit syndics d'immeubles et nous avons vu avec eux les points qui étaient encore de blocage, qui nous permettront d'arriver à résoudre ces problèmes avec l'Ambassadrice du tri qui travaille à la S.M.A. pour pouvoir, le plus rapidement possible, ouvrir ces tris sélectifs au maximum.

M. le Président.- Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est vrai que si les gens doivent sortir de chez eux pour aller apporter leurs tris, ils ne vont pas y aller, donc si on peut les ramener dans les habitations, c'est le mieux.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Cela faisait partie de nos demandes, notamment, lorsque vous dites les syndics d'immeubles, vous parlez du secteur privé ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, parce que les Domaines sont en partie équipés et cela dépend de nous, donc c'est beaucoup plus facile pour améliorer les choses.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais il y a une demande de la part de personnes qui habitent dans les immeubles privés et qui seraient prêtes à faire le tri, mais pas forcément à faire cinq cents mètres avec leurs poubelles à la main.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait, ce qui nous semblait, c'est qu'effectivement, on avait un peu regardé la situation et nous nous sommes rendus compte que les blocages venaient au niveau des syndics. Donc, on a voulu connaître les raisons pour lesquelles il y avait ces situations et trouver des solutions aux problèmes éventuels qui se posaient.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question parce que je vois une ligne 501.436 « Station d'Épuration », je sais que depuis longtemps nous épurons nos eaux avant de les rejeter, est-ce une nouvelle ligne ?

C'est juste une question technique mais cela m'intéresse aussi parce que le Conseil National organisera le 22 mars, pour la Journée mondiale de l'Eau, une réunion Conseil de l'Europe-Environnement où on étudiera tous les traités sur l'eau et on parlera d'un accord exemplaire régional qui est RAMOGE, les invitations ont dû partir pour le Gouvernement.

M. le Président.- On va avancer, on va vous donner la réponse juste après.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Une petite remarque, c'est une demande pour le Gouvernement. Je me fais la porte-parole d'un certain nombre de personnes qui voudraient avoir communication des analyses sur la qualité de l'eau du robinet qui est distribuée en Principauté. Il y a quelque temps, des émissions télévisées ont attiré l'attention sur la qualité de l'eau et provoqué une certaine préoccupation en Principauté, ce qui est tout à fait légitime.

Serait-il possible d'avoir des analyses et que les résultats soient communiqués aux syndics des immeubles par exemple afin que les gens puissent y avoir accès facilement.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Bien évidemment, oui, tout à fait, il n'y a aucun problème là-dessus puisqu'on fait des analyses en continu sur la qualité de l'eau qui est distribuée en Principauté. La Société Monégasque des Eaux est tout à fait à même, je vais voir avec elle, de trouver les modalités de communication qui permettront de diffuser ce type d'information, comme par exemple, le taux de pollution en Principauté qui est distribué auprès du Canal Local ; il apparaît auprès de la presse, mais comme ce n'est pas nécessairement intéressant,

c'est, ou pas, repris par les journaux par la suite, mais ce qui est sûr c'est qu'on peut diffuser cela aussi, sans problème.

M. le Ministre d'Etat.- On va le vérifier, mais la S.M.E. doit avoir un site Internet, sans doute, c'est le genre de renseignements qu'on doit trouver, c'est la même chose que pour l'analyse de l'eau de baignade, il n'y a rien à cacher, il faut la transparence, on va vérifier cela tout de suite.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Voilà, dans le thème de la communication que je prônais au début du chapitre budgétaire, et indiquez où on peut trouver tel ou tel type d'information.

M. le Président.- La plus grande transparence dans l'eau, c'est important, c'est vrai.

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je voulais revenir sur la communication, Monsieur le Président, je vous remercie. Ne serait-il pas intéressant d'utiliser fortement, je pense, le canal local pour diffuser des reportages, notamment, sur le tri sélectif mais également informer les Monégasques, les résidents en Principauté du devenir de ces déchets. Parce qu'effectivement, l'idée persiste dans les têtes des personnes qui habitent en Principauté, que finalement on fait du tri sélectif mais que tout finit au même endroit.

Donc, je pense qu'il serait intéressant d'utiliser le canal local pour faire un reportage afin de détailler toute la procédure du tri sélectif.

Pour ce qui concerne le Journal de l'Administration, je tiens à féliciter l'ensemble du personnel qui participe à sa réalisation : je le trouve, il faut bien le dire, formidable tant au niveau de sa rédaction, que des informations qu'il contient sans oublier sa distribution.

Ne serait-il pas, d'ailleurs intéressant d'utiliser, également, le Journal de l'Administration pour faire passer des messages, compte tenu du nombre de personnes qui le lit, qu'en pensez-vous ?

Par ailleurs, dans les locaux à poubelles, il serait intéressant de signaler la destination de chaque bac afin que les utilisateurs puissent les différencier et donc mieux les utiliser.

M. le Ministre d'Etat.- Madame BOCCONE-PAGES, merci, excellente suggestion, nous allons y répondre

dans un des prochains J.D.A., Monsieur COLLE le note et nous allons dire au canal local de faire un reportage.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ces jours-ci, j'ai reçu une demande du Centre de Presse pour suivre les gens de la S.M.A. et suivre les camions qui vont déverser les déchets triés qui ont été récupérées sur les sites de tri qui sont dans les Alpes-Maritimes, à côté.

M. le Ministre d'Etat.- Un scoop quand même, nous sommes en train d'organiser mais ce n'est pas pour l'instant conclu, avec Roquebrune Cap-Martin pour avoir un accès à une déchetterie verte, pour permettre aux habitants de Monaco de porter leurs déchets verts dans cette déchetterie.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions ? Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je peux reprendre la parole, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Si c'est sûr le même sujet, oui.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, c'est justement en corrélation avec les dernières paroles du Ministre d'Etat.

Monsieur le Ministre, ce sujet nous l'avons évoqué ici depuis de nombreuses années et, notamment, avec la CARF qui est la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, avec le Député-Maire, M. GUIBAL et ce depuis je pense 2004/2005 et effectivement, les Elus, qui étaient là dans le premier mandat, ont évoqué le fait qu'il serait peut-être intéressant, pour Monaco, de réserver dans cette plateforme qui va être faite sur la route pour accéder à Sospel, un endroit pour justement utiliser, en déchetterie verte, ce qui pourrait être mis là-haut. Il est important de procéder à une réservation d'un espace dont les dimensions seraient à déterminer très rapidement.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais reprendre ce dossier, je l'évoquerai avec M. GUIBAL. Là, ce dont je vous parlais, c'est la déchetterie verte de Roquebrune Cap-Martin, qui est en haut.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, le Gouvernement fait de la publicité pour le tri sélectif, demande aux gens de faire du tri sélectif. Il faudrait peut-être dire aux promoteurs de construire des cuisines en adéquation avec le nombre de poubelles nécessaires, sinon on va commencer à enjamber des sacs plastics dans toute la maison. Je dis cela sur le ton de la boutade, mais c'est très sérieux !

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- En termes de communication, ce n'est pas la peine de réinventer la roue, dans notre excellent journal local, il y a tout ce qu'il faut pour le tri, il suffirait de reprendre certaines parties et de le placarder dans les différents immeubles, c'est très simple à faire et cela permet de cadrer les choses.

M. le Président.- Merci.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 – CONSOMMATION.....	700.000
502.435 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	1.700.000
	<u>2.400.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de mes déplacements à l'étranger pour le Conseil National, je vois de plus en plus, dans certains pays, les éclairages publics solaires et il semblerait que cela fonctionne bien.

Est-ce que le Gouvernement a étudié cette possibilité pour les éclairages publics ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais répondre, si vous me permettez, Monsieur le Président, à Monsieur MARQUET, sur la question précédente. En fait c'était un article qui était auparavant dans les articles de fonctionnement de la D.A.U. (Direction de l'Aménagement Urbain). Comme on a enlevé cet article qui a été regroupé en un seul, on a reporté l'article de l'Exploitation de la Station d'épuration pour la partie qui n'est pas payée par les usagers, donc dans cet article en 500, d'où cette inscription nouvelle mais qui est en diminution par rapport à l'inscription précédente qui était à 1,3 M€. Nous sommes donc tout à fait dans la ligne des crédits des années précédentes.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le Gouvernement étudie des innovations en matière d'éclairage public, mais pour l'instant nous sommes plus focalisés sur l'éclairage à LED et voir donc les lumières qu'on peut obtenir en ville au niveau de ce nouvel éclairage, que sur l'éclairage solaire, parce que nous avons un réseau de distribution qui existe et dont on sait qu'*a priori*, l'usine d'incinération qui produit de l'énergie permet d'alimenter ce réseau mais il n'est quand même pas interdit de se lancer aussi dans ce type d'approche. Pour l'instant, on ne peut pas dire qu'on ait de programme particulièrement établi en matière d'éclairage public solaire.

M. Bernard MARQUET.- Je pense que l'avenir des énergies renouvelables pour diverses raisons bien connues est quand même à étudier.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce

chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – EAUX

503.436 – CONSOMMATION..... 1.280.000

503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS 237.000

1.517.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC - MINORATION RECETTES..... 7.900.000

504.439 – CIE AUTOBUS MC - ESSAI LIGNES NOUVELLES..... 840.000

8.740.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Il paraît que le Gouvernement et la Compagnie des Autobus de Monaco sont en train d'étudier la possibilité de remettre l'arrêt de bus au niveau de la rue Florestine. Je pense qu'il ne faut pas étudier très longtemps et savoir que cet arrêt est attendu par la population basse de la Condamine et, notamment, par les résidents de la Fondation Hecto Otto.

Pourriez-vous me répondre si la décision peut être prise rapidement, en espérant que cette décision sera positive. Merci.

M. le Président.- Nous étions nombreux à parler dans ce sens la dernière fois, au Budget Rectificatif. Monsieur TONELLI, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, Monsieur BERTRAND, la décision sera prise rapidement. Je ne peux pas vous dire pour l'instant, puisqu'elle n'est pas prise, mais je pense qu'elle est examinée avec beaucoup de bienveillance.

M. le Président.- Je pense que ça part d'un bon sens évidemment, je crois. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président merci.

Je voudrais dire un mot sur la ligne 540.439 qui correspond à un montant au Primitif 2011 de 840.000 €. Je pense qu'il s'agit de l'achat d'un nouveau bus hybride pour installer de nouvelles lignes. Nous en avons justement parlé en séance privée, ne serait-il pas intéressant de le dire ce soir en Séance Publique pour ce qui concerne nos compatriotes et résidents, parce que je crois, qu'effectivement, des lignes supplémentaires intéressent fortement la population.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En fait, l'acquisition que vous évoquez concerne bien des bus hybrides puisque, l'an prochain, la C.A.M. va obtenir quatre bus hybride qui seront testés pendant une année de manière à voir leur comportement sur notre topographie qui est un peu particulière et qui ne ressemble pas à beaucoup d'autres.

Pour ce qui concerne les lignes nouvelles, nous sommes en train de voir, effectivement, ce que l'on pourra imaginer l'an prochain. Nous avons des résultats sur des lignes qui sont très satisfaisantes, nous avons des augmentations de fréquentation qui sont de l'ordre de 12 % par rapport à ce qu'on a vu l'année précédente.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- La première partie de mon intervention vient d'être faite, donc je ne reviendrai pas là-dessus.

La deuxième concerne un leitmotiv que nous avons eu depuis plusieurs années qui est la billettique à quai, c'est-à-dire la possibilité pour les usagers de prendre les tickets non pas dans le bus, mais à quai, à certaines stations. C'est un sujet presque comique, parce que cela avait d'abord été promis pour le mois d'avril 2009, ensuite nous en avons reparlé au budget et cela devait être réalisé pour avril 2010 ; au mois de septembre, vous nous aviez promis la main sur le cœur, Monsieur TONELLI, que le premier distributeur serait mis en place à Fontvieille pour fin septembre.

Alors la bonne nouvelle c'est que, oui, il y a un distributeur, la mauvaise c'est qu'il ne marche pas... en tout cas il ne marchait pas la semaine dernière. Remarquez il y a peut-être eu un petit miracle entre la semaine dernière et aujourd'hui, en raison des Séances Publiques...

Ma première question est de savoir quand ce distributeur va-t-il fonctionner, et pourquoi une chose aussi simple, qui existe partout, n'arrive pas à fonctionner chez nous. Ma deuxième question est de savoir quand seront mis en place les autres. Je rappelle que le principe, c'est de faciliter la circulation, de permettre aux chauffeurs de conduire au lieu de rendre la monnaie. Ce sont des petites choses simples qui sont relativement peu coûteuses et j'ai vraiment du mal à comprendre ce qui bloque.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je peux répondre à la deuxième question avant la première, on installera tous les distributeurs le jour où celui qu'on a mis en test fonctionnera bien, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Alors, pourquoi cela ne marche pas ? Effectivement, nous avons des difficultés, incontestablement sur le fonctionnement de cet outil. Ce que je veux dire quand même c'est qu'avec la nouvelle billettique qui a été amenée par la Société des Autobus de Monaco, qui consiste à multiplier les abonnements mensuels, avec des tarifs vraiment dérisoires, une bonne partie des gens qui, auparavant, prenaient, comme moi, des cartes huit voyages tous les cinq ou six jours, prennent maintenant une carte mensuelle et on a quand même largement réduit les attentes au niveau de la montée dans le bus.

Il reste encore tous les gens qui prennent des voyages de manière ponctuelle et qui n'ont donc pas ce type d'équipement, d'outil, et, bien évidemment, pour eux, il faut qu'on développe les machines qui permettront d'acquiescer les tickets en dehors des bus.

Donc, oui, on y travaille. Oui, il y a des problèmes sur la machine en test et bien évidemment, nous ferons cela le plus tôt possible, mais, pour l'instant ce n'est pas encore réglé.

(Intervention sans micro).

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je crois que le coût d'une machine est de l'ordre de 30.000 ou 40.000 €.

M. le Ministre d'Etat.- J'attire quand même l'attention du Conseil National sur le coût, 40.000 € multipliés par le nombre d'abris-bus, ce n'est pas une dépense complètement indolore.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais le sujet n'est pas là, parce qu'il a déjà été tranché. Le fait d'équiper la billetterie à quai, c'est une décision qui est prise depuis fort longtemps. La seule chose qui bloque, aujourd'hui, c'est la faisabilité technique et je ne comprends pas très bien pourquoi. Après, on ne va peut-être pas passer la soirée sur ce point, mais à un moment donné, il faut aussi savoir faire des choses simples.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On a bien progressé par rapport aux fois précédentes parce que, maintenant, nous avons une machine en test. Alors, effectivement, certes ce n'est pas encore au point, mais nous sommes quand même tout près du résultat.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, parce que nous avons quand même des chiffres qui sont intéressants et qui seraient bon pour l'ensemble des personnes, de faire connaître, parce que justement j'ai relevé la différence financière entre les bus hybrides et les autres catégories de véhicules en commun.

Le surcoût entre un bus hybride et un bus standard est de 110.000 € par bus. Ce que je relève surtout, ce sont les pourcentages qui sont intéressants pour Monaco et qui sont vraiment très valorisants, parce que, pour un bus hybride, la réduction de consommation de carburant est de 20 % – je suis à la page 143, des réponses – ; il y a en tout quarante-deux bus en Service, en Principauté de Monaco, et lorsqu'on regarde qu'un bus égale quarante voitures économisées sur le sol de la Principauté, je trouve qu'il est quand même bon et intéressant, pour l'ensemble des personnes qui nous écoutent de relever ces chiffres.

Sur le CO₂ aussi, cela permettrait de faire également 20 % d'économie. Ce n'est donc pas négligeable et sur une quantité de quarante-deux bus qui circulent en Principauté de Monaco, je pense qu'il serait intéressant d'arriver, petit à petit, à ces bus hybrides, qui feront économiser pas mal de choses, tant au niveau du carburant qu'au niveau du CO₂ en Principauté de Monaco et, je le répète, un bus égale quarante voitures, ce n'est pas négligeable.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Et surtout pour le poste Kyoto, puisque Kyoto, on sait qu'on le respectera sans problème et maintenant le Prince Souverain a annoncé 30 % en 2020 et la neutral carbone en 2050. Donc, effectivement, toute nouvelle amélioration, Madame BOCCONE-PAGES, est utile pour la suite.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- De manière plus générale, je voulais indiquer que j'étais très satisfaite de la politique sur les transports en commun et, notamment, celle de la C.A.M. à part la petite boutade sur la billetterie à quai. C'est une alternative extrêmement intéressante pour la population, pour éviter de prendre sa voiture.

Pourtant on revient de loin. Pour faire un peu d'histoire, lors de la précédente mandature, le Gouvernement s'est fait très longtemps tirer l'oreille avant de vouloir investir et croire que c'était une vraie alternative à la voiture. Les chiffres montrent que nous avons raison et il y a eu de très grosses améliorations de fréquentation. Cela prouve que cela correspondait à un vrai besoin, même si tout le monde ne prend pas le bus. Je voudrais saluer le personnel de la Compagnie des Autobus de Monaco qui est très dynamique, qui est vraiment sur le pont et qui cherche à améliorer le service. C'est un point très positif pour améliorer la circulation.

J'encourage le Gouvernement à poursuivre dans cette voie, à poursuivre dans les investissements sur des produits moins consommateurs en énergie, plus respectueux de l'environnement et même si cela doit coûter cher, je crois que c'est un investissement bien placé pour notre avenir, c'est un service public de qualité qui n'a pas vocation à être rentable.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Monsieur le Président, c'est très bien de parler de la Compagnie des Autobus, de féliciter, de se féliciter les uns les autres, mais je vous rappelle qu'il est pratiquement 19 heures 30 et nous n'avons pas étudié ni les Interventions Publiques, ni la Section 7, ce qui est le cœur du budget, cela représente pratiquement 60 % des dépenses et c'est là où nous avons le plus de problèmes et le plus de questions à poser au Gouvernement.

Alors, c'est très bien, on se congratule, on s'auto-félicite, on se remercie, on s'aime beaucoup, mais il va quand même falloir, maintenant, entrer dans le vif du sujet.

M. le Président.- C'est pour cela que je me permettrais les remarques de tout à l'heure et je pense qu'il faudrait arrêter de partir dans toutes les directions.

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur NOUVION, je ne vous permets absolument pas de dire qu'il est hors de question que nous parlions de quelque sujet que ce soit. Si vous permettez, je parle des sujets dont il me semble intéressant d'informer l'Assemblée, mais également l'ensemble des personnes qui nous écoutent au travers d'Internet et je ne vous permets pas du tout de nous dire ce qu'il faut faire. Nous sommes chacun d'entre nous, parlementaires, nous savons très bien ce que nous avons à faire. Vous-même, vous reprenez le Président lorsqu'il vous interrompt ou lorsqu'il vous dit que vous avez un « joker », comme tout à l'heure.

Alors, Monsieur NOUVION, s'il vous plaît, ne nous donnez pas de leçon, vous n'êtes pas maître en la matière et si vous voulez aborder ce débat sur ce ton, et bien, écoutez, je suis tout à fait à même de vous répondre, parce que je peux également me lever de la chaise pour faire ce genre d'intervention...

M. Laurent NOUVION.- ... attendez, je vais répondre...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, si vous permettez, je reprends ce que j'ai à dire, vous prendrez la parole après, Monsieur Nouvion, je vous remercie, parce que, j'avais, là encore, et ne vous en déplaise, à féliciter le Gouvernement pour la ligne 4 qui arrive à Saint Roman.

Effectivement, il y a de nombreuses personnes qui utilisent cette ligne 4 qui va jusqu'à Saint Roman, puisqu'on a relevé, dans les réponses du Gouvernement, une augmentation de 25 %, soit presque le double de la progression annuelle sur ce réseau. C'est une ligne intéressante que nous demandions depuis longtemps. Elle a été créée depuis cette année, elle marche très bien. Par ailleurs, je voulais également insister auprès du Gouvernement

afin qu'il augmente annuellement les journées gratuites pour l'utilisation des transports en commun en Principauté de Monaco. En 2010, il y en a eu une dizaine, il y en a eu deux au mois de novembre, une pour la Fête Nationale le 19 novembre en l'occurrence, mais également pour, je crois, le nucléaire. Tous les bus en Principauté étaient gratuits ce jour-là.

Peut-être serait-il intéressant à d'autres occasions, notamment, pour en revenir aux propos de Mme POYARD-VATRICAN, pour la Journée de l'Environnement, de choisir des thèmes bien spécifiques dans l'année et d'essayer d'élargir ce nombre de journées, parce que regardez les bus ce jour-là, ils sont, effectivement très chargés.

Voilà, Monsieur NOUVION, vous pouvez me répondre.

M. le Président.- La parole est à Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- C'est le Président qui me donne la parole et pas vous.

J'ai juste une chose à dire, c'est très simple, vous avez parfaitement la liberté, Madame BOCCONE-PAGES de parler autant que vous voulez et de poser autant de questions que vous voulez, de féliciter, d'être très contente, c'est parfait.

Pour cela, il y a un certain nombre de séances privées, vous savez qu'on a un temps limité dans les Séances Publiques et il faut essayer, quand même, de traiter des sujets, nous travaillons et nous traitons essentiellement du budget.

Donc, mon intervention était très simple, et je pense que le Président va plutôt dans mon sens puisqu'il essaie de nous faire avancer un peu plus vite de façon à ce que nous traitions une matière qui est beaucoup plus compliquée et complexe qui arrive, que sont les Interventions Publiques et la Section 7.

Je ne vous ai jamais empêchée de parler, vous faites ce que vous voulez, je suis un Elu comme vous, puisque c'est Monsieur le Président qui nous donne la parole, donc le sujet est très clair.

M. le Président.- Au risque de faire perdre quelques minutes encore, mais nous ne sommes plus à ça près, je donne la parole à tout le monde, je pense que j'ai été large sur le dernier chapitre de la D.E.E.. Je crois que ce qui est important à voir aussi c'est que nous n'aurons jamais autant de temps – mais on pourra voir les procès-verbaux – pour traiter les

Interventions Publiques et le Chapitre 7, parce que c'est vrai qu'on avait souvent le gros défaut d'arriver tard pour traiter ces chapitres.

Il n'est, heureusement, que 19 heures 30, donc je pense que, si on peut éviter de faire des effets de manches les uns et les autres et de faire des déclarations pour rien, je crois que ce serait bien.

Si le Gouvernement n'a rien à répondre, je vous propose de voter ce chapitre 4.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

I. COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS

CH. 1 – BUDGET COMMUNAL

601.101 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT.....	34.234.600
601.1012 – SUBVENTION SPECIALE COMMUNE.....	4.305.000
	<u>38.539.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président. Cela fait maintenant de nombreuses années que l'autonomie budgétaire a été accordée à la Mairie et cela fonctionne très bien. Quand l'autonomie budgétaire pourra-t-elle être accordée au Conseil National ?

M. le Président.- Taquin...

Apparemment il n'y a pas de réponse.

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Je ne veux pas retarder le débat...

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le

Ministre, mais on peut vous écouter deux minutes si vous voulez répondre...

(Rires).

M. le Président.- Au point de vue formel, c'est vrai que j'ai été un peu frappé par le fait que la Mairie adopte son Budget, je crois ce soir aussi, et c'est vrai que nous aussi, on voit cette ligne, donc c'est un peu un télescopage de plein de choses, c'est juste une remarque générale, ce n'est pas du tout agressif, c'est un timing un peu désagréable, on va dire.

Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.1011 – C.H.P.G.....	5.200.000
602.1013 – RESIDENCE DU CAP FLEURI.....	2.516.100
602.1016 – C.H.P.G. SUBVENTION D'EQUIPEMENT	8.500.000
602.102 – ECOLE D'INFIRMIERES.....	353.000
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.	961.500
602.104 – OFFICE DE PROTECTION SOCIALE	19.203.000
602.105 – A QIETUDINE	290.500
602.108 – SERVICE MEDICAL D'URGENCE & REANIMATION	384.600
	<u>37.408.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci.

J'ai deux questions à poser. La première concerne le déficit du Centre de Transfusion Sanguine (C.T.S.). Je voulais savoir si ce déficit baisse, est-ce parce que les travaux de mise en conformité ont été terminés ou bien y a-t-il eu plus de donneurs de sang ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Ce sont des questions un peu techniques, c'est dommage que vous ne les posiez pas lors de la préparation du budget, en séance privée, cela nous permettrait de consulter les Services et de vous répondre de manière beaucoup plus précise que je vais le faire en improvisant ce soir.

Je vous dirai que nous sommes en pleine réflexion sur l'avenir du Centre de Transfusion Sanguine. Il y a eu un certain nombre de réunions que j'ai menées à ce sujet. Doit-on maintenir ou pas une activité complète en Principauté de prélèvement, de traitement et de distribution ? Distribution, cela va sans dire puisque nous en avons besoin, mais notamment de traitements des produits en Principauté. Il y a un vrai débat sur ce sujet qui est en cours et c'est vrai que l'activité du C.T.S. en attendant va plutôt aller en diminuant, tant que nous ne trouverons pas la réponse et la bonne réponse.

En résumé, il y a d'un côté les arguments qui sont liés à l'indépendance de la Principauté, le souhait d'avoir une totale autonomie en matière de prélèvement, de traitement et de distribution du sang, à la tradition du don de sang dans notre pays, mais il y a des normes de plus en plus strictes au niveau européen et français et si nous n'avons pas les agréments, ou nous ne pouvons pas être en réseau avec la France et l'Italie ; il y a aussi des coûts élevés pour cela, si on doit se mettre aux normes européennes. Nous sommes en train d'étudier très précisément cela.

Il y a également les problèmes de faisabilité, est-ce qu'on a les locaux et les moyens pour le faire ? Les locaux, probablement pas, tant que nous n'avons pas le nouvel hôpital, donc la réflexion est en cours et pour le moment, tant que nous n'avons pas répondu à ces questions, nous n'aurons pas une activité du C.T.S. qui va se développer.

Ceci dit, j'ai comme objectif de fournir des réponses à toutes ces questions, en 2011, pour que le Gouvernement puisse prendre la bonne décision. Nous avons tous envie d'avoir un C.T.S. très présent, et indépendant pour la Principauté, mais encore faut-il qu'on soit certain d'arriver à obtenir les normes européennes et les agréments et savoir combien cela va coûter, parce qu'évidemment nous ne pouvons pas, non plus, être déraisonnables dans les investissements que cela représenterait en locaux, en matériel, en personnel.

Voilà les deux problématiques, le Gouvernement fera tout, s'il le peut, pour conserver un C.T.S. très actif et indépendant à Monaco, dans la mesure où, évidemment, le coût ne sera pas déraisonnable par rapport à l'objectif. Je pense que cette problématique peut être une des raisons de la diminution de la subvention que nous avons inscrite au C.T.S. pour 2011, puisqu'évidemment, de toute façon, la mise aux normes éventuelles ne peut pas se faire avant un certain temps, ne serait-ce que pour les travaux.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un simple message à transmettre à Monsieur le Conseiller VALERI. Hier j'ai eu l'occasion de rencontrer les utilisateurs du bus de liaison Monaco-Cap Fleuri, qui résident à Fontvieille, donc il y a une satisfaction unanime et ils m'ont demandé d'être leur porte-parole, pour vous remercier.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Moi, j'en profite pour remercier les Services qui ont travaillé sur ce sujet et on a, je dois le dire, une Direction du C.H.P.G., et je peux le dire d'autant plus que ce ne sont pas des équipes que j'ai installées moi-même et, notamment, des équipes de Direction de nos maisons de retraites du Cap Fleuri et de « A Qietüdine », très motivées et très compétentes.

Nous avons, comme vous le souhaitiez, M. BERTRAND, et comme le souhaitait un certain nombre de familles, créé des liaisons pour les visiteurs du Cap Fleuri, entre Fontvieille et la résidence, en redéployant du personnel et sans création de poste. Je crois que si on peut faire du social, améliorer le Service sans créer de poste, c'est un exemple à suivre pour beaucoup d'autres sujets.

M. le Président.- Je voulais intervenir sur le Chapitre « Ecole d'Infirmières », nous avons eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises avec des gens responsables de l'Ecole d'Infirmières. Il y a deux problèmes à l'Ecole d'Infirmières : la base, c'est que nous avons des problèmes de personnel, nous le savons très bien, nous avons du mal à avoir suffisamment de personnel pour faire fonctionner le futur Centre de Gérontologie Rainier III. C'est donc pour cela qu'une augmentation des effectifs de l'Ecole d'Infirmières avait été décidée il y a maintenant environ deux ans. Nous sommes à trente actuellement. Or, et nous nous sommes félicités lors des derniers débats, du fait que la Crèche de l'Hôpital allait être augmentée en nombre de places mais finalement on vient de s'apercevoir que l'augmentation du volume offert à la crèche se faisait au dépend de l'internat de l'Ecole d'Infirmières. Je voulais simplement signaler qu'une grande partie des élèves infirmières qui vont rester par la suite sur le territoire de la Principauté, parce qu'il y a quand même un fort pourcentage de ces élèves infirmières qui restent après, lorsqu'elles ont obtenu leurs diplômes, ont des problèmes financiers puisqu'elles sont obligées de se loger et même travaillent le soir pendant leurs études, afin de pouvoir finir leurs formations et se payer leurs études.

Il est vrai que l'intérêt d'avoir une possibilité de logement en internat est quelque chose de très important. Nous avons été déçus, inquiets, de cette disparition de l'internat pour l'Ecole d'Infirmières.

Alors, en discutant avec d'autres personnes, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une solution éventuelle, qui pourrait être l'utilisation de l'immeuble « Bulgheroni » qui est à Beausoleil mais qui pose un autre problème, puisque je vais faire la remarque suivante, c'est que le coût d'une chambre pour l'internat des infirmières, c'est environ 75 € et le coût d'une chambre « Bulgheroni » est aux alentours de 250 € et 300 €. Donc, j'ai peur qu'il y ait un véritable problème de recrutement, pour trouver du personnel qui veuille bien se former en Principauté et c'est vrai que ce n'est pas le bon moment.

Est-ce que vous avez évalué une possibilité de trouver d'autres solutions pour loger ces élèves infirmières ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Votre réflexion est tout à fait logique parce que pour vous faire une confiance, j'ai eu exactement la même lorsque j'ai reçu la Directrice de l'Ecole d'Infirmières, qui est venue m'expliquer cette problématique que vous avez résumée.

J'ai donc demandé pourquoi la Direction du C.H.P.G. et le Conseil d'Administration avaient décidé les mesures que vous connaissez, par rapport à l'extension de la crèche et je suis aujourd'hui convaincu – ma conviction est faite – que la Direction de l'Hôpital et le Conseil d'Administration ont pris la bonne décision et je voudrais essayer de vous faire partager cette conviction.

Bien évidemment, si nous pouvions faire les deux, c'est-à-dire avoir un internat important pour les élèves infirmières et développer la crèche, ça serait l'idéal, mais entre le souhaitable et le possible, malheureusement, en l'occurrence, nous n'avons pas des locaux extensibles dans le lieu concerné.

Alors, pourquoi ce choix ? Parce que d'abord, il est vital pour les recrutements d'infirmières, il est fondamental de développer la crèche parce qu'une des demandes très forte qui est faite par les futures infirmières que nous sommes en train de recruter, c'est de pouvoir disposer d'une place en crèche pour leurs enfants. Donc, c'est un critère essentiel du recrutement des personnels dont nous avons besoin. Nous allons gagner soixante places, nous allons passer de soixante places à cent vingt places de crèche pour le personnel de l'hôpital et pour la Direction de l'Hôpital, c'était l'élément principal d'attractivité pour les futures infirmières, avoir une place pour leurs enfants, en crèche.

Deuxième argument important, aujourd'hui nous avons énormément de candidats à l'IFSI, on en a cinq ou six fois plus que le nombre de places, on a très peu de places en internat, je ne voudrais pas dire de bêtises ce soir puisque la question n'avait pas été posée en séance préparatoire.

M. le Président.- ... Vingt-six...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... Je ne parle pas des places des infirmières formées, je vous parle des lits, des studios, qui sont mis à la disposition des infirmières...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, vingt-six lits d'internat...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Parce que nous sommes passés de vingt à trente infirmières, Jean-François ROBILLON le disait juste avant. Donc de vingt à trente infirmières formées chaque année pour répondre au besoin de notre hôpital. La première

promotion de trente sera formée l'année prochaine. Nous avons donc, actuellement, trente plus trente et vingt, puisqu'avant c'étaient des promotions de vingt, nous avons quatre-vingt élèves et donc une vingtaine de lits d'internat. La Direction de l'Hôpital a estimé qu'il y avait suffisamment de candidatures de la région. Il y a aussi un effort très important, cela me permet de souligner cette politique que je trouve très pertinente de l'hôpital, de formation des personnels et des évolutions de carrière.

Il y a aujourd'hui énormément d'élèves infirmières ou infirmiers qui sont des personnels déjà en place au C.H.P.G., qui ont déjà leur résidence dans la région bien sûr, puisqu'ils travaillent au C.H.P.G., notamment, des aides-soignants qui souhaitent évoluer dans leur carrière ou des personnels logistiques, qui passent le concours bien sûr, qu'on aide d'ailleurs, puisque ceux qui veulent évoluer vers l'école d'infirmières reçoivent des cours de formation pour préparer le concours et se mettre au niveau.

Donc, nous avons, par le potentiel d'évolution des carrières au sein de l'hôpital, par le nombre de candidatures non acceptées de la région, d'après la Direction de l'Hôpital, largement le potentiel pour recruter les trente infirmières dont on a besoin chaque année. C'est un choix, mais le Président ROBILLOŃ l'a souligné lui-même, nous allons essayer, dans la mesure où il y aurait des résultats exceptionnels au concours, pour quelques personnes, ce ne pourra pas être vingt-six, mais pour quelques élèves qui auraient été très brillants au concours, de trouver quelques solutions à « Bulgheroni ». Ceci dit, hélas, les appartements sont limités, ce sera au détriment des logements de fonction que nous donnons aux personnels déjà recrutés. Nous ne pourrions pas aller jusqu'à vingt-six appartements pour les élèves mais on pourra limiter les refus pour raison de logement, en accueillant quelques élèves, effectivement, comme vous le disiez, dans les logements dont dispose l'hôpital à « Bulgheroni ».

C'est vrai que choisir c'est renoncer et ce choix a été fait. Je vais dire qu'objectivement, je comprends la Direction de l'Ecole d'Infirmières qui, évidemment, voit d'abord et avant tout l'Ecole d'Infirmières, mais je comprends aussi la Direction de l'Hôpital qui a une vision plus globale des choses et je soutiens cette décision qui a été prise de donner la priorité aux places de crèche pour recruter, au-delà des trente diplômés annuels de notre école, des infirmières et infirmiers expérimentés en provenance de toutes les régions de France et qui nous demandent des places de crèche.

M. le Président.- Je voudrais juste préciser avant de passer la parole à Mme BOCCONE-PAGES, je ne critique pas du tout le fait qu'on fasse des crèches en plus, au contraire, c'est nécessaire. Je pense qu'il faut essayer de limiter au maximum les effets collatéraux et je crois que réellement le problème de trouver, même si on a une possibilité de recrutement – et je ne pense pas qu'elle soit si énorme, parce que ce sont des métiers qui sont pénibles, mal payés et qui ont de grosses responsabilités – je crois que véritablement, si on ne fait pas un effort ou si on ne dégage pas des solutions suffisantes, je pense que nous risquons d'avoir rapidement des problèmes de vocation au sens large.

C'était vraiment le souci de mon intervention, ce n'est pas du tout pour critiquer la crèche, on en a besoin, mais c'est vraiment pour ne pas obérer complètement le recrutement des infirmières par la suite.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Tout à fait, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut des mesures d'accompagnement et si on peut loger quelques élèves au « Bulgheroni », on le fera. Pour vous rassurer, de mémoire là-aussi, il y a plus de cent candidats pour trente places à l'école d'infirmières. Aujourd'hui on doit descendre au 35^{ème} ou 36^{ème} candidat, si demain huit élèves renonçaient parce qu'il n'y a plus les huit lits d'internat par année, on descendra au 43^{ème} ou au 44^{ème}, mais si vous avez cent candidats, vous aurez toujours des élèves.

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, certes nous avons des candidats, mais moi ce qui m'intéresse, c'est de recruter des candidats monégasques, et c'est là tout le nœud du problème, parce que nous avons, certes trente personnes qui demandent à entrer à l'I.F.S.I., oui, d'accord, mais plus on aura de Monégasques qui entreront à l'Ecole et mieux ce sera évidemment pour le bassin d'emploi.

Au niveau du recrutement et de l'hébergement, je souhaite développer deux points. D'une part, sur le recrutement : comment faire pour attirer ces Monégasques ? Il faut informer au travers des différentes manifestations d'ores et déjà organisées en Principauté. Nous avons la Journée des Métiers au

Collège Charles III, qui est un événement vraiment formidable, permettant à l'ensemble des élèves de la Principauté de venir à la rencontre des professionnels. Le C.H.P.G. est très bien représenté, l'I.F.S.I. également. Il y a aussi les journées portes ouvertes de l'I.F.S.I.

Mais n'oublions pas la Commission d'Insertion des Diplômés, peut-être là serait-il bon de développer une action, en corrélation avec la Direction du Travail, pour parler, notamment, des métiers de la santé et pour pouvoir, effectivement, accueillir des Monégasques, des résidents de la Principauté sur des thèmes spécifiques.

D'autre part, sur l'hébergement : nous avons perdu les lits qui permettaient aux élèves de se loger en Principauté. En effet, lorsque nous avons appris la création de soixante berceaux, nous ne savions pas qu'en parallèle, nous perdions les vingt-six lits d'internat pour les élèves de l'I.F.S.I..

Alors, des disponibilités de logement existent à l'immeuble « Bulgheroni », mais il y a un réel problème au niveau du loyer : en effet, le loyer mensuel est actuellement de 78 €. Il passe dans cet immeuble à 230 € par mois. Je suis inquiète : les étudiants auront-ils les moyens financiers de faire face à une telle augmentation ?

Enfin, je tenais à féliciter la Direction de l'I.F.S.I. ainsi que toutes les équipes pédagogiques qui permettent aux étudiants de réussir leurs diplômes par le biais de cycles d'aide et de préparation aux concours. Je n'oublie pas aussi de féliciter les résultats des élèves : une jeune fille, cette année, a terminé Major de sa promotion.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- En ce qui concerne les Monégasques, évidemment, nous sommes totalement d'accord avec vous, vous l'avez souligné vous-même, un certain nombre d'informations sont faites pour les orienter vers ces métiers d'infirmières et d'infirmiers, il y a aussi quelques hommes dans les promotions, donc parlons aussi des infirmiers.

Effectivement, la Commission d'Insertion des Diplômés va faire passer le message aux orienteurs en collaboration avec l'Education Nationale que c'est un métier d'avenir, et qu'il y a des besoins en Principauté. Donc cela peut intéresser, effectivement, des nationaux et des gens du pays, des élèves de notre système actuel de l'Education Nationale, pour trouver un métier qui leur permettra de travailler au pays dans les prochaines années.

Comme vous l'avez déjà dit, on fait aussi beaucoup à la Journée des Métiers, notamment pour ça et on va renforcer l'information dans les établissements scolaires.

Vous conviendrez par contre que les deux sujets ne sont pas liés parce qu'évidemment, les élèves monégasques sont logés, ce n'était pas eux qu'on mettait dans l'internat, ce sont évidemment des élèves qui viennent de loin, de beaucoup plus loin que Monaco. Je ne peux pas vous dire mieux, j'ai eu la même réaction que vous et croyez-moi s'il y avait eu des possibilités, elles auraient été mises en œuvre, mais dans la vie, je le répète, il faut choisir et c'est parfois renoncer à certaines choses et si nous ne sommes pas capables aujourd'hui d'offrir des places de crèche supplémentaires, vous ne recruterez pas d'infirmières, d'aides-soignantes à l'hôpital dans les prochaines années. Vous aurez certes toujours trente infirmières formées à Monaco, mais qui ne suffiront pas à répondre aux besoins du C.H.P.G..

La décision qui est prise, aujourd'hui, elle vous garantit d'être beaucoup plus attractifs vis-à-vis des infirmières à recruter qui viendront d'autres régions, et elles ne vous enlèvent pas un seul infirmier formé dans l'Ecole, car vous aurez toujours trente infirmières et infirmiers, formés chaque année par l'I.F.S.I. à Monaco.

Donc, voilà, si on avait pu trouver vingt-six chambres en Principauté, on l'aurait fait, mais vous savez comme moi et vous le dites souvent dans cette Assemblée, que l'espace est la chose la plus rare et la plus difficile à trouver en Principauté.

Je serai attentif parce que j'y suis sensible, aux arguments que vous développez par rapport à certains étudiants qui pourraient ne plus être en mesure d'intégrer l'école. Par ailleurs, on m'a donné beaucoup d'autres arguments. La Direction du C.H.P.G. m'a fait savoir qu'il n'y a aucun I.F.S.I. en France aujourd'hui qui dispose désormais d'internat, que c'est une politique générale, que ce soit à Nice ou ailleurs, on ne loge plus les étudiants. Pour autant, je l'ai dit tout à l'heure, je regarderai les résultats et s'il y a des élèves exceptionnels, on essaiera, effectivement, de trouver des solutions au « Bulgheroni » et peut-être au même tarif qu'avant. Nous allons regarder tout ça.

M. le Président.- Enfin, un problème aussi qui me vient, après on ne va pas parler toute la soirée de l'I.F.S.I., mais il y a aussi des partenariats avec je crois que c'était Sarreguemines ou Strasbourg, je ne sais plus, une formation spécifique pour les infirmiers

psychiatriques, qui a un échange et donc s'il n'y a pas de logements pour les quelques échanges par an, c'est vrai qu'il faut aussi prévoir cette possibilité de mutation.

Dernière chose, j'ai été fortement impressionné dans certaines villes françaises il y a actuellement une proposition qui est faite aux habitants, en particulier dans le cas du maintien à domicile ou de l'aide aux personnes âgées, de loger à domicile des étudiants, pourquoi pas des infirmières, avec un échange, logement contre petites courses ou aides, cela se fait, donc peut-être dans ce cadre-là, cela pourrait permettre de récupérer des logements. C'est en tout cas une suggestion.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - En conclusion je vous confirme qu'on regardera avec souplesse s'il y a quelques cas d'échanges de formation ou s'il y a quelques élèves exceptionnels au concours, et qu'on trouvera des solutions au « Bulgheroni ». Je crois que c'est la meilleure réponse qu'on peut vous faire ce soir.

M. le Président.- Sur le même sujet, Madame BOCCONE-PAGES ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, juste un dernier mot sur les formations. Alors, peut-être serait-il intéressant de s'orienter vers les formations d'aides-soignantes, d'aides-gérontologiques, auxiliaires de vie, qui sont tous des métiers porteurs et d'avenir en Principauté, je crois que ce serait intéressant peut-être de créer un poste de cadre supérieur.

Ne serait-il pas intéressant, au sein de l'I.F.S.I. de créer un tel poste ? Monsieur le Conseiller, si vous pouvez y réfléchir, nous en reparlerons bien entendu.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - C'est aussi une demande de la Directrice de l'I.F.S.I.. Pour le moment, la Direction de l'Hôpital estime que nous n'avons pas de problème de recrutement d'aides-soignants. Il n'y a pas d'espace, il y a des coûts, il y a des choix à faire, mais par contre renforcer l'équipe d'encadrement de l'I.F.S.I. pour développer la formation continue, c'est une autre demande qui me semble justifiée de la Direction de l'I.F.S.I. et je vais regarder pour la mettre en place l'année prochaine, avec M. BINI et la Direction de l'Hôpital.

M. le Président.- Si on va dans ce sens-là et pour finir là-dessus, je crois qu'il y a vraiment un problème. Moi, j'ai travaillé longtemps dans les hôpitaux en France, les infirmières qui sont formées à Monaco sont parfaitement formées, mieux sans doute que dans les Ecoles d'Infirmières des C.H.U.. Je pense que là-aussi, il faut garder nos spécificités monégasques. On a une excellente formation avec vraiment un doigté et une facilité de former et une expérience. Il ne faut pas tout casser pour des raisons de place et trouver des solutions pour que cela se pérennise.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Monsieur le Président, je ne peux pas vous dire mieux, le Gouvernement partage tellement votre avis, qu'il a fait passer, il y a deux ans, le nombre d'élèves formés à Monaco par notre Institut Monégasque de Formation en Soins Infirmiers, de vingt à trente élèves par an. Je vous confirme que c'est une décision pérenne. Nous sommes donc parfaitement d'accord.

M. le Président.- Il ne faut pas lui imposer des normes françaises non plus, ou des associations dans des groupements français, ils ont une spécificité et je crois que c'est très bien.

Je pense que nous allons, maintenant, passer à un autre sujet.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Tous ces propos sur les infirmières... Sur le C.T.S., vous avez dit que vous étiez en train de réfléchir, mais que je sache le C.T.S. fait partie du C.H.P.G. et vous êtes sensé, dès le début de l'année, avoir un programme pour le futur C.H.P.G.. Donc il faudrait peut-être hâter la réflexion, savoir ce que va devenir ce C.T.S.. Est-ce qu'on le garde ? Est-ce qu'on garde la moitié des activités ou est-ce qu'on le supprime comme cela a été évoqué dans certaines hypothèses. Je crois que la réflexion doit aller très vite si vous voulez l'intégrer dans le programme du futur C.H.P.G. dont on reparlera sans doute en Section 7, que nous allons aborder tout à l'heure.

Ensuite, il y a un deuxième sujet, Mme BOCCONE-PAGES a évoqué le cas des Monégasques, il y a quelques années un de vos prédécesseurs, M. RAVERA, avait eu une démarche particulièrement intéressante qui consistait à former trois ou quatre jeunes Monégasques pour les faire intégrer, notamment, l'Ecole de Santé de Rennes et qui ont,

entre-temps, intégré l'encadrement supérieur du C.H.P.G..

Donc, ma question est de savoir, est-ce que vous comptez renouveler ce type de démarche de façon à ce que les Monégasques, au-delà des infirmiers, des infirmières, puissent aussi intégrer de façon importante l'encadrement du C.H.P.G. ?

Il y a beaucoup de métiers au C.H.P.G., cela va de l'informatique au technique, au bâtiment, enfin je crois qu'il y a beaucoup de formations possibles. Puisque vous êtes dans une démarche qui va dans ce sens, est-ce que vous avez l'intention de renouveler ce qu'avait fait votre prédécesseur ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Pour votre première question, je vous ai dit tout à l'heure, effectivement, que pour le Centre de Transfusion Sanguine, on attendait les éléments complémentaires de la part d'un audit, au début de l'année 2011. J'ai rencontré les dirigeants de l'Etablissement Français du Sang à qui on a posé un certain nombre de questions pour des partenariats, notamment, les agréments possibles pour le C.T.S., avec la France.

Ils nous ont promis des réponses prochainement. Nous serons alors en mesure de répondre, car nous avons besoin, vous l'avez dit à très juste titre, Monsieur BORDERO, nous avons besoin de ces réponses par rapport à la future construction de l'hôpital et nous les aurons.

En ce qui concerne la formation des Monégasques pour l'encadrement au sein de l'Hôpital, c'est une cause que je partage et que j'ai toujours défendue et je peux vous dire qu'une des premières décisions que j'ai prise lorsque je suis arrivé dans mes fonctions actuelles, avec l'accord du Gouvernement, ça a été de traiter de la même manière et non pas de manière discriminatoire, nos élèves monégasques diplômées de l'Ecole de Rennes, donc désormais adjointes au Directeur du C.H.P.G parmi huit adjoints, parce que les adjoints français bénéficiaient soit d'un logement de fonction, soit d'une indemnité de logement de fonction et les règles, lorsque je suis arrivé, étaient de considérer que les Monégasques n'avaient pas droit à cette indemnité.

Or, ayant les mêmes contraintes, la même formation et le même travail, je trouvais tout à fait discriminatoire et anormal que ce ne soit pas le cas pour nos compatriotes. Le Conseil de Gouvernement m'a suivi et aujourd'hui nous avons renforcé l'attrait de ces postes de dirigeants de l'hôpital pour les Monégasques, puisqu'à travail équivalent, ils ne

subissent plus une discrimination de revenus telle que je l'ai trouvée en arrivant au début de l'année 2010.

Donc, oui nous sommes très sensibles à cela et, dans le cadre de la Commission d'Insertion des Diplômés, on fait un effort, et on va le renforcer, pour sensibiliser les élèves à travers l'Education Nationale et les orienteurs aux métiers de santé. Nous sommes très demandeurs de candidats, là il s'agit de personnes qui ont déjà une formation supérieure pour faire l'école de Dirigeants d'Hôpitaux, la fameuse école de Rennes en France.

Tout ce qui peut être fait pour informer et inciter le sera. Maintenant, bien évidemment, on ne peut pas forcer les candidats à l'être et cela relève aussi d'un choix personnel de chaque étudiant monégasque, mais on va renforcer l'information sur ce thème, la santé est un des secteurs à développer car il a de l'avenir en Principauté, au sein de l'hôpital et au sein d'établissements privés. C'est un vecteur de développement pour Monaco, ça a été dit et constaté aussi, notamment, par le « think tank » Monaco 2029. Voilà des métiers d'avenir, Monsieur BORDERO, vous avez bien raison de m'avoir permis de le rappeler ce soir.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention tout d'abord générale et ensuite sur l'IM2S parce que je crois qu'au titre des Interventions, je ne vois pas très bien où je peux la faire, sinon ici.

Je voulais, juste pour la clarté des débats, donner quelques chiffres qui ont été analysés par Christophe STEINER et je le remercie, mais qui sont quand même assez symptomatiques.

Le montant des Interventions Publiques en 2002 était de 135 M€, il est au Rectificatif 2010, de 223 M€, soit une augmentation de 65 % et en même temps, les recettes ont augmenté de 29 % et ce qui est très étonnant, c'est que dans les Interventions Publiques, dans la partie sociale, nous souhaiterions que de toutes les façons, elle progresse, bien entendu, elle progresse beaucoup moins vite que certaines autres dépenses.

Tout cela pour dire qu'on ne peut pas continuer comme cela et le rôle du Gouvernement est de revenir vers nous, très vite, avec des arbitrages, certes douloureux, mais des arbitrages précis. On ne peut pas

continuer à dépenser autant d'argent pour les Interventions Publiques, je ne dis pas et ce n'est pas à nous de dire et de déterminer les arbitrages, mais c'est à nous, en revanche, de mettre en garde et de prévenir contre une dérive des dépenses qui sont, véritablement, très préoccupantes. Je pense que nous allons revoir point par point dans la suite du détail des interventions et chapitre après chapitre.

Le deuxième point de mon intervention, effectivement, concerne IM2S. Nous en avons parlé en séance privée, nous avons eu la joie de voir les médecins, le Docteur RIT et le Docteur BALLERIO qui sont venus nous expliquer la situation et essayer de nous éclairer sur ce qui se passe à IM2S et j'ai deux préoccupations. Ma première préoccupation, c'est la situation financière et capitalistique de cette structure, mais, aujourd'hui, j'aimerais avoir également l'avis de mes Collègues, parce que nous étions un certain nombre, une quinzaine, lorsque les Docteurs RIT et BALLERIO sont venus, il ne nous a pas semblé, après les informations que nous avons eu, que nous soyons, d'abord, suffisamment informés et que nous puissions, aujourd'hui, je dirais, en débattre sereinement parce qu'il nous manque un certain nombre d'éléments. Dans cette situation budgétaire très tendue, c'est également, une fois de plus, un sujet de grosses préoccupations pour nous. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais commencer par IM2S. La situation pour IM2S est, effectivement, préoccupante depuis plusieurs mois, le Gouvernement y est extrêmement attentif. D'abord il a agi, puisque le Gouvernement a réussi à convaincre les Caisses Sociales d'appliquer une réduction par rapport à la T2A qui s'appliquait pleinement depuis le début de l'existence de cette clinique ; deuxièmement, la volonté du Gouvernement est de préserver une clinique qui a, de manière unanime, une bonne réputation médicale, qui est connue en dehors de la Principauté, qui attire en Principauté et il est donc inenvisageable, pour le Gouvernement, que cette clinique ferme.

La position du Gouvernement est aussi guidée par la protection des emplois. Il y a, de mémoire, cent vingt-cinq emplois et donc notre mission, notre devoir est de tout faire pour sauver ces emplois d'autant plus que les analyses auxquelles le Gouvernement s'est livré depuis plusieurs mois avec l'aide d'experts concluent à la viabilité sur le long terme, de l'IM2S.

De cela on peut discuter, mais visiblement, d'un point de vue strictement médical, IM2S n'est pas condamné. Donc, ce que le Gouvernement a décidé, c'est de proposer aux actionnaires, ceux qui dirigent IM2S, de devenir majoritaire dans le capital et, en contrepartie, d'accepter que le mode de gestion de cette clinique soit profondément revu et que la gestion soit confiée à un Directeur qui aurait toutes les compétences pour gérer, au quotidien, la clinique et donc réduire, bien évidemment, ou supprimer le déficit.

Donc, voilà en ce qui concerne IM2S ; la proposition du Gouvernement, comme je l'avais dit, a laissé aux actionnaires privés le temps nécessaire pour faire une contre-proposition, nous ne souhaitons pas, forcément, remplacer les actionnaires privés, nous avons simplement dit : nous, nous voulons sauver IM2S, nous sommes prêts à le faire en prenant 51 % du capital, si vous, actionnaires, vous voulez vous-mêmes intervenir pour passer ce cap difficile, faites-le, nous on peut vous accompagner, un peu moins, mais faites-le.

Nous avons laissé un temps assez long pour la réponse, il n'y a pas encore eu de réponse. Ce que je dis ne contient aucun jugement, je ne juge pas les administrateurs privés d'IM2S, le Gouvernement constate que nous sommes le 15 décembre et que le Conseil d'Administration d'IM2S est aujourd'hui et nous verrons ce que décide le Conseil d'Administration.

Pour que toutes les choses soient bien claires, évidemment, on réunit la Commission de Placement des Fonds, où là, vous aurez toutes les précisions que les Elus souhaitent.

Avant de laisser la parole à Mme THEVENOUX et à M. VALERI pour plus de réponses précises sur le sujet, sur votre première remarque, Monsieur NOUVION, je ne peux que dire que je partage et le Gouvernement partage votre remarque. Nous avons essayé, on va le voir à travers quelques lignes, nous avons essayé de réduire cette augmentation, nous avons pensé que cette année, on pouvait se contenter d'une réduction symbolique et pas trop douloureuse. Donc, si les recettes ne reprennent pas, je peux vous l'annoncer dès maintenant si vous le voulez, la présentation de cette section ne sera pas la même l'année prochaine, ni même dès le Budget Rectificatif.

Je ne sais pas si Monsieur VALERI ou Madame THEVENOUX souhaitent intervenir ?

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Ministre.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Vous avez dit beaucoup de choses, Monsieur le Ministre. Je veux simplement dire que ce que le Gouvernement a obtenu dans le consensus n'était pas évident au niveau des Caisses Sociales, puisque toutes les délégations salariales et patronales ont accepté cette proposition, c'est effectivement une amélioration des remboursements des caisses vis-à-vis d'IM2S.

C'est vrai que cette clinique était la seule, pour le moment, à être remboursée par les Caisses Monégasques sur la T2A, la tarification à l'activité qui est plus défavorable, car IM2S a été créé plus tard que les autres établissements de soins. Ce n'était pas juste. On a corrigé ça pour quatre ans, jusqu'à ce que la T2A se généralise en Principauté et je dois dire que les Délégations salariales et patronales, après débats, ont compris cette nécessité pour les raisons que le Gouvernement partage et qui ont été exposées par le Ministre d'Etat, pour à la fois l'image de la Principauté, le maintien de cette clinique qui fait du travail de qualité au niveau médical, il faut le dire, d'ailleurs on voit son chiffre d'affaires augmenter chaque année et qui a cent vingt-cinq emplois à préserver.

Donc, unanimité sur ce point, ça a été assez difficile à obtenir, mais c'est fait et la mesure est appliquée, désormais. Pour le reste, il y a un certain nombre de mesures de rigueur de gestion, mais effectivement, on a été rencontrer, avec ma Collègue des Finances et de l'Economie, le Conseil d'Administration. En ce qui concerne la partie financière, Mme THEVENOUX peut vous en parler mieux que moi ce soir. Mais sachez que, pour m'en tenir à la partie médicale, nous allons mettre les médecins là où ils doivent être, c'est-à-dire dans la médecine et nous allons veiller à mettre des gestionnaires d'hôpitaux d'expérience, là où ils devraient être et là où ils ne sont pas encore, c'est-à-dire à la Direction de cet établissement, parce qu'il faut, non seulement développer le chiffre d'affaires, mais il faut aussi améliorer la comptabilité analytique, il faut développer des activités plus rentables et moins d'autres activités, moins rentables, voire supprimer celles qui ne sont pas rentables du tout.

A chacun son métier. Si l'accord se fait, il y aura un recrutement immédiat d'un Directeur de Clinique expérimenté, qui va nous apporter sa rigueur dans la gestion. Il y aura, aussi, la mise en place d'un Comité stratégique. J'ai souhaité et c'est accepté par lui, que le Directeur actuel de notre hôpital, qui est un excellent spécialiste, un des meilleurs qu'on puisse avoir en France et qui est désormais chez nous, en Principauté, apporte aussi son expertise dans un

Comité stratégique où l'Etat serait très représenté et très fort pour s'assurer de la qualité du développement de cette clinique, dans les prochains mois et les prochaines années.

Pour les mesures plus financières, c'est Madame THEVENOUX, bien sûr, qui pilote cela.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je crois qu'en fait, Monsieur le Ministre, vous avez très bien résumé la situation, je pense qu'on ne va pas entrer dans le détail des mesures financières. Je crois que ce qu'il faut surtout savoir, c'est qu'effectivement, il y avait une situation qui est difficile. Nous avons conclu, pour les raisons qui vous ont été exposées, qu'il fallait sauver IM2S, et nous avons donc fait une proposition au Conseil d'Administration qui va nous répondre.

A partir du moment où la décision sera prise et après consultation de la Commission de Placement des Fonds, il faudra, si on décide de le faire, aller très vite et c'est ce que nous vous proposons et ce que nous nous préparons à faire.

M. le Président.- Juste sur ce dossier avant de laisser la parole à mes Collègues. Premièrement, je crois que le fait que le remboursement avec la T2A a été accepté dès la création de la clinique, donc c'est un geste des Caisses important mais c'était quand même dans le cahier des charges au départ.

Deuxièmement, et ce sont des questions que nous vous poserons en Commission de Placement des Fonds, mais pour l'instant nous n'avons toujours pas de documents, nous attendons de les avoir parce que la Commission de Placement des Fonds est toute proche. C'est vrai que nous en avons besoin pour les étudier, parce que ce n'est pas au dernier moment que nous pourrions le faire.

Je vais dire simplement – et nous reviendrons sur le dossier en discussion de la Commission de Placement des Fonds – mais je pense que les aides de l'Etat, à mon avis, ne doivent pas se faire à tout prix, elles doivent se faire sous conditions, ça c'est très important, j'insiste véritablement là-dessus, nous en discuterons plus précisément par la suite.

Au point de vue médical, je crois qu'il faut éviter la diversification des activités, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.

Enfin, il faudra bien nous expliquer l'augmentation de participation du Gouvernement au capital de la société, si cela concerne l'activité clinique et/ou immobilière. Merci beaucoup.

Je laisse à présent la parole à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais intervenir sur la ligne 602.1016...

M. le Président.- Excusez-moi, Madame POYARD-VATRICAN. Y a-t-il encore quelqu'un qui souhaite intervenir sur IM2S ? Dans mon tour de parole, j'ai encore Fabrice NOTARI ? Non. Philippe CLERISSI ?

M. Philippe CLERISSI.- Oui, moi c'est sur IM2S.

Pour le meilleur remboursement par les Caisses Sociales, c'est tout à fait légitime, je suis d'accord avec ça, d'autant plus que l'application de la T2A au départ était assez injuste dans la mesure où le C.H.P.G. n'y est pas encore.

En revanche, sur le projet dans son ensemble, il faut savoir que sur les deux sociétés, l'immobilière et la médicale, le trou est aujourd'hui abyssal, 18 M€ de déficit...

Ce sont des chiffres que vous nous avez donnés, Madame...

Ce sont les chiffres que vous nous avez donnés et je vous en avais fait la remarque en séance privée.

Encore une fois, c'est un problème qui est privé et en même temps public parce qu'il s'agit de sauvegarder l'emploi, mais il ne faudrait pas qu'il y ait, aujourd'hui, une politique d'intervention publique à deux ou trois vitesses. Parce que si vous intervenez dans ce projet, attention à ce que vous allez faire, parce que moi, je vais vous demander des comptes au moment où un entrepreneur monégasque sera en passe de faire faillite ; à ce moment-là, je vous demanderai, de la même façon, d'intervenir à son endroit. C'est cela qui est extrêmement dangereux, c'est que sous prétexte qu'un privé a fait un montage qui est ce qu'il est et qui, aujourd'hui, s'est développé au point d'employer cent vingt ou cent trente personnes, eh bien vous êtes coincés.

Encore une fois, je vous l'avais dit en séance privée, si moi, tout seul, je fais faillite dans ma boutique, personne ne viendra me récupérer et là, ce que vous faites est extrêmement dangereux. J'espère simplement que vous prendrez vos responsabilités, comme vous l'avez dit ce soir, Monsieur le Ministre,

au cas où les choses iraient vraiment mal. Ce n'est pas à tout prix que l'on pourra sauver l'IM2S, surtout en période difficile, avec un contexte international qui est toujours si préoccupant, la crise financière est loin d'être terminée, nous voyons les budgets qui se succèdent et qui sont toujours déficitaires.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur ce que vous avez dit tous les trois, Monsieur le Ministre, le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, Mme THEVENOUX et ce qu'a dit M. CLERISSI. La question est : faut-il sauver le soldat IM2S ? Je pense que c'est une société qui a quand même été aidée un peu différemment, dès le départ, puisqu'on lui a imposé des conditions qu'on a imposé à nulle autre. C'est une société qui a des retombées quand même positives du point de vue image et de l'apport de clientèle dans d'autres professions médicales de la Principauté et je pense, de toute façon, que ce n'est pas une rentrée directe du Gouvernement dans le capital, puisque le Gouvernement étant déjà actionnaire, il ne fait que progresser !

Maintenant, puisqu'il va quand même y avoir une partie financière, je ferai confiance au Gouvernement dans cette histoire pour savoir jusqu'où ne pas aller trop loin.

M. le Ministre d'Etat.- Vraiment complètement d'accord avec vous, Monsieur STEINER, c'est exactement ce que l'on veut faire.

Monsieur CLERISSI, ne vous inquiétez pas, le Gouvernement ne se met pas brusquement à gérer une clinique, ce n'est pas ce qu'on dit. Simplement pour les raisons qu'a rappelées M. STEINER, il est, je crois, du devoir du Gouvernement d'intervenir, pour empêcher une fermeture qui est malheureusement inéluctable si nous n'intervenons pas et qui, même en se limitant à l'attractivité, serait une très, très mauvaise chose pour Monaco.

La santé est un des facteurs de l'attractivité de la Principauté et IM2S fait partie de l'attractivité sur le volet santé. Tout le monde le reconnaît, les gens viennent de loin se faire soigner à IM2S. Donc, si on annonçait, brusquement, que la clinique du sport à Monaco ferme.... Bref, on écarte cette hypothèse, on remet d'aplomb la gestion et on pense que cela marchera.

M. le Président.- Est-ce que Madame Brigitte BOCCONE-PAGES souhaite parler sur ce sujet ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, je voulais dire un mot sur l'IM2S et également parler du C.H.P.G.

Je voulais vous rappeler une date : l'ouverture de l'IM2S en 2006, la T2A a été appliquée dès son ouverture. Nous sommes en 2010 cela fait déjà depuis quatre ans qu'ils sont en T2A, alors qu'au C.H.P.G., cela va être mis en pratique en 2013. Donc, vous voyez que cela a été défavorable pour eux.

Monsieur le Conseiller, nous avons reçu, au sein de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, les Docteurs BALLERIO et RIT au mois de novembre. Ils nous ont parlé d'un partenariat avec le C.H.P.G. mais également d'autres spécialités qui allaient y être développées. Pourriez-vous, Monsieur le Conseiller, nous faire un exposé quant à ces deux points qui sont tout à fait d'actualité ?

Pour en revenir à mon deuxième point, comme cela je n'interviendrai qu'une seule fois, au niveau du C.H.P.G. : c'est sur la ligne 602.1016, qui correspond à une subvention d'équipement de 8,5 M€. Il faut absolument conserver le niveau actuel de prestations et de soins au CHPG. Voilà pourquoi j'adhère totalement au vote de cette ligne budgétaire. Je l'ai d'ailleurs exprimé récemment au sein du Conseil d'Administration de l'hôpital pour ce qui concerne la présentation du Budget Primitif 2011.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Madame BOCCONE-PAGES, merci, je vais laisser bien sûr, Monsieur Stéphane VALERI répondre sur les travaux nécessaires pour maintenir le niveau actuel de l'hôpital.

Sur les partenariats, à IM2S, je pense simplement qu'il est trop tôt pour en parler. La seule chose qu'il faut retenir à ce stade aujourd'hui, c'est qu'il y aura un partenariat, enfin, qui dit partenariat dit accord du C.H.P.G., autrement dit, il est hors de question qu'il y ait une concurrence entre les deux établissements, ce sera un partenariat, une complémentarité et ça c'est le principe, il n'y aura pas d'exception à ce principe.

M. le Président.- Si je peux juste intervenir là-dessus, tenez compte, aussi, des activités libérales en ville parce que vous allez les tuer, petit à petit, à force de faire des gros paquets sur des spécialités, vous allez les mettre en péril. Donc, faites attention à cela aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, tout à fait, bien sûr.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, tout à fait. Vous aurez noté, Président, sur ce premier point et je crois que le Gouvernement y a pris sa part, il y a un rapprochement. Je pense que si on avait dit ici, rappelez-vous il y a quatre ou cinq ans, qu'un jour, le chef du Service Orthopédie de l'hôpital public, le Docteur RIT et le Directeur de l'IM2S se rencontreraient pour discuter ensemble d'un développement harmonieux, on aurait dit « mais c'est merveilleux, c'est quasiment un rêve irréalisable ». Donc, aujourd'hui, effectivement, c'est leur volonté commune d'arrêter toute concurrence agressive. Inutile de vous dire que le Gouvernement est totalement convaincu et prend sa part à ce rapprochement intelligent entre notre hôpital public et IM2S.

Pour ce qui concerne l'autre point, Madame BOCCONE-PAGES, nous sommes totalement en phase, vous le savez, avec votre intervention et les souhaits du Conseil National. L'hôpital nouveau, quel que soit l'emplacement choisi, quelle que soit la rapidité de sa construction, c'est un chantier considérable qui sera livré, sans doute, à l'horizon 2018-2020, cela veut dire qu'il faut que nous ayons, encore, huit ou dix années de fonctionnement de l'hôpital actuel et nous nous sommes engagés, je vous le redis très volontiers et publiquement ce soir : le Gouvernement, chaque année, investira autour de 10 M€, pour maintenir et améliorer le plateau technique exceptionnel de cet hôpital et maintenir ses bâtiments à niveau.

Je peux vous dire que dans les prochaines années, par exemple, nous allons investir plusieurs millions pour acheter un appareil qui est extrêmement performant en radiothérapie, pour traiter les cancers, appareil qui sera un des plus performants d'Europe. Donc, vous voyez, on continue à investir.

Je vais vous citer quelques travaux considérables qui vont avoir lieu dans les prochaines années. Cette dizaine de millions d'euros que nous investirons chaque année pour garder notre hôpital au top niveau, je le répète, bâtiments et plateaux techniques, jusqu'à l'ouverture du nouvel hôpital, serviront par exemple et vous avez parlé, à la rénovation du Service de Pédiatrie, effectivement. Je peux vous parler de la restructuration du Service d'Hémodialyse qui n'est pas, actuellement, au niveau de ce que nous pouvons

espérer, de l'accueil des malades ; la restructuration du Service d'Imagerie Médicale qui doit également progresser ; on a parlé tout à l'heure de l'extension de la crèche, soixante berceaux de plus, cela fait partie de ces travaux et je pourrais continuer longtemps, il y a des travaux qui sont prévus pour la Psychiatrie, il y a également la restructuration du Service de Stérilisation Centrale, etc... et tout ceci dans les deux prochaines années. Donc, soyez rassurés, nous avons le même objectif et nous le respecterons.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Pour IM2S, vraisemblablement, par l'intermédiaire du Fonds de Réserve Constitutionnel, il y aura une augmentation de la participation de l'Etat qui va se compter en somme liquide qui va être injectée dans cette structure.

Ma question, vous l'aurez compris, Madame le Conseiller, nous n'avons pas parlé du Fonds de Réserve Constitutionnel dans cette enceinte, depuis trois jours. Donc, nous sommes à la fin de l'année, c'est Noël et je voudrais savoir, nous voudrions tous savoir, quelle est la situation liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel, Madame ROSABRUNETTO...

M. le Président.- ... Si vous me permettez, ce n'est pas le sujet à l'heure actuelle...

M. Laurent NOUVION.- Peut-être que ce n'est pas le sujet mais enfin c'est le sujet général du budget...

M. le Président.- On voudrait finir...

M. Laurent NOUVION.- ... Et si vous m'empêchez de poser la question concernant la situation du Fonds de Réserve Constitutionnel en Séance Publique, Monsieur le Président, c'est très intéressant, moi je me rassois, et puis, c'est très bien...

M. le Président.- Je pense que ce n'est pas le moment, nous avons des réunions qui sont faites régulièrement...

M. Laurent NOUVION.- ... Pas du tout, il a toujours été et cela correspond au souhait de votre Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui veut être transparent sur le sujet...

M. le Président.- ... Il fallait poser la question précédemment... Monsieur NOUVION !

M. Laurent NOUVION.- ... Je demande la situation du Fonds de Réserve Constitutionnel dans sa partie liquide...

Vous ne voulez pas que je pose la question, dont acte.

M. le Président.- Monsieur Nouvion, vous m'avez fait la remarque tout à l'heure que nous étions en retard...

M. Laurent NOUVION.- Oui, mais ça, c'est essentiel...

M. le Président.- Mais tout est essentiel. On va le faire le moment venu. Actuellement nous en sommes au Domaine Social. Pour l'instant, que je sache, le Fonds de Réserve n'est pas au Domaine Social, ça se saurait, sinon on aurait des subventions...

M. Laurent NOUVION.- Mais c'est lié avec l'IM2S et la participation de l'Etat, c'est tout.

M. le Président.- J'entends bien, nous aurons la possibilité...

M. Laurent NOUVION.- ... C'est uniquement l'objet de ma question.

M. le Président.- ... Nous aurons la possibilité de poser des questions lors de la toute prochaine réunion, puisqu'elle sera organisée dans quatre jours. Je crois que ce n'est pas en Séance Publique qu'on va en discuter, je pense que nous allons continuer sur IM2S...

M. Laurent NOUVION.- ... Non, mais attendez, Monsieur le Président, nous ne sommes pas tout à fait d'accord là...

M. le Président.- Nous en sommes au Domaine Social, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- ... Domaine Social ou pas Domaine Social, Monsieur le Président, le sujet du Fonds de Réserve Constitutionnel n'a pas été abordé depuis le début de ces débats, c'est un élément constitutif des finances publiques, nous sommes sur le

Budget de l'Etat, je pose la question, si vous voulez que je la pose à un autre moment, je la pose à un autre moment, volontiers, mais...

M. le Président.- ... Vous trouverez un autre moment pour la poser....

M. Laurent NOUVION.- ... Mais cela dit, je voudrais avoir l'avis de mes Collègues, la représentation nationale souhaite savoir quelle est la situation liquide, sans rentrer dans les détails, disponible du Fonds de Réserve Constitutionnel, à fin décembre 2010.

M. le Président.- Bien. Je pense que Madame le Conseiller de Gouvernement pourra répondre rapidement en fin de séance.

Nous continuons sur l'IM2S. J'en étais à Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Il avait été envisagé à un moment d'adjoindre à l'activité orthopédique, une autre activité qui collerait parfaitement à la T2A, en plus il n'y aurait pas de suite et de problème liés à l'opération dont il s'agit, c'est-à-dire d'y adjoindre un pool ophtalmologique qui ne serait pas du tout en concurrence avec l'hôpital, dans la mesure où il ne traiterait que des opérations bénignes.

Qu'en est-il de cette réflexion qui est une possibilité d'aide, qui ne coûterait pas grand chose pour une fois à l'Etat, et qui pourrait aider IM2S à augmenter ses recettes et donc, sur une période courte, de pouvoir l'aider, sans que l'Etat y mette de sa poche.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, je ne peux que vous redire ce que j'ai dit à l'instant, c'est-à-dire que ce n'est pas le moment de parler de ces questions de détail. Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse à vous apporter, personne n'a de réponse précise à votre question.

La seule réponse que peut vous faire le Gouvernement, il n'y aura pas de concurrence entre IM2S et le C.H.P.G.

M. le Président.- ... Et la médecine de ville.

M. le Ministre d'Etat.- Et la médecine de ville.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais que le Gouvernement réfléchisse à quelque chose parce qu'il ne faut pas créer de précédent fâcheux.

Votre prédécesseur a été, pour Monaco un très bon Ministre d'Etat, jusqu'à la Tour Odéon, j'ai été Rapporteur de la loi, pour nous la loi, les Ordonnances Souveraines, la Constitution ont été bafouées, mais comme je l'avais dit, si le Gouvernement à l'époque avait suivi et demandé l'avis de la Commission de Placement des Fonds, les explications logiques et économiques, nous les aurions peut-être comprises, nous ne sommes pas totalement idiots.

J'attire votre attention pour l'IM2S, je comprends la démarche du Gouvernement, mais je ne voudrais pas, comme l'a dit M. CLERISSI, que le prochain entrepreneur privé puisse, peut-être, se saisir du précédent et demander au Gouvernement.

Le Gouvernement est déjà actionnaire, M. STEINER l'a rappelé. Je voudrais vraiment attirer cette attention sur un tropisme monégasque particulier qu'il faut, si je puis dire, faire évoluer. Il ne faut pas, non plus, décourager les Elus d'être des Rapporteurs de loi de déclassement, parce que les accords qui ont été trouvés sont bafoués. Très sincèrement, je suis très sérieux et je pense qu'au moment où on parle de l'attractivité de Monaco, cela peut être un très mauvais exemple qu'on peut donner à des futurs investisseurs et dire que nous sommes une société libérale soviétique.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, je suis d'accord avec vous, je ne me sens pas marqué du signe de Caïn à cause du dossier que vous avez évoqué. Le Gouvernement que je dirige respecte l'état de droit. Pour IM2S, toutes les explications vous sont données, les seules que je ne peux pas donner à M. CLERISSI, c'est parce que ce n'est pas le sujet, nous ne sommes pas en train de discuter du programme médical d'IM2S. Nous vous donnons toutes les informations, tout cela est transparent. L'intervention de l'Etat ne s'est faite qu'après une très longue concertation, une proposition de concertation avec les Administrateurs privés d'IM2S et la Commission de Placement de Fonds se réunit pour donner son accord à l'opération.

On ne peut pas être plus clair, plus transparent que ça et ce sera la ligne de conduite du Gouvernement dans tous les dossiers, Monsieur MARQUET.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup de choses ont été dites. Je rejoins un peu l'inquiétude de M. NOUVION, sur le niveau des interventions et là, on risque d'avoir une intervention supplémentaire. Effectivement, la proportion des interventions sociales a baissé, sachant aussi qu'il y a quand même une diminution du déficit du C.H.P.G. ces dernières années due au rattrapage du prix de journée qui a fait, qu'effectivement, le déficit était il y a deux ans de 1,5 M€ environ, mais malheureusement je crois, il était d'1,5 M€, cette année il va passer à 4 ou 5 M€, l'avenir est incertain et la crainte de certains Elus, c'est qu'on ajoute un déficit au déficit.

C'est-à-dire on va avoir un C.H.P.G. déficitaire et c'est normal puisque c'est un hôpital public qui a des missions d'intérêt public, qui ne sera donc jamais rentable et il ne faudrait pas que les structures privées viennent ajouter au déficit engendré par nos politiques de santé, d'autant plus que les interventions augmentent dans d'autres domaines. Prenez par exemple le Grand Prix, si on n'augmente pas notre intervention, eh bien, il n'y a plus de Grand Prix. Tout est beaucoup plus cher dans l'événementiel et dans le culturel et donc, si on veut garder un certain niveau d'attractivité – utilisons ce mot puisqu'il est à la mode – on va avoir du mal à diminuer nos interventions et il ne faudrait pas, justement, qu'on crée un nouveau déficit pérenne avec la participation à l'IM2S.

C'est pour cela que je vous invite à nous donner tous les documents et avoir une situation parfaitement claire, parce que je vous avoue que, moi, je n'ai pas tout compris en ce qui concerne les articulations entre les médecins, le foncier, les actionnaires du foncier, les actionnaires de la société. Tout cela n'est pas encore très clair et j'espère que sur les documents que vous allez nous faire parvenir, on pourra dégager au moins une vision assez claire de la situation actuelle avant même de parler des interventions futures.

Enfin, vous nous dites, Monsieur le Ministre, qu'il n'y aura pas de concurrence entre l'IM2S et le C.H.P.G., mais c'est déjà le cas puisque le Gouvernement nous l'avait dit il y a sept ou huit ans ! Donc, il ne devrait pas y en avoir dès aujourd'hui, alors j'espère que cette fois-ci, il n'y aura, effectivement pas de concurrence entre l'IM2S et le C.H.P.G..

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce que je voulais simplement préciser, c'est que, effectivement, vous aurez tous les documents et qu'on

répondra à toutes vos questions et je pense que ce sera très clair.

Maintenant, ce que je veux préciser globalement, c'est que l'intervention de l'Etat, ce n'est pas une aide de l'Etat, on ne va pas mettre de l'argent dans un puits sans fond, l'intervention de l'Etat se fait à des conditions qu'on va vous exposer.

Je doute qu'un commerçant, quelque part, qui ne va pas bien, tout d'un coup demande une intervention à ces conditions. Ce sont des conditions qui sont dictées par la situation et qui ne sont pas simples. Nous avons des garanties, ce n'est pas un puits sans fond. Il n'y a pas d'inquiétude, je crois, à avoir sur le fait que l'on se mette à dépenser l'argent et qu'on crée un déficit supplémentaire, il n'y a pas de déficit supplémentaire.

Quant aux activités futures, je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est une clinique et le but de notre intervention, c'est de faire en sorte que cette clinique privée soit gérée en faisant attention à sa rentabilité, parce que c'est d'abord une clinique privée, il faut qu'elle fasse attention à sa rentabilité, c'est notre premier but. Maintenant, il faut qu'elle s'inscrive dans le schéma global de la politique de santé de l'Etat, mais il y a quand même un premier but qui est qu'elle doit assurer sa rentabilité.

M. Alexandre BORDERO.- Juste une question, quand pensez-vous réunir la Commission de Placements des Fonds ?

M. le Président.- Elle est fixée à la semaine prochaine.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La réunion est fixée à la semaine prochaine et j'ai envoyé les dossiers aujourd'hui.

M. Alexandre BORDERO.- Mardi.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui.

M. le Président.- J'espère qu'on aura le week-end pour lire le dossier ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'ai tout envoyé aujourd'hui.

M. le Président.- D'accord, donc apparemment si cela a été envoyé aujourd'hui, j'espère qu'on l'aura demain.

Je passe à présent la parole à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vais sortir d'IM2S pour revenir quelques instants sur un point qui a été évoqué par ma Collègue Mme BOCCONE-PAGES, pour attirer l'attention une nouvelle fois du Gouvernement sur le point suivant : pour tous les habitants de la Principauté, pour tous ceux qui ont l'occasion de venir au C.H.P.G., il est important d'avoir la garantie que la qualité de service, la qualité des soins qui est proposée reste la même.

Il va y avoir à la fin de nos débats et dans les années à venir, beaucoup de discussions sur le nouvel hôpital ; aussi je pense qu'il est très important de réaffirmer tout l'intérêt que nous avons en tant qu'habitants de la Principauté ou utilisateurs des Services du C.H.P.G., pour que la qualité de service reste exemplaire, ce qui signifie, évidemment, que des investissements continuent à être faits dans les différents Services, à la fois en termes d'aménagements mais aussi en termes d'équipements, de nouvelles techniques. Et cela d'autant plus que nous avons tous conscience que le nouvel hôpital ne sera livré que dans plusieurs années.

Je souhaite que ce soit 2018, mais j'en doute, l'avenir nous le dira ! Il faudra donc vivre avec l'hôpital actuel pendant encore une petite décennie et je pense que c'est très important pour les patients et pour tous les gens qui travaillent dans cet hôpital et qui se donnent beaucoup de mal, de savoir que le niveau va rester excellent. Cela fait partie, comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, de l'attractivité et il n'est pas question que tout le travail qui est fait en parallèle sur le nouvel hôpital puisse, d'une manière ou d'une autre, entacher la qualité de l'hôpital actuel.

Donc, je voudrais vraiment que ce soit une demande et une affirmation très claire sur ce point pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Nous, nous défendons tous les gens qui habitent la Principauté et cela a été une préoccupation depuis toujours de la majorité et nous continuons à l'avoir.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un dernier mot, Président, parce qu'on a déjà abordé ce sujet mais pour vous redire, très volontiers, que nous partageons cet objectif et ce ne sont pas simplement des mots. Vous votez ce soir, là, une dizaine de millions ; vous les voterez si vous voulez nous en

donner les moyens, chaque année. Vous aurez le plateau technique qui continuera à être parmi les meilleurs et on investit pour ça, des bâtiments qui continueront à être rénovés aussi longtemps que nécessaire.

J'ajoute un dernier point que je n'ai pas développé tout à l'heure, c'est celui du personnel. Nous rémunérons mieux qu'ailleurs dans notre hôpital public, nos médecins et nos personnels de service. Nous avons un ratio de quatre personnes non soignantes par lit, alors que la moyenne aujourd'hui dans les hôpitaux publics français, c'est plutôt 2,5. Donc, on maintiendra aussi un ratio de personnel extrêmement favorable pour que la qualité des soins et la disponibilité du personnel soient très supérieures à ce que vous trouvez dans la plupart des autres pays européens.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Vous nous trouverez pour voter les budgets correspondants.

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- C'est sur un autre sujet.

M. le Président.- On va en finir, sinon on n'ira jamais manger.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- C'est sur la ligne 602.105 « A Qietüdine », je voulais faire un point sur la situation financière et administrative.

Lors des séances privées, la Résidence comptait trente-six personnes, onze Monégasques, un conjoint. Huit autres devaient l'intégrer puisque le Comité d'admission avait accepté leur demande et trois dossiers devaient être examinés en novembre.

La Résidence « A Qietüdine », je vous le rappelle, a soixante-dix places au total. Ce que j'avais fait remarquer et d'ailleurs déploré au Budget Rectificatif, c'est qu'il y avait une somme inscrite de 758.500 € de subvention. Je tenais à faire remarquer qu'au niveau du Budget Primitif, elle avait fortement diminué : en effet, elle représente un montant 290.500 €.

Monsieur le Conseiller, nous en avons déjà parlé, il faut faire évoluer les critères d'admission pour les catégories de personnes suivantes :

- _ pour un conjoint de monégasque qui n'a pas le nombre d'années de résidence ;
- _ pour une personne qui aurait quitté Monaco, mais qui a déjà résidé ou bien que sa famille est encore à Monaco, ses enfants ou petits-enfants ; essayer de faire un regroupement familial ;
- _ et la dernière, au niveau des enfants du pays, qui n'ont pas pu conserver une résidence à Monaco, compte tenu des loyers trop conséquents en Principauté, mais qui habiteraient les communes limitrophes.

Alors, ne serait-il pas possible, au niveau du Comité d'admission, d'examiner ces différentes pistes de réflexion afin d'atteindre rapidement les soixante-dix personnes, soit le maximum de résidents.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Deux types de réponses à vos deux questions. D'abord, merci de noter qu'effectivement, le Gouvernement fait un effort de rigueur dans la gestion, puisque la subvention baisse, c'est logique, ça monte en puissance, vous avez des frais fixes pour ouvrir cette résidence, pour l'entretien, pour le personnel, pour la sécurité, évidemment, plus votre nombre de pensionnaires va être élevé et moins votre déficit sera grand, donc c'est logique, on passe de 700.000 € à 200.000 € parce que nous avons prévu de monter en puissance tout au long de l'année en accueillant de nouveaux résidents.

Je crois que c'est, évidemment, souhaitable et souhaité aussi par le Conseil National. Pour autant, il faut être prudent sur les critères d'admissions. Alors, on peut regarder avec souplesse, il y a une Commission d'admission qui regarde cela avec beaucoup d'attention, lorsqu'il y a un conjoint de monégasque, s'il y a un cas douloureux personnel, on peut regarder cela avec souplesse, mais nous tenons à garder des règles qui sont de privilégier, bien sûr, les nationaux, mais aussi les résidents de la Principauté.

Cette maison de retraite, c'est parfois déchirant pour moi, elle est souhaitée par énormément – cela fait du bien de le dire de temps en temps face à certaines critiques – énormément de personnes âgées et leurs familles des Alpes-Maritimes et je reçois de nombreuses demandes d'admissions. Nous ne pouvons pas les satisfaire, parce que nous n'avons que soixante-dix chambres et que dans notre plan de développement, à la fin de 2011, peut-être au milieu de 2012, nous serons pleins et nous serons pleins avec des nationaux, avec des conjoints de nationaux et avec des résidents depuis plus de cinq ans en Principauté.

Il faut savoir que cela a un coût important, le financement de ces maisons de retraites, pour l'Office de Protection Sociale, pour les Caisses Sociales de la Principauté et pour le Budget National, donc on ne peut pas se permettre, évidemment, d'aller au-delà de nos possibilités et de nos moyens, en les ouvrant aux résidents de France.

Nous tenons à conserver la règle de base, de ces structures exceptionnelles et très attractives car elles sont, et cela me fait plaisir de le dire ce soir, très au-dessus de ce que peuvent offrir la plupart des maisons de retraites des pays européens, par la qualité des prestations, par, là-aussi, la qualité des personnels, notamment, et des locaux. On pourrait remplir en trois mois, mais ensuite, évidemment, on ne peut pas mettre dehors des gens qu'on aura accueillis. Vous seriez les premiers, dans un an, un an et demi, et à juste titre, à nous reprocher de ne pas pouvoir accueillir de résidents de la Principauté dans cette maison de retraite.

Nous continuerons à la gérer en montant en puissance progressivement en gardant la règle des cinq années de résidence et ce n'est pas innocent, cette maison de retraite est tellement attractive que vous pouvez avoir un certain nombre de personnes qui prennent la résidence et qui, dans le premier mois, nous demandent l'admission. Donc, nous devons protéger là-aussi, nos résidents, nous avons mis cette règle des cinq ans et nous la maintiendrons.

Pour répondre à votre interrogation, la Commission, effectivement, peut examiner une demande avec souplesse, lorsqu'il s'agit d'un conjoint par exemple qui n'a pas encore les cinq ans de résidence, c'est exceptionnel, mais il y a eu un cas. On pourrait regarder aussi, à titre très exceptionnel, un enfant du pays qui a quitté il y a quelques mois Monaco, mais qui a vécu à Monaco depuis sa naissance, on peut regarder cela, mais ça doit rester exceptionnel et dérogatoire. Croyez-moi, si on commençait à changer les règles, on serait submergé et incapable d'accueillir dans les prochains mois les nationaux et les résidents qui en ont besoin.

M. le Président.- Je vous encourage quand même à vérifier et à garder un coût, garder des règles strictes et vraiment essayer de ne pas laisser dériver les coûts de cette maison, d'autant plus que – je fais juste une remarque de trois secondes – je pense que vous serez, malheureusement, obligés d'employer du personnel supplémentaire, dès que vous aurez atteint les soixante-dix lits, parce que je crois que le personnel sera en nombre trop limité, compte tenu de la dépendance finale des gens qui ont été admis à la « Qietüdine ».

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Une intervention très brève. Je dirais à Monsieur le Ministre d'Etat et au Gouvernement, l'IM2S, attention danger ! Je pense qu'il va falloir vous poser les bonnes questions et que ces questions soient posées sans complaisance aucune, quelle que soit la qualité de l'actionnaire. N'oubliez pas que l'IM2S est une activité qui peut être rentable, mais le montage financier fait qu'elle ne le sera jamais si on le garde tel qu'il est.

N'oubliez pas, non plus, que ce qui fait le succès de l'IM2S, ce sont des chirurgiens de qualité qui viennent du pays voisin, opérer ici et qui drainent leur clientèle.

Je voulais dire à Mme THEVENOUX, attention à l'analyse purement financière parce que dans un problème de rentabilité, dans une structure qui elle-même ne l'est pas, parce qu'on ne change pas les fondamentaux financiers, on va taper sur la seule variable sur laquelle on peut taper, qui va être le rendement absolu que l'on va demander à certains médecins et à certains chirurgiens. Là, il y a une interface très délicate aussi à faire entre l'aspect financier et l'aspect qu'il peut y avoir entre une clinique qui ne pourra attirer des malades que si les gens ont confiance et que si on ne la transforme pas d'un seul coup, en boîte à fric. Il faut faire attention à ça.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ne vous inquiétez pas, Monsieur MARQUET, l'analyse financière est globale. Cela veut dire qu'elle va analyser la structure financière, elle va analyser les besoins de la clinique, pour arriver à une rentabilité. Cela veut dire à une rentabilité à long terme. Cela ne veut pas dire qu'on va raisonner simplement en rentabilité à court terme, ce n'est pas du tout le but ; le but c'est d'arriver justement à une structure financière qui soit saine et à des opérations – non pas des opérations chirurgicales – mais des opérations qui soient saines financièrement, économiquement, qui répondent à un pourquoi et qui fassent les choses de façon logique, rentable et pertinente. Donc, c'est un peu ce que vous disiez, ce n'est pas du tout un raisonnement financier à court terme pour gagner de l'argent.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président, c'est peut-être la conclusion de ce chapitre, je ne sais pas...

M. le Président.- Visiblement non, parce qu'il y a beaucoup d'Elus qui souhaitent encore intervenir. Je vous avertis, on n'arrête pas ce chapitre avant qu'il ne soit terminé. Donc, réfléchissez, si vous voulez manger.

M. Fabrice NOTARI.- Je voulais dire qu'hier soir, je me suis rendu à l'hôpital pour la présentation d'un film sur les soins palliatifs, c'était un film très dur, très émouvant mais plein d'humanité. Je voulais rendre hommage à toutes ces personnes qui accompagnent la fin de vie à Monaco, qui sont vraiment très dévouées. Il y avait environ deux cents personnes hier soir et, malheureusement, elles ont regretté que personne de la Direction ou de l'encadrement supérieur ne soit présent.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Sans relancer le débat, tant de choses ont été dites, pour moi IM2S c'est le pari d'une opération ratée. En effet, le pari de créer une clinique privée à Monaco était audacieux, mais avec un handicap de base pour ceux qui l'ont fait. Indépendant du loyer, des remboursements auxquels ils ont dû faire face, il y a eu le problème de la T2A.

Pour qu'on comprenne bien, trois chiffres : la T2A sera appliquée au C.H.P.G. en 2014, mais à l'heure actuelle, elle n'est appliquée qu'à IM2S. Le prix d'une journée au C.H.P.G. coûte 875 €. Le prix d'une journée à IM2S, du fait de la T2A, s'élève à 414 €, mais sachez qu'au C.H.U. de Nice, on facture 1.065 € la journée.

On remarque aisément le déséquilibre qui s'est produit vis-à-vis de cet établissement et qui le met aujourd'hui dans une situation périlleuse. Alors fonctionne-t-il ? Sans doute la gestion ne fut pas optimale, mais, sachez qu'en 2009, il a généré un chiffre d'affaires de 19 M€, qui signifie qu'il attire du monde, de nombreux patients. Son rôle de pôle d'attraction est dépassé par tant de handicap qu'il ne peut plus à faire face à certaines échéances.

Vous avez réussi, il est vrai, à ce que les Caisses monégasques apportent une contribution, mais il aurait été préférable qu'elles l'apportent depuis le début. L'aide récente est de l'ordre de 470.000 € sur quatre ans, c'est-à-dire peu substantielle.

Donc, la situation est difficile, mais je crois que le Gouvernement dans sa réflexion doit évaluer si cette société est viable ou pas. Le Gouvernement n'aura pas dix ans pour se déterminer mais il aura une période limitée de quatre années. Après, si cette situation ne s'améliore pas ou même se détériore, évidemment le risque sera encore plus grand.

En ce qui me concerne, j'engage le Gouvernement à bien regarder le problème. Les inquiétudes ressenties par les uns et les autres me paraissent légitimes et nous verrons bien dans quelques jours la décision qui sera prise et quelles seront les perspectives.

Alors, si vous me permettez, Monsieur le Président...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous invite à conclure, Monsieur CELLARIO, pour ne pas rallonger le débat.

M. Claude CELLARIO.- Je vais conclure sur « A Qietüdine », très belle résidence, magnifique, remarquable, mais j'attire l'attention sur un point : trop onéreuse pour le patient. Je pense que tous les discours sont sans doute vrais, mais le problème reste que la cherté de l'endroit dissuade pas mal de monde, dont les retraités monégasques.

M. le Président.- Cela coûte très cher à l'Etat aussi.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Là, je tiens à préciser, parce qu'il ne faut pas laisser dire des choses qui seraient inexactes, que, bien évidemment, il y a un prix, mais tout est relatif. Cela dépend des étages, si vous choisissez le dernier étage avec les plus grandes chambres, les plus grandes terrasses, c'est plus cher, parce qu'il est normal que le prix soit lié à la qualité aussi de la chambre et de sa localisation. Je tiens à dire aussi que toute personne admise et qui ne peut plus payer le prix, puisqu'elle est forcément monégasque ou résidente depuis plus de cinq ans à Monaco, est soutenue sur le plan social, par l'Office de Protection Sociale.

Je peux vous dire qu'il y a de nombreux dossiers qui ont été étudiés et que des aides sont données par l'Office de Protection Sociale, donc aucune personne de la Principauté n'est exclue pour des raisons de budget, de moyens financiers, car l'O.P.S. prend en charge la différence entre le tarif que peut payer la personne concernée et la réalité du prix.

Il y a certains prix qui sont ce qu'ils sont, mais vous

voyez que malgré cela, c'est déficitaire, parce que ce n'est pas le but de gagner de l'argent, évidemment, on est prêt à mettre de l'argent public pour la qualité de l'accueil de nos aînés, mais je ne peux pas vous laisser dire que des gens sont exclus pour des raisons financières, c'est faux, c'est tout simplement faux.

Toutes les familles qui ont une personne dans cette situation peuvent l'adresser à l'Office de Protection Sociale et nous donnons, après étude, car il est normal d'aider ceux qui en ont besoin, après une étude des assistantes sociales, nous donnons les moyens nécessaires pour le complément aux personnes qui en ont besoin et qui sont socialement défavorisées. Monsieur CELLARIO, je vous le garantis, c'est comme cela que nous travaillons et nous allons, bien évidemment, continuer à le faire pour les prochains pensionnaires.

M. Claude CELLARIO.- J'ai bien entendu votre réponse, je vous remercie, mais je n'ai jamais dit qu'on excluait des gens, je disais simplement que beaucoup de personnes réfléchissent avant de mettre un parent très âgé dans cette résidence et à condition, de surcroît, qu'elle en ait encore le profil.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2, Domaine Social aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions aller nous restaurer. Je serai là à vingt et une heures trente.

Il est 20 heures 50, je vous informe que je réouvrirai les débats à 21 heures 30 précises.

—
(Séance suspendue à 20 heures 50).

—
(La séance est reprise à 21 heures 30).

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen du Budget Primitif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 3.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.101 – MUSEE NATIONAL.....	4.000.000
603.102 – CENTRE SCIENTIFIQUE.....	2.830.000
603.103 – FONDATION PRINCE PIERRE	626.000
	<u>7.456.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-**II. INTERVENTIONS**

CH. 4 – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 – SUBVENTIONS

604.102 – BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL	62.000
604.103 – COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE.....	2.000
604.105 – AGENCE INTERNATIONALE ENERGIE ATOMIQUE.....	1.400.500
604.107 – ACCOBAMS SECRET. FONCTIONNEMENT	180.000
604.108 – INSTITUT DROIT ECONOMIQUE DE LA MER.....	98.000
604.124 – INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES MEDITERRANEENNES.....	410.000
	<u>2.152.500</u>

SC. 4.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

604.201 – COTISATIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	1.460.000
604.202 – FONDATION ALBERT II	400.000
604.203 – UNION POUR LA MEDITERRANEE	760.000
604.212 – EXPOSITION INTERNATIONALE YEOSU.....	500.000
604.213 – EXPOSITION UNIVERSELLE SHANGHAI 2010.....	340.000
604.216 – ORGANISATION SECURITE & COOPERATION EN EUROPE	12.600
604.217 – COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE	751.000
604.218 – PROTOCOLE KYOTO	320.500
604.220 – APD - COOPERATION BILATERALE	7.211.500
604.2201 – APD - COOPERATION MULTILATERALE	1.903.000
604.2202 – APD - ONG MONEGASQUES.....	310.000
604.2203 – APD - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE.....	600.000
604.2204 – APD - COTISATIONS ORGANISATIONS INTERN.....	151.000
604.2205 – APD - MICRO CREDIT.....	500.000
604.227 – PARTICIPATION ITER.....	550.000
604.228 – CONFERENCES INTERNATIONALES.....	10.000
	<u>15.779.600</u>
	<u>17.932.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 – SUBVENTIONS

605.101 – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MONACO	8.120.000
605.1012 – OPERA DE MONTE-CARLO	976.000
605.102 – COMMISSION NATIONALE UNESCO	4.000
605.103 – COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQUES	15.500
605.104 – C.I.M.	5.800
605.105 – MUSEE OCEANOGRAPHIQUE	3.050.000
605.106 – INSTITUT DE PALEONTOLOGIE HUMAINE	76.500
605.110 – JEUNESSE AVENIR	8.500
605.112 – STUDIO DE MONACO	22.400
605.113 – SCOUTS ET GUIDES DE MONACO	55.500
605.115 – COEURS VAILLANTS	60.300
605.116 – JEUNESSE CATHOLIQUE	13.900
605.117 – SUBVENTIONS DIVERSES	358.200
605.122 – COMITE NATIONAL TRADITIONS MONEGASQUES	60.900
605.124 – COMPAGNIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO	5.713.300
605.125 – CENTRE JEUNESSE PRINCESSE STEPHANIE	636.000
605.126 – ASSOCIATION DES JEUNES MONEGASQUES	105.900
605.128 – ACADEMIE LANGUES DIALECTALES	10.200
605.129 – ASSOCIATION FOI ACTION RAYONNEMENT	213.900
605.131 – SPECTACLES DU FORT ANTOINE	162.200
605.132 – ARCHIVES AUDIOVISUELLES	1.032.000
605.133 – A.P.E.E.M.	9.800
605.137 – FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS	1.273.600
605.138 – THEATRE PRINCESSE GRACE	1.277.100
605.139 – GARDEN CLUB	275.000
605.140 – MONACO DANCE FORUM	2.000.000
605.141 – CULTURE – CONTRIBUTIONS	2.091.000
605.142 – DIVERS CONTRIBUTIONS	10.000
605.143 – MEDIARAMA	11.200
605.144 – AIDES DIVERSES CULTES	40.000
	<u>27.688.700</u>
SC. 5.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE	8.868.000
605.230 – VOYAGES ECOLIERS - PROJET JEUNES	136.000
605.234 – PROGRAMME JEUNESSE	106.500
	<u>9.110.500</u>
	<u>36.799.200</u>

(Brouhaha, inaudible).

M. le Président.- Le quorum est atteint dès le début de la réunion. J'ai prévenu que la réunion recommençait à 21 heures 30, il est 21 heures 30 passées, donc la réunion continue.

Sur le Domaine Educatif et Culturel, y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 – SUBVENTIONS

606.101 – CROIX-ROUGE MONEGASQUE	2.341.900
606.1011 – APD CROIX-ROUGE.	45.000
605.102 – AMICALE DES DONNEURS DE SANG.	32.000
606.103 – A.P.D. AMADE	110.500
606.113 – SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX.....	75.200
606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES.	129.600
606.115 – FIGHT AIDS.....	217.000
606.127 – ASSOCIATION MONEGASQUE HANDICAPES MOTEURS.....	100
606.129 – JEUNE J'ECOUTE.....	384.000
606.130 – A.P.D. AIDE ET PRESENCE.	65.800
606.137 – AMAPEI – CAPS.....	1.422.600
606.139 – A.P.D. MISSION ENFANCE	99.300
	<u>4.923.000</u>

SC. 6.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

606.203 – PRESTATIONS SOCIALES AUX ETUDIANTS MONEGASQUES	230.000
606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOCIALES	235.000
606.205 – BOURSES D'ETUDES.	2.793.000
606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE.....	819.900
606.207 – AIDE A LA FAMILLE.....	130.000
606.208 – FONCTIONNEMENT CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE	600.000
606.209 – AIDE TRAVAILLEURS-INDEPENDANTS AUXILIAIRES	1.480.600
606.211 – AMELIORATION HABITAT.....	100.000
606.212 – MEDECINS – INDEMNITE COMPENSATOIRE.....	48.000
606.214 – DROITS DE RESERVATION.	1.000.000
606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES.....	90.000
606.217 – CENTRE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE.....	284.000
606.218 – STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA.....	574.000
606.219 – FORMATION PROFESSIONNELLE.....	170.000
606.221 – CENTRE D'ACCUEIL THERAPEUTIQUE TEMPS PARTIEL.....	357.400
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	8.650.000
606.223 – MESURES EN FAVEUR PERSONNES HANDICAPEES.....	410.000
606.224 – BONIFICATION PRETS ACCESSION PROPRIETE	5.000
606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE	620.000
606.229 – AIDE A L'INSTALLATION ARTISTES	51.000
606.238 – AMAPEI – FOYER VIE HANDICAPES.....	500.000
606.242 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE DE LOYER	2.190.000
606.246 – COLONIES DE VACANCES	73.000
	<u>21.410.900</u>
	<u>26.333.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 – SUBVENTIONS

607.101 – CENTRE FORMATION ASM FC.....	2.119.300
607.105 – YACHT CLUB DE MONACO.....	375.100
607.107 – SUBVENTIONS DIVERSES.....	124.600
607.108 – TENNIS CLUB.....	287.400
607.110 – FEDERATION MOTONAUTIQUE.....	60.200
607.117 – AGFIS – ATP.....	109.000
	<u>3.075.600</u>
SC. 7.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
607.202 – SPORT SCOLAIRE.....	1.060.000
607.203 – COMITE OLYMPIQUE.....	1.525.400
607.204 – AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU.....	306.000
607.208 – BOURSES SPORTIVES.....	58.000
	<u>2.949.400</u>
	<u>6.025.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BERTRAND, sur le Domaine Sportif ? Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Comment justifier les 25 % d'augmentation du Comité Olympique, Monsieur MASSERON ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Les Jeux des Petits Etats, les prochains Jeux des Petits Etats au Liechtenstein.

M. Gérard BERTRAND.- D'accord, merci beaucoup.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre important ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

III. MANIFESTATIONS

CH. 8 – ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.103 – FESTIVAL INTERNATIONAL TV / MEDIAX.....	4.775.000
608.104 – EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES.....	19.000.000
608.112 – FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMATEUR.....	10.000
608.114 – MANIFESTATIONS NOUVELLES.....	10.000

608.116 – EXPLOITATION GRIMALDI FORUM SAM.....	6.731.000
608.130 – EXPOSITIONS FLORALES.....	485.000
608.132 – MANIFESTATIONS SPORTIVES.....	1.134.600
608.134 – MONACO INTER EXPO.....	500.000
608.137 – EVENEMENT CULTUREL GRIMALDI FORUM.....	4.000.000
608.141 – CONVENTION SERVICES ASM FC SAM.....	1.825.000
	<u>38.470.600</u>
SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES.....	3.545.000
608.205 – CONGRES – RECEPTIONS.....	1.085.000
608.206 – CONGRES – CONTRIBUTIONS.....	1.250.000
608.207 – MANIFESTATIONS CULTURELLES.....	365.800
608.213 – ANIMATION.....	130.000
	<u>6.375.800</u>
	<u>44.846.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Sur les Expositions Florales peut-être ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

IV. INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.112 – ACTIVITES AUDIO-VISUELLES.....	400.000
609.117 – CHAMBRE DE DEVELOPPEMENT.....	1.200.000
609.119 – COORDINATION CAM COMMUNES LIMITOPHES.....	270.000
609.121 – ASSOCIATIONS DEVELOPPEMENT DURABLE.....	113.000
	<u>1.983.000</u>
SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES	
609.201 – AIDE COMMERCE.....	375.000
609.202 – AIDE INDUSTRIE.....	2.500.000
609.204 – BONIFICATIONS DE PRETS.....	42.900
609.208 – ETUDES ECONOMIQUES.....	5.400.000
609.210 – AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	835.000
609.213 – RACHAT INVESTISSEMENT.....	1.000
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	2.003.000
609.218 – EXPLOITATION GARE.....	900.000
609.221 – PARTICIPATION RESEAU TELE.....	200.000
	<u>12.256.900</u>
	<u>14.239.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

La parole est à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci Monsieur le Président, je voudrais faire une intervention sur la ligne de la Chambre de Développement Economique (C.D.E.).

M. le Président.- Je vous en prie, soyez bref, s'il vous plaît.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

« Attractivité » sera sans doute le maître-mot de ces débats sur le Budget Primitif 2011, je m'en félicite, car voilà plusieurs années que le Conseil National demandait, lors de chaque échéance budgétaire, des mesures concrètes dans ce domaine.

Par communiqué de presse en date du 22 novembre, le Gouvernement a confirmé la nomination de S.E. M. Henri FISSORE. Une de ses missions, et non la moindre, sera d'accompagner au plus près l'installation en Principauté d'entreprises ou investisseurs de haut niveau, afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, M. FISSORE pourra s'appuyer sur un certain nombre d'entités, entre autres la CDE, dont l'un des rôles majeurs est de promouvoir Monaco à l'étranger et de rechercher des investisseurs qui puissent venir s'implanter en Principauté.

Ce schéma qui, au plan théorique, semble fort bien raisonné – structures, moyens, tout semble y être – me semble quelque peu fragile sur le plan pratique. En effet, nous avons posé plusieurs fois la question de savoir combien d'entreprises étrangères se sont implantées en Principauté grâce à la CDE.

Le Gouvernement nous a fourni une liste de quelques noms, bien trop courte à mon sens, pour les onze années d'existence et d'actions de la CDE. Pour expliquer le nombre restreint de sociétés mentionnées, il est ajouté qu'il est toujours difficile de mesurer les retombées de certaines campagnes d'information. Je vous l'accorde. J'ai cependant du mal à admettre qu'une entreprise, surtout d'une certaine dimension, qui aurait été démarchée par la CDE dans son pays d'origine, puisse s'installer à Monaco sans que cette association n'en sache rien.

Je repose donc la question : en matière d'installation en Principauté, quelles sont les retombées des actions de la CDE ? Cette question prend aujourd'hui une certaine acuité car j'ai entendu dire – mais peut-être n'est-ce qu'une rumeur ? – que la CDE n'aurait pas consommé l'intégralité de sa subvention 2010. Loin de m'en réjouir, même dans

une période où toute économie est la bienvenue, je m'en inquiète au contraire, car cela voudrait dire que sa mission, en 2010, n'a pas été accomplie dans sa totalité et que l'on aurait sans doute pu entreprendre beaucoup plus à l'étranger, surtout une année comme celle de l'exposition de Shanghai. Près de 200.000 € non consommés, cela fait quelques voyages de prospection supplémentaires, me semble-t-il !

Je crois qu'aujourd'hui, les efforts de tous doivent s'intensifier dans ce domaine car il faut des résultats. Avec la subvention octroyée par le Gouvernement à la CDE, dont je vous rappelle que la baisse, pour 2011, ne concerne, ainsi que précisé dans les réponses du Gouvernement, que les budgets de fonctionnement et non je cite : « les actions en faveur des entreprises et du développement économique de Monaco », cette entité se doit d'avoir des résultats.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir confirmer ou infirmer la rumeur et, si elle est vraie, de bien vouloir nous expliquer pourquoi !

M. le Président.- Madame THEVENOUX, nous vous écoutons.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, confirmer ou infirmer que la CDE n'a pas consommé sa subvention, c'est cela ? Je n'ai pas connaissance du fait qu'elle n'a pas consommé sa subvention et même elle demande des subventions supplémentaires parfois. Nous sommes toujours en négociation pour voir au plus près les fonds dont la CDE a besoin pour fonctionner parce qu'effectivement, comme vous le disiez, il faut absolument qu'elle fonctionne mais d'un autre côté, nous avons aussi des impératifs budgétaires qui font qu'il faut vraiment voir que les fonds qui lui sont alloués puissent être pertinemment utilisés. En fait, à ma connaissance, elle n'a pas trop de subvention.

Ensuite, pour ce que vous disiez sur les résultats de la CDE, je vous rappelle qu'au départ la CDE, c'est d'abord une chambre de développement qui est faite pour les entreprises de Monaco, puisque ce sont les entreprises monégasques qui participent à la Chambre de Développement et donc elle travaille énormément pour elles, pour les entreprises qui sont déjà là. Donc, il y a toute une partie de son activité qui est faite pour les entreprises de Monaco.

Lorsqu'elle se déplace à l'étranger, une partie aussi de son travail, c'est de trouver des réseaux pour les entreprises de Monaco, pour que ces entreprises puissent se développer à l'étranger. Jusqu'à ce jour, ce

n'était pas seulement aller chercher des entreprises à l'étranger pour qu'elles s'installent à Monaco, bien évidemment, c'est porter les couleurs de Monaco à l'étranger et de ce fait et surtout maintenant, elle travaille notamment en liaison avec tout le réseau consulaire, aussi avec la Direction du Tourisme pour représenter Monaco, représenter la structure économique de Monaco et faire venir des personnes étrangères.

Quant à savoir si ces personnes après viennent s'installer, nous sommes maintenant en train de mettre en place, justement un « workflow » pour essayer d'identifier, lorsque les personnes viennent s'installer en Principauté, la source de leur installation, c'est-à-dire comment ont-elles connu, comment sont-elles venues s'installer, c'est quelque chose que nous sommes en train d'essayer de mettre en place. Donc, très prochainement, on sera en mesure de vous dire, voilà les installations qui ont eu lieu ce mois-ci, on peut faire le décompte par le canal par lequel elles sont arrivées jusqu'en Principauté. Jusqu'à présent, on n'avait pas ces structures, on n'avait pas mis en place tout cela.

Donc, effectivement, on a pu savoir que certaines entreprises, si elles sont venues, c'est parce que, entre autres, elles ont rencontré des gens de la Chambre de Développement, mais c'est vrai qu'il n'y avait pas un décompte qui était fait automatiquement et exhaustivement, comme sans doute, on aurait dû le faire. On pourra le faire très prochainement.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie. Je vois que pour le Budget Primitif et Rectificatif, il y a la même somme, premièrement et la question et les rumeurs, c'était que cette année, il semblerait qu'il y ait 200.000 € qui ne sont pas consommés. Deuxièmement, la CDE amène les entreprises de Monaco à l'étranger et je pense que de la même manière qu'on le développe au niveau du corps des Ambassadeurs et des Consuls, il m'a semblé lire qu'elle en profitait, aussi, pour faire une présentation de la Principauté, pour les gens qui veulent, éventuellement, s'installer.

Depuis huit ans que je suis ici, ce sont des questions récurrentes sur lesquelles nous n'avons jamais eu de réponse.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Oui, je vous ai dit pourquoi, parce que nous n'avions pas mis en place le « workflow » et les structures qu'il fallait pour avoir ce décompte précis. Maintenant cela a été mis en place et nous allons l'avoir très bientôt.

M. le Président.- Pour terminer la discussion, je pense que nous l'aurons vers la fin de l'année prochaine, pour avoir une année de battement.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Sûrement fin de l'année prochaine on pourra faire un bilan sur l'année entière, bien sûr.

M. le Président.- Très bien, d'accord, comme cela nous reposerons la question à ce moment-là et nous verrons ce que ça donne.

Y a-t-il d'autres remarques dans ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 7 EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX-URBANISME : 78.203.500 €

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION veut la parole, sur les Grands Travaux-Urbanisme.

M. Laurent NOUVION.- Non, non, sur le Centre Scientifique, vous avez passé cinq pages en six minutes...

M. le Président.- Pas du tout, Monsieur NOUVION, nous avons discuté et nous avons décidé que le chapitre était adopté. Au moment de l'interruption des débats, j'avais clairement dit qu'à 21 heures 30 la séance reprenait...

M. Laurent NOUVION.- Mais, oui, j'étais là à 35...

M. le Président.- Nous avons recommencé la réunion à 21 heures 30, comme prévu. J'ai commencé à 21 heures 30, le Gouvernement présent. Donc, les chapitres ont été adoptés. Merci. Nous en sommes au chapitre Grands Travaux-Urbanismes.

M. Laurent NOUVION.- C'est cela votre stratégie, Monsieur le Président, c'est-à-dire qu'il y a six Elus dans l'enceinte et vous passez...

M. le Président.- Qui veut parler sur les Grands Travaux-Urbanisme...

M. Laurent NOUVION.- ... et vous passez les trois quarts des Interventions Publiques en sept minutes ? C'est bien, nous allons le dire à la Presse.

M. le Président.- Mais il n'y a aucun problème.

M. Laurent NOUVION.- Vous avez tout à fait raison, les Elus doivent rentrer, mais la moindre des choses est d'envoyer les appariteurs les chercher et de vous faire respecter.

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, sans micro).

M. Laurent NOUVION.- Mais vous n'avez pas à faire ça, en sept minutes expédier quatre chapitres, c'est scandaleux, nous ne sommes pas à l'école, un peu de tenue.

M. le Président.- J'ai prévenu tout le monde que la séance recommençait à 21 heures 30, les interventions...

M. Laurent NOUVION.- Eh bien, il fallait envoyer les appariteurs pour nous chercher...

M. le Président.- Je vous prie de m'écouter, Monsieur NOUVION, je veux que ce que Monsieur Nouvion a dit n'apparaisse pas au procès-verbal, conformément à l'article 48 du Règlement Intérieur du Conseil National.

(M. NOUVION tente à nouveau d'intervenir).

M. le Président.- Je veux parler, Monsieur NOUVION, vous me laissez parler jusqu'à ce que je termine. Vous me demanderez la parole après.

Je vous rappelle, j'ai donné la parole à tous les Elus qui voulaient parler. Je vous écoute, mais si vous ne me répondez pas cela ne change pas, la séance a recommencé à 21 heures 30, en présence des membres du Gouvernement, nous avons étudié les chapitres et il n'y a pas eu de remarque. J'ai même prévenu les Collègues qui étaient dans la salle à côté, qui se

restaurent, que je recommençais la séance. J'ai donc pris toutes mes dispositions.

Nous arrivons à présent à la Section 7 – Equipement et Investissements.

Juste avant de laisser lire le déroulé de la Section 7, je voulais revenir sur l'incident qui s'est produit tout à l'heure après la coupure.

Loin de moi l'idée de censurer quiconque dans cette Assemblée, je voudrais simplement vous rappeler le respect que vous devez à vos Collègues et au Gouvernement qui se déplace et qui a fait l'effort de venir en séance. Je voudrais véritablement que cette échauffourée vous conduise à faire des efforts, pour revenir à l'heure, avec le Gouvernement bien sûr, revenir à l'heure pour les internautes qui suivent, pour le public qui, comme on l'a fait remarquer, n'a pas la chance de manger sur place. Je veux cette marque de respect, pour tout le monde, pour tous ceux qui passent des soirées entières au Conseil National, un soir sur deux, depuis quelques semaines, donc je voudrais que nous respections nos Collègues, le Gouvernement Princier et les Monégasques.

Loin de moi, je le dis encore, l'idée de censurer, je crois que l'exemple que j'ai donné, c'est ce qu'on peut faire, parce que le Règlement Intérieur me le permet, je pense que c'est excessif, je suis d'accord avec vous Monsieur NOUVION, mais je pense que ça a le mérite, au moins, d'être pédagogique et de faire comprendre les choses aux gens.

Nous allons recommencer à voter les articles à partir de la Section 7 – Equipement et Investissements, au chapitre 1, je vous demande encore une fois de respecter les délais de trois minutes à chaque intervention et de ne pas revenir systématiquement sur les interventions avec les mêmes sujets. Je pense que la concision est une grande qualité à avoir et je crois que tout le monde et les débats du Conseil National vont y trouver un avantage.

Vous vouliez intervenir Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, je vous remercie de votre intervention, Monsieur le Président, je partage votre avis, il faut plus de discipline, plus de rigueur et lorsque le Gouvernement revient à 21 heures 35, il faut être tous rentrés auprès du Gouvernement et il faut être plus concis.

Quant à votre intervention, je crois que le sujet est clos. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot pratique. Je pense qu'il faudrait s'inspirer de Parlements étrangers et avoir une sonnerie. Quand la séance reprend au Sénat, ça sonne partout, il n'y a pas un endroit du Sénat où ça ne sonne pas et cela sonne pendant cinq minutes, on sait que la séance reprend.

Dans le nouveau bâtiment, je vous invite à le faire, et le Gouvernement est prêt à payer la sonnette...

(Rires).

M. le Président.- Je pense, effectivement, que ça a vraiment le mérite de prévenir tout le monde, moi j'ai prévenu les gens qui étaient dans la salle à côté mais c'est vrai que je ne vais pas courir après tout le monde. Je pense qu'on pourrait retenir ça pour les séances à venir, Monsieur le Secrétaire Général, et surtout, pour vous qui suivez les chantiers du futur Conseil National de prévoir la sonnette, ça va faire une augmentation budgétaire monstrueuse, mais peut-être que nous allons arriver à la trouver, cette sonnette.

Donc, nous écoutons Monsieur le Chef de Cabinet.

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX – URBANISME

701.902 – FRAIS ETUDES URBANISME & GRANDS TRAVAUX.....	1.271.000
701.906 – GALERIE SECURITE TUNNEL RAINIER III	270.000
701.907 – AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS	3.437.500
701.908 – TUNNEL DESCENDANT.....	500.000
701.911 – URBANISATION SNCF – VOIRIE & RESEAUX	2.900.000
701.9131 – URBANISATION SNCF – ILOT AUREGLIA/GRIMALDI	50.000
701.9132 – URBANISATION SNCF – ILOT CHARLES III.....	900.000
701.9133 – URBANISATION SNCF – ILOT CANTON.....	13.000.000
701.9134 – URBANISATION SNCF – ILOT RAINIER III.....	30.500.000
701.9135 – URBANISATION SNCF – ILOT CASTELLERETTO	20.000
701.9136 – URBANISATION SNCF – ILOT PRINCE PIERRE	18.495.000
701.9137 – URBANISATION SNCF – ILOT PASTEUR.....	6.000.000
701.914 – TRANSPORT COLLECTIF & FUNICULAIRE.....	180.000
701.976 – TUNNEL MONTANT/RN 7 EST.....	180.000
701.997 – LIGNE GRANDE VITESSE	500.000
	<u>78.203.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLÉRISSE souhaite intervenir, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSE.- Je vais vous poser la question, Monsieur TONELLI et vous allez me répondre que vous n'en savez rien, mais tant pis, parce que c'est quand même important pour la mobilité et j'y viens, le TCSP, on n'a toujours aucune idée de ce que ce sera, est-ce que le site est bien celui dont on parle, c'est-à-dire cette liaison Est/Ouest, en passant par l'avenue Lazare Sauvaigo pour aller jusqu'aux tennis, c'est un site qui ne fait pas l'unanimité, si c'est celui-là, est-ce qu'il va empiéter complètement sur la

voie rapide par exemple, et condamner une voie en ce qui concerne les véhicules, les voitures et les bus ? Alors, je ne sais pas ce que vous allez répondre, mais on aimerait être plus vite informé dès que vous saurez quelque chose sur le TCSP, parce que, encore une fois, il participera grandement à la mobilité et à la circulation à Monaco.

M. Gilles TONELLI.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Pour ce qui concerne le TCSP, comme je l'ai effectivement déjà dit à plusieurs reprises, sa réalisation ne pourra intervenir qu'une fois qu'on aura réalisé toutes les infrastructures des terrains récupérés de la S.N.C.F., c'est-à-dire qu'il y en a encore pour quelques années, aujourd'hui.

Actuellement, il y a une étude qui est faite par un groupe qui s'appelle « Egis » qui est un bureau d'études très connu en matière de mobilité. Pour répondre à votre question, je n'ai pas le tracé aujourd'hui du TCSP dans sa partie Est, c'est-à-dire entre le Vallon Ste Dévote et la frontière Est de Monaco, je ne sais pas s'il sera au niveau de la rue, s'il sera en souterrain, nous n'avons pas encore arrêté le système.

En revanche, pour la partie Ouest, entre le Vallon Ste Dévote et la frontière Ouest, oui il empruntera les terrains dégagés de la S.N.C.F.. Pour ce qui concerne son tracé, il résulte d'études précises que j'ai présentées lors de la réunion des Grands Travaux, dans la partie mobilité, c'est-à-dire, ce sont des analyses très précises des déplacements des gens qui sont à Monaco et on se rend compte que c'est sur cet axe-là, et pas sur la partie supérieure, qu'on a le plus de déplacements et c'est sur cet axe-là, entre Fontvieille et la partie du Larvotto qu'on a le maximum de déplacements et donc, c'est bien là qu'il faut faire cette ligne de transport en commun en site propre.

Pour répondre plus précisément, nous avons des études en cours actuellement, je suis persuadé que lors du budget de l'an prochain, nous aurons quelque chose à raconter au Conseil National à ce sujet.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Sur l'îlot Rainier III et le prolongement, on a longuement débattu en séance privée, je n'ai pas l'impression que le Gouvernement ait beaucoup avancé ou évolué sur ses positions et, notamment, sur les bureaux, les mètres carrés de bureaux livrés dans les deux ou trois ans qui viennent. Nous sommes très préoccupés, pour un certain nombre, dans cette enceinte qu'il n'y ait que, je crois, 1.350 m² de bureaux livrés dans l'îlot Rainier III, assez peu sur l'îlot Pasteur, pour ne pas dire rien et après il y aura certainement l'hôtel dans le prolongement et le Collège Charles III.

Est-ce que le Gouvernement en a bien pris conscience, parce que lorsque ce sera construit, j'avais demandé en séance et j'avais rejoins M. BERTRAND et M. BERTRAND pensait que je voulais, dans ma proposition enlever des logements domaniaux à nos compatriotes pour faire des bureaux ; ce n'est pas ça, j'ai repris et j'ai relu le compte-rendu de nos séances privées et il est bien dit à la page de mon intervention

que je demande s'il est possible de surélever d'un ou deux étages ces bâtiments de façon à récupérer des surfaces de mètres carrés dont on va avoir besoin très tôt dans les deux ou trois ans qui viennent, lorsque la machine va repartir, lorsque les investisseurs vont revenir, ils auront besoin de 300, 400, 500 m², on ne pourra pas les leur donner.

En plus ce serait un élément très important pour rentabiliser les immeubles domaniaux, puisque les bureaux sont toujours loués dans des prix de marché relativement importants et cela participerait aussi à rééquilibrer quelque peu le marché.

Alors, vous nous avez donné un chiffre qui m'a étonné, j'ai essayé de me renseigner depuis deux jours mais j'ai eu pas mal de difficultés, vous nous avez dit qu'il y avait 8.000 m² de bureaux disponibles, ah oui, alors vous prenez un air très content, Monsieur TONELLI, d'abord je trouve cela triste qu'il y ait 8.000 m² de bureaux disponibles parce que cela veut dire qu'ils ne sont pas loués. Est-ce que cela inclut également les mètres carrés de Fontvieille et les mètres carrés qui étaient dans le secondaire et qui n'ont pas été reloués ou est-ce que c'est une somme globale sur l'ensemble des mètres carrés ? Voilà, c'est important, merci.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ça c'est pour information, cela vient de la revue que nous faisons de façon régulière des agences immobilières, nous dénombrons tous les locaux commerciaux, donc commerces à usage de bureaux et industriels. Lorsqu'on vous parle de 8.000 m², ce sont des locaux de bureaux qui sont à vendre ou à louer, qu'on a dénombré dans les agences immobilières. Notre revue n'est pas exhaustive parce qu'il y a un grand nombre d'agences immobilières et nous avons consulté les plus importantes.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Madame. Est-ce que cela inclut certains locaux libérés de la zone industrielle ou pas ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, je vous ai répondu, ce sont des locaux à usage de bureaux.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Vous savez que si l'hôpital n'est pas sur les Délaissés, le dernier bâtiment à construire des Délaissés S.N.C.F., est un bâtiment dédié à l'activité commerciale industrielle et de bureaux.

Donc, attendons le choix du lieu du nouvel hôpital, d'ici trois mois.

M. le Président.- Votre remarque va dans le sens de ce que nous voulions dire à plusieurs reprises, c'est que nous aurons besoin, aussi, de surfaces de bureaux et donc il faut en tirer les conséquences pour la localisation du futur hôpital.

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci beaucoup.

A ce stade, je voudrais revenir sur ce que j'appelle la cohérence du Gouvernement. Revenons quelques années en arrière, le point de départ c'est le déplacement du Collège de Monte-Carlo. Moi, j'étais partisan de l'aménager *in situ* lorsque le Lycée Technique quitterait cet endroit. Le Gouvernement en a décidé autrement pour un problème de cohérence. Quelle est cette cohérence ? Première étape, on enlève le Collège parce qu'on a décidé, dans ce quartier-là de construire un quartier d'affaires. On va construire la Tour Odéon, dont les travaux avancent à grands pas et, un peu plus tard, il y aura l'Annonciade II, c'est-à-dire un ensemble de bureaux commerciaux et ainsi de suite...

Où mettons-nous le Collège ? Le Collège on ne peut le mettre que dans des endroits où il reste un minimum de place, c'est-à-dire, les Délaissés S.N.C.F.

La deuxième étape, le problème de la construction de l'Ilot Rainier III. Au départ, le Gouvernement voulait mettre dans cette zone, des planchers commerciaux. Le Conseil National, dont la préoccupation est le logement des Monégasques, avait demandé au Gouvernement de revoir sa copie pour construire un ensemble de logements. Il y en a environ 243, pour le début de l'année 2013. Ceci est cohérent dans la mesure où on nous a dit que l'on pourrait se déplacer l'Ouest, c'est-à-dire sur la dernière partie des Délaissés. A cet endroit, on construira des surfaces commerciales et un Collège de capacité maximale de 1.500 places

Il y a donc, dans tout cela, une cohérence. Moi, j'engage le Gouvernement, dans ses réflexions futures, à en tenir compte car tous l'ont dit : depuis l'année dernière, depuis que la crise a frappé le monde entier et Monaco, il était impératif d'augmenter les recettes de l'Etat.

Un plan sera mis en place, mais il reste des espaces à trouver pour construire des planchers commerciaux, d'autant que la demande continue. Il est donc indispensable de respecter cette cohérence, c'est tout ce que je demande.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Philippe CLÉRISSE, nous vous écoutons.

M. Philippe CLÉRISSE.- Je suis définitivement pour la construction de l'hôpital *in situ*.

(Rires).

... cela dit, je ne sais pas s'il est déjà trop tard sur les constructions de l'Ilot Rainier III, les appartements qui sont vraiment mal placés, ceux où le mur d'en face entre carrément dans le salon, par exemple, ceux-là, n'essayez pas de les réattribuer trois ou quatre fois, faites-en des surfaces à usage de bureaux. Cela fait des années qu'on le demande, c'est une caricature, mais à peine. Si dans chaque immeuble domanial, c'est fait, si à chaque fois, on fait la même chose, eh bien, petit à petit, on dégagera peut-être, 20, 30, 40 surfaces.

M. le Ministre d'Etat.- Je redis à Monsieur CLÉRISSE que le sujet n'est pas le choix de l'hôpital ce soir...

(Rires).

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais avoir confirmation sur l'Ilot Pasteur, c'est-à-dire l'article 701.9137, Monsieur le Ministre, Monsieur TONELLI, de la construction prévue sur cet article d'un Collège. D'autres bâtiments sont également prévus, je me réfère au document étudié lors de la Commission Plénière d'Etude du 24 novembre que vous nous avez présenté : soit un hôtel 3 étoiles, le nouveau centre de tri postal, un ensemble de bureaux comprenant des surfaces pour le relogement des Services d'Ateliers municipaux, les bureaux domaniaux à la location, la maison des Associations (vous savez que j'y tiens beaucoup à cette maison depuis 2003), des parkings ainsi que le centre de transfert des recyclables secs.

Pouvez-vous me confirmer, ce soir, l'ensemble de ces constructions déjà validé le 24 novembre dernier sur l'Ilot Pasteur, pour un montant de 6 M€ au Budget Primitif 2011 ? Merci.

M. le Ministre d'Etat.- La question est inchangée par rapport au moment où ces documents vous ont été remis.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

La parole est à Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Est-ce que le Gouvernement peut nous confirmer que l'hôtel 3 étoiles, on en a largement parlé en séance privée, l'année dernière je vous avais posé la question, on n'avait pas eu de réponse très probante, le Gouvernement évoluait sur le sujet et Monsieur le Conseiller TONELLI nous a dit, en séance privée, qu'il était prévu, vraisemblablement un appel d'offre sur cet hôtel 3 étoiles.

Je m'explique, l'ensemble des terrains des Délaissés a coûté extrêmement cher, puisque ce sont des terrains d'Etat mais, bien entendu, pour des équipements publics, ce dont nous nous réjouissons, mais il n'y a pas énormément de parcelles qui ont été exploitées ou qui ont été données en exploitation, il y a celle-ci et ensuite, vous en avez parlé, Monsieur le Ministre, les 20 ou 30.000 m² de bureaux au bout des Délaissés, Charles III, effectivement, devant le Cimetière.

Donc, est-ce qu'il y aura bien un appel d'offre pour cet hôtel 3 étoiles, sous quelle forme juridique et surtout ce qui permettra d'engranger un certain nombre de deniers qui seront les bienvenus ? Merci beaucoup.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je répondrai à Monsieur NOUVION, comme je crois que je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que l'Etat, depuis de nombreuses années, à chaque fois qu'il a eu à construire un hôtel a appliqué la même méthode, c'est-à-dire qu'il a fait un appel d'offre, il a consulté différents exploitants et ensuite il est passé à un bail emphytéotique, pour faire faire l'hôtel par un groupe spécialisé qui va gérer ensuite l'hôtel pendant un certain nombre d'années. Donc, on fera exactement comme on a fait pour le Port Palace, pour le Novotel et, précédemment, pour l'hôtel Columbus qui est à Fontvieille.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, vous voulez préciser une petite chose ?

M. Claude CELLARIO.- Oui, merci. Pour que la cohérence soit complète, n'oublions pas quelque chose qui ne peut pas se réaliser immédiatement, la Médiathèque. Elle aurait dû avoir sa place à côté des immeubles Rainier III. Elle ne se fera pas. Où sera-t-elle construite ? Là, le Gouvernement n'a pas répondu car si l'on reprend le document que vous nous avez donné, il y a beaucoup d'informations, mais il reste muet sur le futur endroit de la Médiathèque. Est-ce délibéré ? Est-ce parce que le choix n'est pas encore arrêté ? Ou parce que le fait de la suppression de la Médiathèque a dû entraîner des discussions avec la Mairie peu sereines ou carrément houleuses, je ne sais pas, je pose la question.

M. le Ministre d'Etat.- Les discussions avec la Mairie sont sereines.

Le Gouvernement a proposé sept endroits possibles pour la Médiathèque, mais sur les sept, il n'y en a que deux qui tiennent la route et le Conseil Communal est en réflexion sur les deux. A mon avis, il n'y en a qu'un seul qui est vraiment bien et qui donne une visibilité à la Médiathèque, mais pour l'instant, le Conseil Communal n'est pas encore entièrement convaincu, mais je n'ai pas perdu espoir que, petit à petit, nous arrivions à un accord sur cette proposition.

Nous nous sommes rencontrés hier et nous laissons, pour l'instant, réfléchir, il y a la campagne des élections communales, donc nous leur laissons le temps, mais à tout moment, on en rediscute avec la Mairie.

(M. CELLARIO parle hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- Moi je veux bien, ici, qu'on ouvre le débat maintenant, ce soir mais les propositions que nous avons faites au Conseil Communal ne sont pas secrètes.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 1^{er} Grands Travaux-Urbanisme ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.903 – VOIES PUBLIQUES - MOBILITE DURABLE	1.040.000
702.921 – AMELIORATION PARKING - GARAGES PUBLICS.....	1.949.000
702.943 – REMISE ETAT & SURVEILLANCE OUVRAGES D'ART.....	500.000
	<u>3.489.000</u>

M. le Président.- Je crois que ce chapitre a déjà été largement discuté.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 – BASSIN HERCULE REPARATION OUVRAGES EXISTANTS.....	600.000
703.902 – ELARGISSEMENT QUAI ETATS-UNIS – EPI CENTRAL.....	1.500.000
703.903 – SUPERSTRUCTURES DIGUES NORD & SUD.....	500.000
703.904 – SUPERSTRUCTURE DIGUE FLOTTANTE	2.600.000
703.906 – AMENAGEMENT AVANT PORT.....	2.700.000
703.907 – AMENAGEMENT BASSIN HERCULE.....	180.000
703.935 – CONSTRUCTION SUR TERRE PLEIN DIGUE.....	900.000
703.940 – OUVRAGES MARITIMES & PORTUAIRES.....	65.000
703.9405 – URBANISATION EN MER – ETUDES.....	500.000
	<u>9.545.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, je vais répéter ce que j'ai dit lundi et hier au Comité Supérieur du Tourisme, vraiment, pour les recettes de l'Etat, finissons vite le Port.

M. le Président.- Merci de votre concision. Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.902 – ENERGIE ELECTRICITE 3E POSTE SOURCE.....	3.000.000
704.906 – EXTENSION RESEAUX URBAINS.....	8.000.000
704.919 – ECLAIRAGE PUBLIC - EXTENSION MODIFICATION.....	1.300.000
704.920 – EGOUTS	1.650.000
704.9281 – HELIPORT EXTENSION (RENOV).....	270.000
704.950 – SIGNALISATION ROUTIERE	316.000
704.957 – MARCHÉ CONDAM. & RENOV. PLACE D'ARMES.....	8.000.000

704.983 – TELESURVEILLANCE EXTENSION	462.400
704.985 – AMENAGEMENT JARDINS	732.000
704.9852 – AMENAGEMENT JARDINS FONTVIEILLE	600.000
704.993 – U.I.R.U.I. – EPURATION FUMÉES	600.000
704.994 – DEV. DURABLE & ENERGIES RENOUV.	690.000
704.999 – ASCENSEUR AV. CROVETTO.....	90.000
	<u>25.710.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons parlé, tout à l'heure, de l'éclairage public par panneau solaire, je pense qu'on peut tout à fait plutôt l'adapter à la signalisation routière, c'est-à-dire que les panneaux de signalisation pourraient tout à fait être équipés de ce dispositif, comme ça l'est sur beaucoup d'autoroutes à travers le monde.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On regardera ça, Monsieur NOTARI.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Concernant la ligne 704.957, sur l'aménagement du Marché de la Condamine, je sais bien que c'est un domaine réservé à la Mairie et que cela entre dans ses attributions, que je lui laisse bien volontiers, mais il serait quand même important, parce que j'ai eu un certain nombre de retour de commerçants, sur place, il y a énormément de commerces qui sont fermés parce qu'il y a un manque de communication et un manque d'information, les gens ne savent pas très bien à quelle sauce ils vont être mangés.

Alors, je sais bien que c'est du domaine de la Mairie, mais si vous pouviez, Monsieur le Ministre, transmettre cette demande aux Services de Monsieur le Maire, de façon à ce qu'il soit très proactif, notamment, sur l'information des commerces qui sont là, et du schéma directeur et de la reconstruction, parce que cela traîne, les gens en entendent parler depuis plus de trois ans, ça va véritablement rentrer dans une phase active, je crois, avant l'été et je ne suis pas sûr que tout le monde soit véritablement informé et les commerçants se font du souci.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne sais pas, mais je pense qu'il y a eu des réunions d'information, je crois que Monsieur TONELLI a présenté le réaménagement du marché, lors des réunions, vous avez les plans d'ailleurs...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, Monsieur le Ministre, c'est la Mairie qui s'occupe des liens avec ses commerçants.

M. le Ministre d'Etat.- D'accord. En tout cas, sur le relogement des commerçants, pendant les travaux, le Gouvernement a accepté la demande supplémentaire de la Mairie d'une tente qui, esthétiquement, est préférable à des allomats ou des camions réfrigérés. Donc, on a vu deux modèles de tentes ce matin en Conseil de Gouvernement, le Conseil de Gouvernement a choisi un modèle de tente, mais évidemment, le choix final, ça sera la Mairie.

Mais on passera le message à M. MARSAN.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Je vois sur la ligne « Hélicoptère – Extension – Rénovation » une inscription de 270.000 €, mais avec ça, vous faites quoi, vous avez enlevé les barres de fer rouillées, avec une inscription aussi faible, ce n'est pas ça la rénovation de l'Héliport, j'espère ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur CLERISSI, on ne va pas procéder à une réhabilitation profonde de l'Héliport, alors qu'on sait

qu'il a vocation à demeurer là quelques années et ensuite, si l'opération d'extension de Fontvieille se fait, d'être certainement déplacé, il ne va pas rester là si on étend Fontvieille, ce serait la pire des choses à faire.

Donc, notre objectif c'est de faire en sorte de le maintenir dans des conditions satisfaisantes jusqu'à ce qu'il soit déplacé et qu'il quitte la place qu'il a aujourd'hui.

M. Philippe CLERISSI.- C'est la réponse que vous m'aviez faite, il y a un certain temps, mais les conditions sont loin d'être satisfaisantes. Moi j'ai un dossier complet sur l'Héliport, je peux vous le montrer, c'est aussi dégoûtant que le Port.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur CLERISSI, il y a des normes en matière de sécurité qui sont vérifiées régulièrement par le bureau Veritas et l'Héliport est traité de façon à respecter les normes en question et jusqu'alors, nous n'avons jamais eu de remarque négative de la part de ces bureaux de contrôle qui viennent très régulièrement vérifier l'état de la qualité des installations sur l'Héliport...

M. Philippe CLERISSI.- Cela n'a pas de rapport avec, encore une fois, l'attractivité.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Eh bien, Monsieur CLERISSI, je vous propose de m'envoyer votre dossier, nous l'examinerons avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- J'allais dire... enfin ! Enfin, le Gouvernement a répondu à une attente que j'avais depuis de nombreuses années, je veux parler du cheminement des piétons.

En effet, depuis de nombreuses années, je demande une signalisation très précise des endroits où se trouvent les ascenseurs publics, une signalisation pour se déplacer verticalement dans la Principauté de Monaco, car malheureusement, nous ne sommes pas comme dans la ville de Nice où tout est à l'horizontal.

Depuis de nombreuses années, je demande que l'on multiplie les ascenseurs et les passages verticaux de

manière à ce que quelqu'un, depuis le Jardin Exotique, puisse se rendre jusqu'à Fontvieille, en prenant ces moyens de locomotion. En plus, cela incitera nos compatriotes à se déplacer à pied.

Eh bien, enfin, le Gouvernement a peut-être répondu à mon attente puisque dans le schéma que vous nous avez fourni, vous allez consacrer, attention, la somme de 1,09 M€ pour cette réalisation. Donc, je ne puis qu'être satisfait et, bien entendu, j'espère très rapidement, courant 2011, voir les premiers résultats de cette opération.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 4 ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Je voulais quand même intervenir sur l'Héliport, parce que vous nous dites que si Fontvieille II est construit, il déménagera, mais cela lui laisse un temps de survie encore relativement long et donc peut-être faudrait-il, effectivement, envisager une rénovation. Je ne vous dis pas de le démolir et de le reconstruire et de le restructurer complètement, mais il y a peut-être un certain nombre de travaux d'embellissement et d'amélioration qui mériteraient d'être faits. Parce que, pour Fontvieille II, vous en êtes au début des sondages sous-marins, peut-être même pas ? Donc, avant que l'on voie la chose sortir de l'eau, il risque de se passer un certain temps d'autant plus qu'il va falloir le financer, ce Fontvieille II et que là, pour trouver les financements, cela va être encore une autre paire de manche.

M. Laurent NOUVION.- Si, si, on a plein d'idées.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour l'Héliport, les crédits qui sont inscrits en 2011 ont pour objet de reprendre les études qui avaient été faites jusqu'à l'année dernière, enfin depuis deux ans, on était sur la perspective d'une extension qui n'était pas là. Donc, on avait l'idée de refaire complètement un nouvel Héliport, dans sa profondeur, avec un nouvel équipement.

Depuis lors, on a changé d'orientation. Donc, la perspective aujourd'hui, elle est déjà de reprendre totalement les études qui ont été faites pour se caler sur un projet beaucoup plus modeste, beaucoup moins important, de réaliser les études d'avant-projet et de consultation des entreprises dans le courant de l'année

2011 et dans le courant de l'année 2012, réaliser ces travaux d'aménagement et d'amélioration qu'on est en droit d'attendre sur un site de cette nature.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.902 – EXTENSION CRECHE MONTE CARLO.....	250.000
705.912 – OPERATION TAMARIS.....	13.000.000
705.920 – OPERATION DU DEVENS	75.000
705.9301 – CENTRE GERONTOLOGIE CENTRE ENERGIE	25.000.000
705.9304 – C.H.P.G. – SOLUTION 5.....	4.500.000
705.931 – RESIDENCE “A QIETUDINE”.....	600.000
705.932 – REHABILITATION CAP FLEURI.....	90.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO.....	1.500.000
705.950 – RELOGEMENT DU FOYER D'ENFANCE	5.000.000
705.954 – OPERATION 21-25 RUE DE LA TURBIE	50.000
705.982 – ACQUISITION TERRAINS – IMMEUBLES	10.500.000
705.989 – GESTION TECHNIQUE PATRIMOINE IMMOBILIER	9.000
705.990 – GESTION DE L'AMIANTE	200.000
	<u>60.774.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutez.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir ce soir au titre du chapitre 5 de la section 7 auquel est inscrit le « Tamaris ».

Je rappellerai que lors de la Commission Plénière d'Etude du 1^{er} décembre dernier, le Conseil National, à l'unanimité, a pris la position suivante dans une lettre adressée au Gouvernement, je cite : « Tout d'abord, les Elus se sont prononcés en faveur du démarrage immédiat des travaux de démolition de l'ensemble des immeubles HBM Pasteur, y compris « Jasmin » et « Tamaris », assorti de l'utilisation éventuelle d'une partie de l'emplacement ainsi libéré pour augmenter provisoirement le nombre de places de parking à la disposition des personnels et visiteurs du C.H.P.G..

Ensuite, ils ont considéré que le temps laissé par cette démolition devait être mis à profit pour permettre une optimisation d'un projet de logements

domaniaux situé dans la zone des HBM Pasteur afin d'accroître le nombre d'appartements et de places de parking par rapport au projet initial.

Enfin, ils ont convenu que, sous réserve des deux conditions, la construction d'un immeuble domanial, débiterait immédiatement, après la fin des travaux de démolition dans la zone des HBM Pasteur ».

Cette position était d'ailleurs reprise dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lui aussi approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vous l'avez sans doute remarqué, Monsieur le Ministre, la position du Conseil National mettait à deux reprises en avant la notion d'immédiateté autrement dit d'urgence, et a été rappelée par le Président du Conseil National dans un article paru dans la presse locale vendredi dernier.

Sur ce point, j'ose penser qu'une majorité d'Elus me rejoignent sur la nécessité de répondre à nos engagements programmatiques et, au-delà, à trouver des solutions pour les nombreux compatriotes en attente d'un logement correspondant à leurs besoins. A ce titre, je rappelle qu'ils étaient 292 lors de la Commission d'Attribution des Logements

Domaniaux du mois de juin dernier pour seulement 59 appartements.

Or, dans sa réponse le Ministre d'Etat nous informe que : « Le Gouvernement est tout à fait prêt à répondre positivement à cette demande du Conseil National, mais il tient à préciser que celle-ci remettra en cause les délais de livraison de ces logements et différera de plusieurs mois la fourniture de ces appartements.

En effet, le seul fait de lancer sans délais la démolition des HBM Pasteur ne saurait compenser le fait qu'il conviendra d'attendre le choix définitif du site du nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace pour arrêter, dans cette hypothèse, le projet optimisé de la nouvelle opération domaniale des HBM Pasteur. »

Je suis en parfait accord avec les propos du Président du Conseil National qui, dans son discours de politique générale, rappelait, je cite : « Si quelques mois de retard permettent d'aboutir à la livraison d'une opération domaniale de grande ampleur, ça ne sera pas du temps perdu. En revanche, si on perd du temps pour construire la même opération, je considérerai qu'il y a bien eu une violation de nos engagements avec le Gouvernement ».

Pour éviter de perdre ce temps, je souhaiterais donc que le Gouvernement, ce soir, nous confirme la possibilité de passer le marché sous condition résolutoire en attendant la décision finale sur la localisation du CHPG.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je constate plus que jamais que la politique est l'art du grand écart, parce que les positions que vous soutenez, aujourd'hui, Monsieur le Président et M. BERTRAND, sont bien différentes de celles que vous teniez, ici-même, en Commission des Grands Travaux, il y a quelques semaines, lorsque vous vous opposiez farouchement au report de ce programme.

Le Gouvernement nous dit que l'implantation de l'opération « Tamaris » a été étudiée avec la plus grande attention. C'est un point de vue que je ne partage pas pour deux raisons.

La première est qualitative, parce que ces 54 logements se situeront sur une parcelle étroite, devant l'Athée, entre l'hôpital et le cimetière et au cœur du

chantier du futur hôpital si la construction *in situ* est retenue. Qualitativement, je pense qu'à Monaco, il y a mieux comme emplacement.

La seconde est technique car en attendant de connaître le site et le projet architectural du futur hôpital, il n'est pas raisonnable de construire un immeuble dans cette emprise qui risque d'obérer les possibilités de construction de ce futur hôpital. Je trouve, au contraire, que cette opération n'a pas été faite avec attention, mais plutôt à toute vitesse, en réponse au gel des terrains « Testimonio » et « Annonciade 2 » qui sont en lice pour la construction du futur hôpital et sur lesquels était prévue la construction de logements domaniaux.

Monsieur le Ministre, une autre majorité vous aurait répondu que nous ne pouvons être tenus pour responsables des changements d'orientation que le Gouvernement a pris unilatéralement, concernant le futur hôpital et les conséquences négatives de ces décisions sur le nombre et les délais de livraisons des logements domaniaux.

En clair, les engagements sont les suivants : 500 appartements en cinq ans, quoi qu'il en soit.

Cette responsabilité du Gouvernement face à ses engagements de construire ces 500 logements domaniaux, avant les élections de 2013, c'est vous qui deviez les relever, Monsieur le Président, pas moi ce soir. Il faut un certain courage politique pour s'opposer au Gouvernement, mais pour vous, il a été plus facile de prendre ces 54 appartements, cette opération « Tamaris », sans autre considération que l'apport électoral de ce dossier.

La décision prise par nous tous et que M. BERTRAND vient de nous rappeler de différer le lancement de ces travaux vous a contrarié, énormément contrarié, au point de provoquer un dérapage par voie de presse, en prétendant que la majorité était pour le démarrage immédiat des travaux, alors que c'est précisément le contraire qui vient d'être dit. Je comprends votre déception de n'avoir pu contraindre une majorité à signer un courrier en faveur de ce démarrage immédiat. Parce que c'était bien votre intention de vous soustraire à un vote démocratique en retirant aux Elus, leurs prérogatives institutionnelles de s'exprimer.

Je trouve que ce n'est pas du tout une manière démocratique de gérer cette Assemblée, mais plutôt une manière dictatoriale, comme celle dont vous avez fait preuve tout à l'heure.

(Sonnerie).

Pour revenir à l'opération « Tamaris » plus techniquement parlant, j'aimerais savoir pourquoi les Travaux Publics, parmi les cinq propositions qui lui ont été remises, n'ont pas retenu la proposition optimale qui, semble-t-il, respectait les délais et était la mieux placée en termes financiers.

M. le Président.- Je pense que vous n'avez pas bien compris la lettre qui a été lue par M. Gérard BERTRAND, nous sommes pour la construction, mais il faut commencer à détruire avant de construire, on ne va pas construire sur un immeuble existant, cela paraît logique. Donc, nous ne voulons pas perdre de temps une fois la destruction terminée, c'est ce qu'on a marqué dans la lettre et tout le monde était unanime, nous redisons exactement la même chose et nous voulons profiter du temps qui reste pour optimiser, c'est-à-dire essayer de gagner des appartements, puisque c'est faisable sur les études que les promoteurs ont faites.

C'est tout ce qu'on a dit depuis le début et je crois que vous ne voulez pas comprendre, exactement, ce qu'on a voulu dire, mais bon, rassurez-vous, ce n'est pas de l'électoratisme, ce n'est pas mon souci principal, vous le savez très bien, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Président, vous avez voulu museler l'Assemblée en essayant de faire signer par certains Elus un courrier qui aurait évité un vote dans lequel vous seriez minoritaires.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous voyez bien que je n'ai pas eu peur de passer par le vote, parce que même le vote et la lettre sont passés à l'unanimité, donc c'est bien la preuve que je n'ai pas renâclé à passer au vote. Tirez-en les conséquences que vous voulez, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET !

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci Je crois que sur ce sujet, il faut être factuel, puis il faut tout dire, tout. Dès le mois de juin, lorsque le Gouvernement, effectivement, a annoncé qu'il gelait le projet de l'Hôpital, ce qui était un aveu d'une mauvaise décision passée, j'avais demandé que l'ensemble des terrains, directement ou indirectement concernés par l'hôpital avant la décision finale sur la reconstruction de l'hôpital et sa situation soient gelés.

Le 24 novembre en Commission d'Etude des Grands Travaux, en présence du Gouvernement, sur

le sujet des « Tamaris », j'ai le regret, Monsieur le Président, et c'est factuel, les comptes-rendus en attesteront, vous avez pris une décision personnelle très stricte sur les « Tamaris » en demandant qu'à la fois la démolition et le démarrage des travaux soient concomitants et que cela aille vite pour qu'on ne perde pas de temps.

C'est vrai, c'est un fait, nous étions tous là.

M. SPILLOTIS-SAQUET est intervenu, vous a demandé et a dit : nous avons effectivement, signé un engagement avec le Gouvernement de 500 logements sur cinq ans. Nous savons bien qu'une trentaine de familles ont été expulsées des « Tamaris » en urgence l'année dernière, sur la demande du Gouvernement et il nous a été proposé de reconstruire 54 logements, ce qui faisait une soule d'environ une vingtaine de logements, bien.

M. SPILLOTIS-SAQUET vous a dit, étant donné qu'il ne s'agit que de 20 logements, le démarrage immédiat de ces travaux et la signature des contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée dans l'immédiat risquent de compromettre une des solutions proposées, éventuellement, par le Gouvernement, de la reconstruction *in situ* de l'hôpital.

Là-dessus s'est engagé un débat entre la représentation nationale et également le Gouvernement a participé, M. TONELLI nous a dit en séance privée qu'il fallait se déterminer dans les dix jours, en nous mettant, pratiquement, un couteau sous la gorge. Je rappelle que cette situation est la résultante d'une reculade du Gouvernement sur une mauvaise décision précédente et c'est le Gouvernement qui a pris cette décision en juin dernier, nous n'en sommes en rien responsables. Que s'est-il passé ensuite ? Mme POYARD-VATRICAN a pris la parole, elle a effectivement abondé dans le sens de M. SPILLOTIS-SAQUET, en disant que pour 20 logements, on ne pouvait pas prendre le risque d'amoinrir et d'affaiblir une possible reconstruction de l'hôpital pouvant bénéficier du poumon que représentent les terrains « Pasteur-Tamaris ». Je me suis levé et je vous ai dit que cela correspondait très exactement à ce que j'avais demandé au mois de juin, c'est-à-dire un gel des terrains en attendant.

(*Sonnerie*).

Que s'est-il passé ? Vous avez essayé pendant un certain nombre de jours, de faire signer une lettre par les Présidents de Commissions de cette Assemblée et un certain nombre de membres élus de la majorité. Vous n'avez pas pu obtenir ces signatures, du moins majoritaires, et je dois reconnaître que vous avez parfaitement répondu à notre demande. Vous avez

convoqué une Commission Plénière d'Etude le 1^{er} décembre, nous avons eu un débat extrêmement précis et long ensemble, c'est vrai.

Vous avez évolué, Monsieur le Président et je vous en donne acte, absolument, et nous avons rédigé ensemble une lettre en disant : la démolition doit commencer tout de suite pour perdre le moins de temps possible, mais nous demandons qu'il y ait un report de la signature du contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée. Pour moi, il n'y a aucune polémique, vous avez évolué. Un certain nombre de membres de vos Elus ont évolué aussi, ce qui a permis de faire un vote unanime et de renforcer la position du Conseil National par rapport au Gouvernement sur ce sujet. C'est tout ce que j'avais à dire et, à titre personnel, je salue votre évolution.

M. le Président.- Donc, nous sommes tous d'accord !
La parole est à M. BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci Monsieur le Président.

Pour être complètement factuel M. NOUVION, vous avez oublié de préciser que tout au long des débats, le Gouvernement a bien dit que, quelle que soit la solution pour le futur hôpital, cela ne gênerait en rien sa construction...

M. Laurent NOUVION.- ... c'est vrai !

M. Alexandre BORDERO.- ... Il faut tout dire !

Effectivement, je suis de ceux qui pensaient et qui pensent toujours d'ailleurs, qu'il fallait construire les « Tamaris » le plus tôt possible et les livrer pour 2013, de toute façon à une date postérieure aux élections. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas pour avoir un immeuble des « Tamaris », avenue Pasteur, c'est parce que les Monégasques ont des besoins et que j'ai siégé à la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux...

M. Laurent NOUVION.- ... vous avez de la chance !

M. Alexandre BORDERO.- ... depuis 2003, à une époque où on avait 500 demandes pour 15 appartements à distribuer. Je me souviens de certaines séances et donc je connais bien les besoins en logement des Monégasques.

Effectivement, ce qui me semble important aujourd'hui, nous avons pris une décision commune, chacun a sans doute évolué de son côté mais je pense

qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des gens qui attendent des appartements et que bien qu'il y ait l'athanée en face et le cimetière, malgré le chantier qu'il pourra y avoir à côté, il y a des gens qui sont prêts à accepter un certain nombre de nuisances pourvu qu'ils soient logés.

Lorsqu'on a besoin de logements, on fait parfois un certain nombre de concessions, vous savez parfaitement que sur les délaissés S.N.C.F. il y a de nombreux compatriotes qui sont rentrés dans ces logements. A l'heure actuelle, vous avez un magnifique chantier sur le Lycée Technique qui fait du bruit, qui a des nuisances. Ce n'est pas pour autant que les Monégasques ont refusé d'habiter l'immeuble voisin, parce qu'ils avaient un besoin de logement et parce qu'on sait aujourd'hui, que nul n'est à l'abri d'un chantier qui se monte à côté de votre immeuble.

Nous, tout ce que nous aimerions demander au Gouvernement c'est, qu'effectivement, une fois que le choix de l'hôpital est décidé, on puisse démarrer le plus rapidement possible une solution optimisée. Je pense que vous avez, dans les propositions des promoteurs, des solutions tout à fait valables et qu'on perde le moins de temps possible.

Alors, la méthode du contrat avec des conditions suspensives pourquoi pas, cela permettrait, peut-être, de gagner un mois ou deux et cela montrerait à nos compatriotes qu'on se soucie toujours de leur logement, aussi bien que de leur santé.

M. le Président.- Merci. Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Je voulais dire qu'un immeuble domanial à usage d'habitation construit entre le cimetière et l'hôpital pourrait être aisément transformé en immeuble à usage de bureaux, parce que personne ne voudrait y aller et on trouverait des bureaux à « Tamaris », non, c'est une plaisanterie.

Ce que je voulais dire, c'était que le groupe UNAM, dès le départ, était tout à fait solidaire de l'opposition de gauche, comme l'aurait dit Maître GARDETTO, donc l'opposition de droite était aussi d'accord.

Nous ne sommes en rien responsables des desiderata du Gouvernement. Je rappelle, effectivement, qu'il y avait, à l'origine, cette opération sur « Agaves II » et l'échange avec « Testimonio » qui avait été décidé, que tout cela a été abandonné pour des raisons qui sont louables par ailleurs, de savoir où il faut mettre l'hôpital. Mais voilà, nous, on nous avait présenté ce projet à l'initial et, ensuite, il a été

abandonné. Nous, nous avons pensé qu'on pouvait attendre encore quelques mois pour réaliser une opération immobilière, en prenant avis de plusieurs architectes qui nous ont dit que ce n'était peut-être pas très judicieux de construire avant que le site de l'hôpital ne soit définitivement choisi.

M. le Président.- La parole est à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce qui est à l'origine de cette discussion sur le « Tamaris », c'est donc le changement sur le projet initial de l'hôpital. L'engagement de la majorité des 500 logements reste toujours le même. Notre préoccupation, depuis 2003, a été de réclamer la construction de logements, mais pas n'importe lesquels, ni à n'importe quel prix, ni à n'importe quelles conditions. Et ce, d'autant que la construction de logements demande une prévision dans le temps et que, pour pouvoir livrer des logements, il faut le prévoir des années à l'avance.

Le fait de changer d'optique en cours de route, effectivement, est de la responsabilité du Gouvernement et c'est au Gouvernement de trouver des alternatives, il se trouve que si on fait les comptes entre ce qui était proposé pour la Médiathèque et l'immeuble « Tamaris », on n'arrive pas au nombre d'appartements souhaités, donc, c'est normal qu'on se défende et qu'on réclame qu'il y ait un nombre de logements qui correspondent. La solution qui a été proposée lors de la C.P.E. de novembre, avec 54 logements, ne correspond pas au bon nombre d'appartements, puisqu'il en manque 25 et que par ailleurs, la décision de faire est critiquable puisque le site de l'hôpital n'est toujours pas choisi.

Pour autant, moi j'aimerais qu'on dépasse un peu le débat de « Tamaris », parce qu'il ne s'agit que de 54 ou 65 ou 80 logements, et que l'engagement va plus loin et porte sur 500 logements. Dans le projet de l'hôpital, il y a une autre opération qui a été arrêtée, c'est l'échange entre « Agaves » et « Testimonio », il est important aussi d'avoir l'assurance que le projet « Testimonio » redémarre s'il s'avère qu'il n'est pas choisi comme site pour le nouvel hôpital, car ce projet comporte de nombreux logements domaniaux. Là, je ne parle pas pour cette mandature, je ne parle pas pour les élections, je parle pour les besoins des Monégasques qui, eux, resteront toujours bien présents, même si nous, nous ne sommes plus là. Nous devons œuvrer pour les constructions à venir et voir plus loin que 2013.

Je demande, aussi, au Gouvernement, à la fois d'optimiser les projets actuellement sur « Tamaris », voire de réfléchir à d'autres sites.

M. le Président.- Merci beaucoup. Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci. Je vais être très factuel et concis, je l'ai dit lundi, M. SPILIOTIS-SAQUET n'a pas dû écouter mon intervention, j'ai dit tout à fait ce qu'il a dit. Maintenant il y a eu un engagement pris par le Gouvernement de 700 logements sur sept ans, 500 sur les cinq ans jusqu'en 2013. Le Souverain indique que le logement des Monégasques fait partie de Sa feuille de route, et j'ai dit lundi que l'année dernière, en catastrophe le retard était déjà là, puisqu'on a transformé la Médiathèque en logements domaniaux, j'ai même dit qu'on n'était pas l'exécutif et que là, il faudrait trouver des solutions parce que, Monsieur le Ministre d'Etat, vous venez d'arriver, vous êtes plein de bonne volonté, il va y avoir, d'après ce que l'on entend un remaniement ministériel, mais moi, je vous donne rendez-vous au Budget Rectificatif, je ne vous fais pas de procès d'intention, mais je prendrai toute la mesure de mon engagement depuis huit ans, des engagements qu'avait pris le Gouvernement avec une continuité de l'Etat ; moi, je vous fais toute confiance mais je serai obligé de sanctionner au Primitif, si tous ces engagements ne sont pas respectés.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes là pour nous assurer que les besoins en logement des Monégasques seront satisfaits par le Gouvernement et c'est donc la voie que nous devons privilégier et à laquelle nous devons nous tenir. J'entends les problèmes qui se posent, j'entends le problème de la localisation de l'hôpital, j'entends le problème « Tamaris » mais je dirai que c'est le problème du Gouvernement. Le Gouvernement s'est engagé à livrer 500 logements d'ici 2013, qu'il les livre, à un endroit où à un autre, mais qu'il les livre.

Ce soir, on débat pour savoir si une partie de ces logements devra être faite sur les « Tamaris » ou retardés, mais il faut dépasser ce débat-là, c'est vrai qu'il faut optimiser les « Tamaris » si on a l'occasion de l'optimiser, toutefois ce qui est essentiel, c'est d'avoir le compte d'appartements. Si le compte est là,

ça ira et si le compte n'est pas là, on en tirera les conséquences. Point à la ligne.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Je crois que notre rôle, à tous les Elus, dans cette enceinte, bien sûr que l'échéance électorale en 2013 cela n'échappe à personne, quels que soient les desiderata de chacun d'entre nous, de se représenter ou pas, ça c'est un sujet secondaire.

En revanche nous avons tous l'impérieuse nécessité, et je rejoins en cela totalement Anne POYARD-VATRICAN et je crois, l'ensemble des Elus, nous devons trouver des solutions sur les cinq à dix ans qui viennent pour avoir une sorte de quiétude, d'entente et de partenariat qui ne soient pas entachés de distance ou de défiance entre la Haute Assemblée et le Gouvernement.

Ma question, tout à l'heure, sur les droits de construction est de donner, effectivement, des droits à bâtir dans un certain nombre de quartiers à Monaco, portait également sur la possibilité, à terme, de débloquer un certain nombre de logements domaniaux pour nos compatriotes.

Tout cela est un tout, donc, vraiment, Monsieur le Ministre, il faut que nous ayons un certain nombre de logements prévus, que ce soit à la Tour Odéon, que ce soit à l'horizon 2013, c'est vrai qu'après, il y a un certain flou et ce flou, il faut s'employer, dans les douze à quatorze mois qui viennent, à essayer de le clarifier ensemble, de façon calme, mais de façon déterminée et je dois dire que mon Collègue GARDETTO a raison, le Gouvernement s'est engagé sur un certain nombre de logements à construire, vous avez pris une décision très courageuse, Monsieur le Ministre, dès votre arrivée, sur le projet pharaonique de l'hôpital, projet VASCONI, là il faut qu'on trouve ensemble des solutions, dans les douze à quatorze mois qui viennent, très précises et qu'on s'y tienne, pour assurer dans les six ou sept ans qui viennent des constructions domaniales qui assurent à nos compatriotes des logements normaux et décentes.

Et après, on pourra travailler encore sur d'autres sujets, sur les rentrées de T.V.A., sur l'attractivité et sur des nouveaux résidents que nous souhaitons tous.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Je ne voudrais pas que les propos tenus par M. GARDETTO soient mal compris. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce qui a été dit ce soir, le seul problème c'est de savoir exactement ce qu'on veut offrir aux Monégasques. Est-ce qu'on veut offrir ce que je vais appeler du « Fast appartement » c'est-à-dire, du Mac Donald's ou est-ce qu'on veut leur offrir quelque chose de bon ?

Monsieur MARQUET, vous qui êtes un fin gourmet, vous savez très bien quelle est la différence entre un Mac Do et un 3 Etoiles. Donc, vous comprendrez et je pense que la majorité comprendra, que l'on prenne le temps d'étudier toutes les possibilités qui existent pour trouver les solutions qui permettent d'offrir aux Monégasques les logements qu'ils méritent.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons rapidement et nous allons laisser répondre le Gouvernement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais entendre de la bouche du Gouvernement si, oui ou non, le Gouvernement s'engage à livrer 500 logements de qualité pour le début 2013 ? Point à la ligne.

M. le Président.- Merci, je crois que nous avons fait le tour des Conseillers Nationaux, je vais vous passer la parole, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, le Gouvernement sur ce sujet est serein, désireux de ne pas polémiquer et n'éprouve aucun sentiment de culpabilité. Je veux le dire clairement, les raisons qui ont conduit le Gouvernement à abandonner le projet VASCONI, les raisons qui ont conduit le Gouvernement à abandonner l'échange « Agaves » « Testimonio » sont, face à la responsabilité future jugée pour l'avenir du Gouvernement, sont telles que nous abordons, en tout cas, moi j'aborde ce sujet sans sentiment de culpabilité et, évidemment, aussi sans être prêt à porter le péché originel. Donc je confirme l'engagement du Gouvernement pour les 500 logements à la date indiquée par M. GARDETTO. Je vais même plus loin, je dis qu'aujourd'hui, le Gouvernement est en mesure, à l'issue de l'appel d'offre qu'il a réalisé et, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez tort de parler du choix fait par le Gouvernement, je ne sais pas quelles sont vos sources d'information, mais la décision du Gouvernement n'a pas été officiellement communiquée, donc, vous n'avez pas à connaître et ce que vous dites s'appuie sur des bruits ou des rumeurs qui ne sont pas la vérité, en

tout cas qui n'ont pas à être exposés. Le Gouvernement est prêt, aujourd'hui, à l'issue de l'appel d'offre, à lancer immédiatement l'opération « Tamaris » et cette opération, je le rappelle, devait contribuer à livrer 54 logements pour respecter le nombre de 500 évoqués par M. GARDETTO.

Le Gouvernement, ainsi qu'il l'a annoncé, va procéder immédiatement à la démolition des deux bâtiments concernés pour aménager tout de suite un parking provisoire pour les usagers et les salariés du Centre Hospitalier Princesse Grace, comme le Conseil National le souhaite. Au prix d'un léger surcoût de l'opération, le Gouvernement est en mesure de décider en retenant une variante, et tout de suite, une augmentation de la capacité totale de la construction « Tamaris », qui n'est pas, Monsieur CLERISSI, placée dans des conditions épouvantables parce que, je rappelle, quand même, malgré la proximité du cimetière et de l'hôpital, que la vue à partir des appartements « Tamaris » est magnifique et qu'elle est garantie longtemps... Les voisins ne sont pas bruyants...

(Rires).

... sur le devant. Le Gouvernement choisissant donc la variante haute, sans retarder les délais, peut porter l'ensemble « Tamaris » à 65 logements, et là, je me permettrai, sans parler du délai sur lequel je vais revenir après, je me permets de souligner que si on construit 65 logements à « Tamaris », plus 66 à « Canton », on arrive à un total de 132 appartements. Combien y avait-il d'appartements à « Agaves » ? 96. Donc, il serait quand même malvenu de reprocher au Gouvernement qui, pour des raisons d'intérêt général, a renoncé aux deux projets précités, qui respecte son engagement de logements dans les délais et en nombre suffisant, il serait malvenu de dire, après tout, débrouillez-vous, c'est votre faute. Ce n'est pas un discours que le Gouvernement est prêt à entendre.

Le Gouvernement souhaite trouver un accord avec le Conseil National, il ne veut pas, il ne portera pas la responsabilité du sujet que nous évoquons et que je vais maintenant détailler.

Il y a deux possibilités. La première, c'est que le Gouvernement passe commande, tout de suite, au promoteur qui sera choisi en maîtrise d'ouvrage déléguée, pour construire immédiatement « Tamaris », en respectant strictement les délais. J'ai cru comprendre, parce que sans doute on a manqué de conviction, j'ai manqué de conviction, que certains d'entre vous n'étaient pas convaincus et craignaient que la construction immédiate de « Tamaris » gêne l'éventualité d'installer l'hôpital *in situ*.

Donc, dans ces conditions, le Gouvernement qui pourrait décider tout de suite et immédiatement on aurait 65 appartements de plus dans les délais, le Gouvernement est tout à fait prêt à retarder de quelques mois la commande, pour attendre le choix de l'hôpital. Si fin mars, début avril, l'hôpital est fixé ailleurs qu'*in situ*, on aurait à ce moment-là le temps de prévoir une opération « Tamaris » plus grande. Si l'hôpital est construit dans le secteur, *in situ*, sur Pasteur, on verra tout de suite, puisque lorsque nous choisirons le site de l'hôpital, nous aurons forcément son emprise en mètres carrés, au sol, nous verrons tout de suite si on peut construire « Tamaris ».

Dans cette hypothèse, on retarde, enfin dans toutes les hypothèses d'ailleurs, on retarde de trois ou quatre mois le temps de choisir l'hôpital et ensuite, on peut faire « Tamaris » tout de suite et l'hôpital, ou si l'hôpital est ailleurs, à ce moment-là, si le Conseil National souhaite plus que ce qui est l'engagement, en termes de logements, il faudra que, ensemble, nous acceptions de prendre le temps de faire des études sur l'ensemble du secteur.

Alors, aujourd'hui, Monsieur BERTRAND, parlant je pense en votre nom, Monsieur le Président, nous dit, mais est-ce que le Gouvernement ne peut pas passer la commande tout de suite avec une close suspensive ou résolutoire, en l'espèce ce serait plutôt résolutoire, qui permettrait d'engager les études dès maintenant. Si cette position est partagée par les Conseillers Nationaux, le Gouvernement est prêt à passer commande de la maîtrise d'ouvrage déléguée, immédiatement, sous condition résolutoire. Condition résolutoire, c'est qu'évidemment, on puisse continuer les travaux après le choix de l'Hôpital.

Donc voilà ma proposition, vous voyez que le Gouvernement est serein et cherche la conciliation.

M. le Président.- Ecoutez, je vous remercie de votre déclaration, je pense que ce qui est très important et je le dis devant mes Collègues, c'est que nous respectons les engagements et la lettre que nous avons fournis, parce que le Ministre d'Etat, nous propose toutes les garanties pour une construction optimisée et dans les délais, enfin modulo, quelques mois, trois ou quatre mois de plus...

M. le Ministre d'Etat.- ... Moins parce que les études pourront commencer tout de suite.

M. le Président.- Dans ce sens-là, cela me convient parfaitement et je suis tout à fait d'accord et je pense qu'on fait là le discours que tout le monde a apporté,

que si jamais l'hôpital ne se faisait pas *in situ*, bien sûr qu'on aurait tout le temps nécessaire pour réévaluer une opération domaniale plus importante, puisque les promoteurs n'auraient cette clause que si la décision de construire l'hôpital ailleurs et donc une libération de surface plus importante au niveau des HBM et « Tamaris », elle pourrait être étudiée. Donc, la proposition que nous fait ce soir le Gouvernement me semble tout à fait répondre à notre lettre, cela nous permet de ne pas prendre de retard, si jamais l'hôpital est construit *in situ*, et cela nous permet une porte de sortie si jamais il n'y a pas l'hôpital *in situ*.

Est-ce que vous avez des remarques ou est-ce que vous avez des objections, parce qu'il me semble qu'on répond clairement à la lettre que nous avons écrite, et de manière unanime.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je suis d'accord avec cette façon de procéder.

M. le Président.- Merci.

M. Bernard MARQUET.- Moi, je remercie le Gouvernement de nous avoir entendus.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres avis sur la question ? Prononcez-vous, je crois qu'on va prendre une position...

M. Laurent NOUVION.- Oui, Monsieur le Président, moi je m'adresse à vous, la condition suspensive, ça c'est de la sémantique, de toute les façons, le problème est le même, c'est-à-dire, qu'effectivement, la démolition des « Tamaris » commence et nous attendons l'arbitrage de la plus Haute Autorité sur le site du futur hôpital, c'est tout. Donc, on joue avec les mots, je crois qu'on a envoyé une lettre de façon unanime au Gouvernement, le Gouvernement a répondu de façon très habile, Monsieur le Ministre, et vous avez tout à fait raison, j'ai bien aimé votre phrase sur le péché originel, je dois dire. Maintenant, il faut attendre. Ce qui est à souhaiter, la balle est dans votre camp, Monsieur le Ministre, c'est-à-dire que c'est à vous de venir nous présenter l'arbitrage du Gouvernement Princier sur le site du futur hôpital.

M. le Président.- Mais est-ce que la position, si la décision est prise...

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Peut-être juste une précision, ce n'est pas seulement sémantique la clause résolutoire. Soit, on attend le choix de l'hôpital, c'est-à-dire vers la fin du mois de mars, on attend l'arme au pied ou le Gouvernement détruit les immeubles, aménage le parking, mais on attend et après on commande. Soit, ce que M. BERTRAND a proposé, et que dans un souci que l'objectif soit vraiment un objectif partagé entre le Gouvernement et le Conseil National – il n'y a pas deux camps sur le sujet – nous sommes dans le même camp pour le logement.

Donc, dans le souci de montrer que nous sommes prêts, vraiment, à écouter le Conseil National, moi je suis prêt, le Gouvernement est donc prêt à passer commande, tout de suite, ce qui veut dire que les études, Monsieur NOUVION, c'est ça la différence, cela veut dire que les études n'attendent pas quatre mois, le promoteur choisi a commencé à préparer son travail, simplement au moment de la décision de l'hôpital, si on ne peut plus aller plus loin et bien, il y a une clause résolutoire, ce qui veut dire quand même que cela coûtera de l'argent. Il faudra, évidemment, que le Gouvernement indemnise le promoteur.

M. Laurent NOUVION.- Voilà, c'est un point important.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Je crois, Monsieur NOUVION, que vous n'avez pas bien compris la solution du Gouvernement. S'il commence les études, nous gagnons du temps quand même. Donc, moi, je suis entièrement d'accord avec Monsieur le Ministre.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- C'est un discours qui a le mérite d'être clair, tout cela va dans le même sens, mais pour dissiper un malentendu, lorsqu'on parlait de l'opération « Agaves II », « Testimonio », c'est que toutes ces opérations, et je ne veux pas paraphraser mon Collègue CELLARIO, après c'est un problème de cohérence, vous comprenez bien que ce sont des décisions qui ont des répercussions en cascade. Sur « Agaves II », il y avait une partie qui était dédiée aux commerces, les rez-de-chaussée, il y avait une autre partie de locaux à usage de bureaux, il y avait la Médiathèque qui devait être installée, vous voyez,

tout cela est remis en question parce que l'opération ne se fait pas. Voilà ce que moi je voulais surtout souligner.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, elle ne se fait pas pour les raisons que vous connaissez, le Gouvernement est tout à fait prêt, et je l'ai dit au promoteur concerné, à étudier la réalisation « des Agaves », ce que le Gouvernement ne veut plus, c'est l'échange. Mais sur « Agaves », je l'ai même écrit, simplement, évidemment, cela a un peu moins d'intérêt. C'est un dossier qui d'ailleurs, je l'espère, n'est pas clos sur ce sujet.

M. Philippe CLERISSI.- C'était simplement une mise au point, pour le reste, je suis tout à fait d'accord.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsque j'ai dit « je suis d'accord sur cette façon de procéder », je précise que je suis d'accord sur la façon de procéder qui a été présentée par M. BERTRAND et acceptée par Monsieur le Ministre d'Etat, qui a le mérite de nous faire gagner du temps et de nous assurer – il l'a confirmé tout à l'heure – que nous aurons 500 logements d'ici les premiers mois de 2013. Nous sommes bien d'accord là-dessus ?

M. le Ministre d'Etat.- A quinze près.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci. Monsieur le Ministre, vous laissez entendre que j'appuie mes affirmations sur des rumeurs, mais il n'y avait pas de secret, c'est bien vous qui avez dit qu'il y avait 54 appartement sur « Tamaris » ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est la solution de base, non mais c'est celle qui était marquée dans le cahier des charges, ce n'est pas les réponses....

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Et de quand date la décision de faire 65 appartements ?

M. le Ministre d'Etat.- La décision de monter autour de 65 appartements, elle date de ce matin, pour être tout à fait franc, puisque c'était en perspective de répondre à la séance de ce soir.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Après de multiples interventions et pressions sur différentes personnes ou différents services, vous savez comment cela se passe à Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez tort de dire ça, c'est faux ! En tout cas, c'est faux en ce qui concerne le Gouvernement.

M. le Président.- J'aimerais que les Collègues qui ne se sont pas prononcés se prononcent, si la proposition du Ministre convient ou pas.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je trouve que la proposition va dans le bon sens, elle correspond à la demande qui a été faite et votée de manière unanime en Commission Plénière d'Etude entre les Elus.

Notre préoccupation, dans cette lettre, était d'avoir un nombre d'appartements plus élevé, je vous encourage, puisque la décision n'est pas prise, à bien étudier les offres des différents promoteurs qui vont vous être faites pour prendre celle qui est la plus intéressante en matière de nombre de logements, de nombre de parkings. Je vous rappelle que l'option, qui nous a été présentée lors de la Commission Plénière d'Etude, proposait à 54 logements, 54 parkings, donc je suis certaine que l'on peut mieux faire, et je sais que les promoteurs peuvent être très inventifs quand il s'agit d'emporter un marché.

J'ai bien compris que vous accédiez à notre demande de démolir tout de suite les HBM Pasteur pour ne pas perdre de temps, et pouvoir proposer des parkings, même provisoires, ce qui bénéficiera à la fois au personnel hospitalier, aux patients, aux familles des patients ; cela pourra, ponctuellement, résoudre un certain nombre de problèmes. L'intérêt de la démarche c'est d'attendre, de manière responsable, le site du futur hôpital. Le choix du site pourrait même conduire à réenvisager complètement le projet « Tamaris » pour quelque chose de beaucoup plus ambitieux, si d'aventure le C.H.P.G. ne devait pas être reconstruit sur site.

Dans les demandes que nous avons faites également, il y en a une, j'espère, que vous honorerez également, c'est le fait qu'on puisse obtenir, une fois le

site de l'hôpital choisi et si celui-ci est le site actuel toutes les assurances techniques que la construction de « Tamaris » ne gênera pas la construction du nouvel hôpital. Notre préoccupation est d'être cohérents et réalistes par rapport à l'avenir de Monaco et à l'avenir de cet hôpital qu'on attend depuis tant d'années.

Après, je ne redirai pas tout l'intérêt que peut avoir la majorité UPM sur la livraison des logements domaniaux, parce que cela est clair. Je suis favorable à cette option.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur Pierre LORENZI

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, pourquoi ne pas faire un tour de table, cela risque d'être plus efficace ?

M. le Président.- Mais, c'est ce que je suis en train de faire, les gens se désignent les uns après les autres donc, c'est aussi rapide.

Monsieur LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Je suis tout à fait favorable, bien sûr, sur la solution qui a été proposée par notre Collègue Gérard BERTRAND et, Monsieur le Ministre, on peut vous remercier d'avoir répondu avec précision sur la clause résolutoire, que vous avez bien voulu ajouter. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame Michèle DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci. Je suis tout à fait d'accord avec la solution que propose Monsieur le Ministre d'Etat, d'autant plus que c'était celle qu'avait défendue Eric GUAZZONNE au nom de l'UNAM, la dernière fois.

Merci encore.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, votre proposition est claire et précise, je suis entièrement d'accord, d'autant que, dans cette Assemblée, il y a longtemps que je suis convaincu que si l'hôpital est fait *in situ*, étant plus petit à l'emprise au sol que la

solution VASCONI, l'opération « Tamaris » ne sera pas touchée.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, pour préciser votre pensée ?

M. Alexandre BORDERO.- Je voulais raccourcir le débat, mais puisque vous me le proposez, je voulais vous dire que je suis entièrement d'accord avec la solution proposée. Pour une fois qu'un chantier va gagner quelques mois, on ne va pas boudier notre plaisir.

On peut quand même, dans cette histoire, féliciter aussi le promoteur, parce que ce n'est pas la première fois que cela arrive où le Gouvernement, je pense notamment lorsqu'on a construit les derniers blocs à Fontvieille, où le Gouvernement faisait une prévision *a minima* et où les promoteurs arrivaient à proposer des solutions dans les mêmes volumes et dans de bonnes conditions, des solutions en nombre d'appartements supérieur, ce qui prouve que nous avons quand même de bons professionnels à Monaco et qu'il faut parfois savoir les écouter et leur faire confiance. Là, je crois qu'effectivement, il y avait une solution minimale qui avait été imposée par le Gouvernement, mais que les professionnels ont su améliorer. Je pense que c'est une bonne chose que nous puissions gagner quelques appartements sur ce site.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Evidemment les 54 logements, c'était le plancher, si on peut dire, mais le Gouvernement a invité les promoteurs qui soumissionnaient à présenter des variantes et donc, le Gouvernement choisira le projet respectant le cahier des charges et dans le cadre du respect du cahier des charges, celui qui propose le plus d'appartements.

M. Alexandre BORDERO.- Ce que je voulais dire, Monsieur le Ministre, c'est que sur un terrain comme « Tamaris », proposer des variantes, ce n'est pas toujours évident.

M. le Président.- Madame Nicole MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne vous cacherai pas mon inquiétude de voir construire un immeuble sur un terrain dont on n'a pas la moindre idée de l'utilisation des alentours.

Je pensais qu'il aurait été préférable, je ne suis pas architecte, je ne suis qu'une femme... et c'est la vérité, je reste à ma place ...

(Rires).

Mais moi, j'aurais préféré voir un projet d'hôpital avec « les Tamaris ». Mais ce pauvre immeuble, là au milieu, que va-t-il faire ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre. D'abord, si l'hôpital est sur cet endroit, « Tamaris » ne sera pas au milieu de l'hôpital. Lorsqu'on prend les alentours de « Tamaris », il y a quand même plusieurs côtés qui ne vont pas changer, tout d'abord, le côté vers la mer, celui-là ne changera pas...

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- ... Je le connais, je l'ai habité pendant trente-cinq ans !

M. le Ministre d'Etat.- ... A l'Ouest, vers la frontière, cela ne change pas et derrière « Tamaris », si l'hôpital est reconstruit *in situ*, la position, *a priori* du Gouvernement est de ne pas détruire les bâtiments actuels qui sont juste derrière « Tamaris ».

Donc, la seule incertitude, c'est à l'Est de « Tamaris » et toutes nos études considèrent, on peut toujours se tromper, mais toutes nos études considèrent que nous avons la place à l'Est, si c'est la décision finale, de construire le nouvel hôpital qui sera beaucoup plus réduit que le projet VASCONI.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci.

M. le Président.- Donc, Madame MANZONE-SAQUET, juste votre position, est-ce que vous avez une position particulière Madame ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Vos intentions sont louables, je ne puis que vous faire confiance, Monsieur le Ministre, mais je ne vous cache pas mon inquiétude.

M. le Ministre d'Etat.- Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire que je suis assez ravi, parce qu'en fait je me rends compte que nos débats d'une longueur absolument phénoménale, avec des masochistes qui nous regardent encore sur Internet, probablement, avec tout leur étalage parfois, malheureusement, chez certains, d'autosatisfaction, n'auront au moins pas servi à rien puisqu'en fin de débat, je constate que le Ministre d'Etat, avec un plaisir évident, non seulement va dans le sens de ce que souhaitait le Conseil National – donc là, je reviens encore à la méthode du consensus qui marche bien – mais en plus, ce matin même, il décide d'aller au-delà d'un programme sur quelque chose.

Donc, je voulais me féliciter et dire, oui, je soutiens complètement cette démarche, je prends note qu'il y a eu un engagement très fort ce soir qui a été renouvelé qui est, effectivement, celui de livrer 500 appartements domaniaux dans les premiers mois de 2013, à quinze logements près. Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame Catherine FAUTRIER, est-ce qu'on met les sous-titres chinois ?

Nous vous écoutons.

Mme Catherine FAUTRIER.- Si vous voulez, Monsieur le Président. Le fait est qu'en Chine, on se poserait moins de questions pour faire cette construction...

(Rires).

... c'était d'ailleurs un peu l'objet de mon propos, je suis ravie de la proposition qui a été faite ce soir par le Gouvernement sur ce projet, donc j'abonde, évidemment, dans ce sens-là.

Ma seule déception, mon seul regret, c'est que cela fait quinze ans, peut-être même un peu plus, qu'on entend parler de ce projet de construction de l'hôpital, quinze ans c'est un peu plus quand même qu'une décision à court terme et peut-être un peu moins qu'une vision, une décision à moyen terme, enfin c'est beaucoup en tout cas, c'est très long. Cela fait quinze ans qu'on nous met ce paquet cadeau de l'hôpital au pied du sapin, donc c'est bientôt Noël, alors j'espère que très prochainement, on pourra, enfin, ouvrir ce paquet cadeau et que les Monégasques pourront enfin profiter de ce cadeau qu'on leur promet depuis tant

d'années. Mon inquiétude, elle est là, et j'espère qu'on pourra un jour voir aboutir ce projet, quinze ans, c'est très long pour une vision comme celle-là qui concerne la santé des Monégasques, des citoyens, je trouve cela dommage que l'on mette autant de temps pour décider d'un tel projet.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Si je peux rassurer Madame FAUTRIER, l'annonce a été faite par le Gouvernement, de mémoire le 14 juin, le Gouvernement avait annoncé que le projet médical serait fini avant la fin de l'année civile. M. VALERI termine le projet médical après s'être concerté, évidemment, avec toutes les personnes concernées et je vais avoir le projet médical la semaine prochaine.

Donc, maintenant, on va mettre ce projet médical dans une boîte et une fois qu'on aura la boîte, on pourra choisir le lieu et l'endroit et donc ça, fin mars, pour l'instant, on est dans les délais, les nôtres, pas ceux d'avant.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je ne me suis pas exprimée sur cette opération « Les Tamaris ». Je souhaite donner ma position.

Après de nombreuses heures de débat entre le Gouvernement et le Conseil National, une position a été adoptée et je m'en réjouis. Toutefois je souhaite reprendre les chiffres : il était prévu au départ 36 F2 et 18 F3, si on fait l'addition cela fait 54 appartements. Toutefois, il faut optimiser la surface, et nous pouvons le faire, afin d'arriver à 65 appartements. Je propose pour ces 11 logements supplémentaires de vérifier les besoins en superficie eu égard aux demandes déposées au Service de l'Habitat. Ainsi nous pourrions satisfaire au mieux nos compatriotes. Merci d'y veiller.

M. le Ministre d'Etat.- Vous voulez savoir si on fait du T2 ou du T3, je ne sais pas.

Monsieur TONELLI, je vous laisse la parole.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Écoutez, cet immeuble-là était consacré à des T2 et des T3, c'est bien l'objectif qui avait été fait. Donc la répartition, nous en sommes à 65, 66 et ce sera de l'ordre de 45 T2 et 21 T3, c'est de cet ordre-là.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Parfait, je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Mais cela reste à préciser.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, mais bien sûr, dans les grandes lignes, évidemment, vous ne pouvez pas tout savoir ce soir. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci. Je voulais juste expliquer que, justement, je m'abstiendrai sur cette question, comme vous le savez, mais juste deux considérations, la première c'est que le dossier actuel est à l'état de l'étude préliminaire, donc il va y avoir une étude assez longue à faire et le dépôt d'un permis de construire, enfin l'autorisation de construire, ce qui va nécessiter quand même un certain temps.

La deuxième chose c'est qu'en tant qu'ancien Président de la Commission de Logement, je me réjouis de l'engagement ce soir et de la confirmation des 500 logements.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il encore des Conseillers Nationaux qui veulent se prononcer ?

Je pense qu'une majorité s'est clairement définie ce soir sur vos propositions, donc je pense qu'on peut, raisonnablement, partir sur la proposition du Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Personne n'est vraiment contre.

M. le Président.- Apparemment. Je pense qu'on peut partir sur cette décision. Vous attendiez une position claire, vous avez cette position claire.

M. le Ministre d'Etat.- C'est parfait.

M. le Président.- Y a-t-il sur ce chapitre Equipement Sanitaire et Social, d'autres interventions ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, j'aimerais bien avoir une réponse quant à ma question posée précédemment. Lorsque le site de l'hôpital sera choisi, pouvez-vous nous indiquer quel sera le sort des opérations type « Testimonio » ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vous l'ai dit tout à l'heure, « Testimonio », on va tout recommencer.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais il y a eu un concours de fait...

M. le Ministre d'Etat.- Mais le concours, nous allons repartir du concours...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ça va mieux en le disant.

M. le Ministre d'Etat.- Le concours avait été fait mais aucune décision n'avait été prise, à ce moment-là. Lorsqu'on aura libéré « Testimonio » de l'hypothèse hôpital, le Gouvernement décidera comment il remet en route le concours de « Testimonio ».

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- D'accord. Je voulais connaître la position du Gouvernement, a-t-il ou non relancé un concours ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, on ne va pas recommencer le concours...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Non mais ça va mieux en le disant, parce que par le passé, on a vécu tellement de choses...

M. le Ministre d'Etat.- Simplement, il y a un certain nombre de choses dans le concours qu'il faudra quand même qu'on revalide. La Caserne des Pompiers, la Crèche, l'Ecole Internationale. Le concours architectural lui-même non, mais après le concours...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Juste pour boucler avec ce que je disais tout à l'heure, à l'intérieur de « Testimonio », il y a un certain nombre de logements domaniaux aussi il est important que cette opération se fasse de la même manière qu'il est important que les chantiers suspendus repartent, notamment pour les entreprises qui travaillent en Principauté.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Pour rester dans les concours, il se trouve que l'hôpital, le projet VASCONI, avait été choisi à l'issue d'un concours. Là, on change complètement de projet, alors que va-t-il se passer ? Est-ce qu'on garde le précédent projet, est-ce qu'on en choisit un autre, est-ce qu'il y a un appel d'offre qui est fait auprès des architectes, est-ce qu'on fait un autre concours, quel est le mode d'emploi que s'est donné le Gouvernement, une fois le projet médical connu ?

M. le Ministre d'Etat.- La certitude, c'est que ce n'est pas le projet VASCONI qu'on va arrêter. Ensuite, le Gouvernement n'a pas examiné encore cette question, parce que le projet médical arrive la semaine prochaine, donc, c'est quelque chose qui sera décidé par le Gouvernement au tout début janvier.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Ma question s'adresse à Monsieur le Président, vous venez de nous dire, de nous confirmer, Monsieur le Ministre, que le projet médical est arrêté par vos Services et par le Service de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, c'est compliqué, c'est difficile, nous sommes des profanes en la matière, c'est la raison pour laquelle je demande une fois encore à Monsieur le Président, qui en plus est médecin, de réactiver le Groupe de Santé qui ne s'est toujours pas réuni à ce jour, depuis le début de la législature.

C'est d'ailleurs assez extraordinaire, le Groupe de Santé de s'est jamais réuni pour cette législature alors qu'avait été validé un projet de 750 M€ pour 480 lits. Pourquoi je vous dis ça, non pas pour vous embêter, Monsieur le Président, mais c'est une matière que vous maîtrisez parfaitement ou bien plus que nous profanes, enfin ceux qui ne sont pas médecins dans cette enceinte ou architectes et que nous avons besoin de nous familiariser vraiment, avec la matière, à la fois le projet médical, les options juridiques, les options architecturales et enfin la décision politique, puisque notre rôle est de prendre une décision politique.

Donc, si vous m'écoutez sur cette demande, je vous demanderai véritablement de réactiver le Groupe de Santé du Conseil National, je pense que nous serons destinataires du projet médical avant ou ce sera

probablement concomitant, mais au moment où le Gouvernement reviendra devant nous avec sa décision, il faut vraiment qu'on se rassemble entre nous et qu'on puisse, quitte d'ailleurs à demander un certain nombre d'avis et d'expertises internes qui ne coûtent pas trop cher, parce que cela implique beaucoup d'éléments et on ne peut pas s'improviser spécialiste, comme ça, en une semaine.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, je crois déjà vous avoir répondu sur cet aspect de la chose. Je suis d'accord, je vais même plus loin que ce que vous me proposez, puisqu'à chaque fois que nous avons décidé ou discuté de certains projets, c'était en Commission Plénière d'Etude. Je pense que c'est encore mieux, parce que l'ensemble des Conseillers Nationaux pourra être destinataire des études, discuter les études, moi je placerai cette discussion qui est capitale pour l'avenir de notre pays, même pas en Groupe de Travail Santé, je pense que c'est une Commission Plénière d'Etude, avec effectivement, des experts, la présentation du projet. Donc, je pense que je vais même au-delà de vos espérances et je pense qu'on fera une Commission Plénière d'Etude pour discuter de ce problème.

M. Laurent NOUVION.- D'accord, je vous remercie, j'en prends acte, et ce qui est important aussi, c'est qu'on puisse à la limite organiser un cadencement, parce que ce n'est pas en une C.P.E. qu'on le fera, c'est plus compliqué de travailler à vingt, mais c'est tout à fait normal, quitte à prendre attache avec un certain nombre d'experts qui viennent nous donner des informations et des éléments parfaitement subjectifs. Je vous remercie.

M. le Président.- Objectifs.

M. Laurent NOUVION.- Oui, objectifs, excusez-moi, il est tard.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.919 – YACHT CLUB.....	25.000.000
706.929 – MUSEE NATIONAL VILLA PALOMA.....	660.000

Ayant été à l'origine du Groupe de Travail Santé, avec notamment, le Docteur RIT, c'est vrai que nous nous étions beaucoup réunis lors de la première mandature, pour examiner des problèmes plus ponctuels sur l'hôpital notamment, avec M. Philippe DESLANDES, à l'époque Conseiller pour l'Intérieur, chargé aussi de la Santé.

Il est vrai qu'ensuite, tout ce qui a concerné l'hôpital, a toujours été fait en Commission Plénière d'Etude ou en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, et le Groupe de Travail Santé ne s'est pas réuni, notamment, en début de mandat puisqu'à l'époque, j'en étais responsable, étant Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Notamment, lorsque nous avons dû commenter le schéma sanitaire global du Gouvernement, j'avais préféré, plutôt que ce soit cinq personnes du Groupe Santé, que ce soit toute la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui commente. C'est pour cela que ce groupe ne s'est plus réuni, nous n'avons, effectivement, plus traité de problèmes ponctuels, sachant qu'entre-temps il y a eu aussi des représentants du Conseil National au sein du Conseil d'Administration du C.H.P.G.

Alors, maintenant, effectivement, il faudra peut-être qu'on se réunisse aussi pour vous donner des retours du Conseil d'Administration du C.H.P.G., mais il est vrai que, compte tenu, du nombre de réunions qu'on a en ce moment, nous sommes saturés, mais je rejoins l'idée du Président, puisqu'il s'agit d'un projet qui coûtera plusieurs centaines de millions, je pense que cela doit se traiter, au moins, au niveau de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, voire en Commission Plénière d'Etude, de façon à ce que tous les Elus soient pleinement informés.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

706.937 – ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART.....	20.000
706.939 – RESTAURATION ORGUE CATHEDRALE.....	264.900
706.945 – BATIMENTS DOMANIAUX AMELIORATION.....	1.120.000
706.9451 – BATIMENTS DOMANIAUX TRAVAUX.....	720.000
706.9601 – GRIMALDI FORUM TRAVAUX DECORATION.....	3.500.000
706.9611 – RENOVATION PROD FROID CCAM.....	15.000
706.970 – DECORATION URBAINE.....	122.000
706.975 – REBOISEMENT.....	355.000
	<u>31.776.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Je veux juste savoir si malgré le retard sur le Yacht Club, qui est dû à un certain nombre de problèmes techniques et d'aléas, cela arrive étant donné l'endroit très particulier, est-ce que ça a permis au Gouvernement d'être un peu plus clair sur la destination de la surface intermédiaire, je crois que c'est le troisième ou le quatrième étage, qui est de 1.500 ou 1.800 m², est-ce que vous savez exactement ce qui va advenir de ce plateau du Yacht Club, est-ce que cela a été décidé ?

M. le Ministre d'Etat.- Cela laisse le temps de réfléchir.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous voulez parler de la surface à destination muséale ?

M. Laurent NOUVION.- Tout à fait, oui.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est, *a priori*, une salle qui sera gérée de manière temporaire pour des expositions.

M. Laurent NOUVION.- Mais la gestion viendra à qui ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Actuellement, ce sont les Affaires Culturelles qui examinent avec les Travaux Publics les possibilités d'avenir.

M. Laurent NOUVION.- Donc, c'est un point supplémentaire, pour parler à mon cher Collègue, Philippe CLERISSI, c'est encore un élément supplémentaire, des mètres carrés supplémentaires pour des expositions, dans le cadre du nouveau Musée et des expositions temporaires, en fait.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, probablement.

M. Laurent NOUVION.- D'accord, très bien.

M. le Ministre d'Etat.- Tout cela en accord avec le Yacht Club, on a encore un peu de temps pour les discussions, d'abord parce qu'il y a du retard dans les travaux, mais en plus le Yacht Club discute avec M. CURAU. Les choses ne me paraissent pas difficiles à régler.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci. S'agissant toujours du Yacht Club et pour profiter du retard qu'il a, le bâtiment qui va être construit n'a rien à voir avec celui existant, ni en surface ni en technicité, donc la question que je pose c'est : est-ce que le Gouvernement sait déjà ou a déjà une idée, ou a travaillé avec le Yacht Club pour savoir quel va être le coût de fonctionnement de ce bâtiment et des nouvelles installations et que cela va-t-il engendrer comme subvention parce qu'à l'heure actuelle, la subvention est d'environ 375.000 €, est-ce qu'il va y avoir, là aussi, une augmentation de la subvention qui va être demandée ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a des Business plan qui ont été réalisés par le groupe qui s'occupe de cette gestion future au sein du Yacht Club, et *a priori*, sous réserve de pouvoir utiliser certaines surfaces à vocation de location régulière, on devrait arriver à quelque chose qui serait raisonnable en termes de fonctionnement.

M. le Président.- Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci. Juste une chose qui vient de m'apparaître, je reviens juste au chapitre 5, lorsqu'on parle de la ligne 705.9304, on dit C.H.P.G. – Solution 5 – il faut entendre – Solution 5 bis – non ?

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 – STADE LOUIS II.....	1.185.000
707.9145 – REHABILITATION STADE LOUIS II.....	1.765.000
707.9243 – AMENAGEMENT TERRAINS DE FOOTBALL.....	1.500.000
707.970 – STADE NAUTIQUE RAINIER III	445.000
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1 ^{ER}	100.000
	<u>4.995.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Je me réjouis du budget alloué pour la réhabilitation du Stade Louis II, parce que le Stade a très mal vieilli, on peut voir des bassines pour récupérer l'eau lorsqu'il pleut, parce qu'il y a des infiltrations au niveau des tribunes populaires, je crois, Monsieur le Conseiller ; il y a des parties communes qui sont vraiment dans des états déplorables, donc je pense que ces travaux sont nécessaires. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Si cela avait été dans l'autre sens, j'aurais pu demander quel était le plongeur que nous allions faire pour le Stade Nautique, à savoir que

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait, 5 bis, ou 6, peu importe.

Mme Michèle DITTLLOT.- Mais plus solution 5.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

là on nous propose une réhabilitation et création de plongeurs pour 445.000 €. Je me demande si on fait des hauteurs tout à fait exceptionnelles, parce que cela me semble une somme astronomique pour un plongeur de piscine, je parle pour les écritures que vous nous avez données sur le siège.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, ce n'est pas effectivement une hauteur extraordinaire, c'est la réhabilitation des plongeurs existants et les compléments avec un nouveau plongeur à trois mètres, mais ce sont des plongeurs qui sont anciens et qui n'avaient pas été réhabilités depuis de très nombreuses années, donc il faut complètement les reprendre pour en assurer la sécurité et le fonctionnement à venir.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Cela ne doit pas être simplement la planche sur laquelle on saute...

(Rires).

M. Pierre LORENZI.- On construit des villas pour ce prix-là.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Mais autant que je me souviens, ce n'est pas 450.000 € pour les plongeurs, les plongeurs pour moi c'est 250.000 €.

M. Pierre LORENZI.- Je ne sais pas, moi j'ai les écritures supplémentaires : réhabilitation/création de plongeurs au Stade Nautique Rainier III, avec inscription annuelle 195.000 €, inscription modificative 250.000 €...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est 250.000 € pour moi.

M. Pierre LORENZI.- Inscription finale 445.000 €

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, mais il y a d'autres opérations des Bâtiments Domaniaux, qui sont faites là-dedans. Les plongeurs c'est 250.000 €, ce n'est pas plus.

M. Pierre LORENZI.- Ce n'est que 250.000 € !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais à ce prix là ils doivent être dorés...

M. le Président.- Monsieur BORDERO, nous vous écoutons

M. Alexandre BORDERO.- Là aussi, ce qui serait peut-être bien c'est de savoir où on va, parce que l'an dernier, on parlait d'une réhabilitation et d'une transformation relativement importante du Stade Nautique Rainier III, travaux qui auraient duré deux ans. Aujourd'hui, on nous dit, on refait juste les

plongeurs pour 250.000 € ; alors, que veut faire le Gouvernement ? S'il transforme le Stade Nautique Rainier III, comme il était prévu à l'époque avec des transformations relativement importantes, ce n'est peut-être pas la peine de refaire les plongeurs cet été. Si, maintenant, vous vous contentez de faire les plongeurs, qu'on nous dise exactement ce que vous voulez faire sur ce Stade Nautique Rainier III. Est-ce que vous voulez le transformer profondément et peut-être ne pas refaire les plongeurs ou voulez-vous juste faire un peu de rénovation et le laisser en l'état ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour l'heure, on veut faire de la rénovation et le laisser en l'état, c'est pour cela qu'on pratique cette modification l'an prochain qui a vocation à perdurer pendant quelques années, puisque dans l'ordre des choses, il faut d'abord s'occuper de la Darse Nord, s'occuper du Quai des États-Unis et ensuite, seulement, s'occuper du Stade Nautique Rainier III.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Je voulais simplement regretter que la ligne « aménagement terrain de sport » soit réduite à zéro, ce qui implique, évidemment, puisqu'on en a déjà parlé, que les discussions avec les communes voisines sont au point mort sur les aménagements de terrain, donc je le regrette.

M. le Président.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.901 – MATERIEL HORAIRE DYNAMIQUE	60.000
708.903 – EXT. BUR. RUE MAIRIE DE LORRAINE.....	100.000
708.904 – ACQUISITION INSTALLATION MATERIEL INFORMATIQUE.....	240.000

708.9041 – REFONTE SYSTEME INFORMATIQUE PROP. INDUS.	600.000
708.905 – RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION	628.000
708.906 – AMENAGEMENT BUREAUX LES ABEILLES	90.000
708.907 – AGRANDISSEMENT PALAIS JUSTICE.....	120.000
708.945 – ACQUISITION EQUIPEMENTS POMPIERS.....	322.000
708.948 – EXTENSION CASERNE POMPIERS FONTVIEILLE.....	4.000.000
708.979 – AMELIORATION & EXTENSION BATIMENTS PUBLICS	3.955.000
708.9792 – TRAVAUX BD - BATIMENTS PUBLICS	750.000
708.992 – OPERATION DE LA VISITATION	<u>12.000.000</u>
	<u>22.865.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Oui, juste, Monsieur le Président, si vous avez la gentillesse, dans le premier trimestre de l'année qui s'ouvre de faire une réunion avec l'ensemble des Conseillers Nationaux sur le suivi du projet de l'opération de la Visitation qui contient le nouveau Conseil National, parce que nous ne sommes pas trop au courant et qu'on aimerait être un peu plus destinataires d'informations.

M. le Président.- Je pense que l'idée est bonne, on pourrait prévoir une réunion avec peut-être même les Travaux Publics, les architectes et les Conseillers Nationaux.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est une très bonne idée, Monsieur le Président, parce qu'il conviendra sans doute de réenvisager l'aménagement des locaux.

M. Laurent NOUVION.- Tout à fait, Monsieur GARDETTO.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Mais, moi, j'avais pris fait et cause l'année dernière et il y a déjà deux ans pour cela, mais je n'avais pas été suivi.

M. le Président.- S'il vous plaît, l'heure est tardive et je voudrais qu'on termine les chapitres.

M. Fabrice NOTARI.- Je voulais parler aussi des bureaux des Abeilles, dont on a déjà parlé ici à plusieurs reprises, parce que ces bureaux sont restés vacants et inoccupés, c'est donc un manque à gagner en termes de loyers.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, Monsieur NOTARI, c'est vrai.

(Rires).

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est tout ?

M. le Président.- Oui, je crois que c'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, c'est tout.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mettez-les à la location si vous ne voulez rien en faire, ce n'est pas la peine de se lamenter sur l'absence de mètres carrés...

M. Laurent NOUVION.- Donnez-les nous, on les loue...

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS.....	2.000.000
709.996 – RACHAT AU FRC.....	450.000
	<u>2.450.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Alexandre BORDERO, qui est en forme, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

Comme je vois qu'il y a écrit « FRC » dans la ligne, je suggérerai à M. NOUVION de poser sa question...

(Rires).

M. Laurent NOUVION.- On rigole parce qu'il est tard, mais le sujet n'est pas rigolo...

M. le Président.- On ne rigole pas justement.

M. Laurent NOUVION.- Et bien oui, on pensait la même chose. Effectivement, sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, conformément aux demandes très insistantes de la Commission Supérieure des Comptes, qui va dans le sens, d'ailleurs, d'un certain nombre de Conseillers Nationaux, depuis un certain nombre d'années, le Fonds de Réserve Constitutionnel, comme vous le savez, a financé un certain nombre d'opérations qui n'étaient pas rentables et donc, comme ces opérations n'étaient pas rentables, elles étaient financées par le Fonds de Réserve. Elles doivent être sur les dix prochaines années, remboursées par le Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel, ce qui fait que, mécaniquement, le Budget de l'Etat part avec un moins chaque année, moins 20, moins 30, moins 40 millions qu'il faut chaque année rembourser au Fonds de Réserve Constitutionnel. Ce moins vient s'ajouter, bien entendu, au déficit qui nous est présenté. Ça, c'est un premier point et je crois que le Gouvernement en a pris la mesure, puisque cela fait deux ans qu'un certain nombre de rachats sont organisés et sont décidés par vos Services, Monsieur le Ministre, ce qui va dans le bon sens.

La deuxième partie de ma question concerne, effectivement, une question que j'avais posée tout à

l'heure. Le Président souhaitait qu'on la pose à cet article-là. Elle s'adresse à Madame le Conseiller pour les Finances et l'Economie et à Madame ROSABRUNETTO, si vous avez la gentillesse de nous donner la situation liquide disponible du Fonds de Réserve Constitutionnel à ce jour et l'évolution sur l'année. D'après mes calculs, mais je n'ai pas, bien entendu, accès aux mêmes sources que vous, mais d'après mes calculs, on devrait avoir un Fonds de Réserve Constitutionnel étalé sur l'année, sur la partie liquide, ce qui est très préoccupant.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* En fait on a, effectivement, comme vous le savez, vu les variations assez rapides au jour le jour des marchés, je crois qu'à ce jour, aux dernières nouvelles, on était à plus 2 % sur la partie liquide, ce qui n'est pas énorme à comparer avec l'évolution des marchés depuis le début de l'année, qui n'est pas terrible, si ce n'est moindre, mais encore une fois, cela ne préjuge en rien de ce qui va se passer d'ici la fin de l'année, puisqu'il y a quand même des variations. Il y a des variations d'une semaine à l'autre qui sont énormes, je peux vous dire ça aujourd'hui, mais à la limite, je préfère qu'on attende la fin de l'année où on fera un point pour donner à la Commission de Placement des Fonds une évolution très précise du portefeuille d'ici à la fin de l'année.

M. Laurent NOUVION.- Merci. En fait, pour bien comprendre, cela veut dire que la gestion du Fonds de Réserve, moins les ponctions qui ont été faites sur ce Fonds de Réserve pour payer l'opération Odéon, la ZAC Saint Antoine, la Villa Ida et d'autres, il va y avoir un prélèvement pour IM2S, si vous voulez le compte de perte et profit sur l'année est pratiquement égal, ce qui est préoccupant. Cela veut dire que sur l'année en cours le Fonds de Réserve Constitutionnel dans sa partie liquide est resté stable, cela veut dire que l'année prochaine, étant donné qu'on va avoir à payer le déficit 2009 qui est de 61 M€, plus l'investissement dans Odéon, plus la fin de la ZAC

Saint Antoine, plus un certain nombre d'autres opérations, il va y avoir, heureusement, un certain nombre de rachats par le Budget de l'Etat, ça veut dire qu'il faut souhaiter que les marchés financiers soient très porteurs l'année prochaine. C'est également une préoccupation pour nous, parce qu'on se met dans la situation un peu dépendante des marchés financiers, je suis assez inquiet.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Monsieur NOUVION, je ne veux pas rentrer dans le détail à cette heure de la soirée, et nous aurons l'occasion d'en reparler, notamment en Commission de Placement des Fonds, mais quand on dépense pour Odéon, pour un investissement, on ne peut pas comparer ça, par exemple, aux renflouements des déficits. On paie les déficits avec normalement, les revenus des liquidités du Fonds de Réserve ; en revanche quand on investit, certes à tort et on va le rembourser par le Budget, mais lorsqu'on investit, c'est quand même un investissement, dans le bilan du Fonds de Réserve, on a cet investissement, donc cela ne se compare pas totalement de la même façon.

M. Laurent NOUVION.- Madame le Conseiller, si je puis me permettre, je ne vous ai jamais parlé d'investissement, je vous ai parlé de la partie liquide, c'est pour cela que j'ai demandé la situation de la partie liquide. Bien entendu c'est un investissement et la Tour Odéon est un investissement à mettre au crédit du Fonds de Réserve, personne ne remet en cause cela.

Ce qui nous préoccupe, c'est que la partie liquide est étale, elle n'évolue pas et c'est anormal dans un marché qui est assez difficile, non, je ne parle même pas d'inflation, c'est cela qui nous pose problème, je ne porte pas de jugement en tant que membre de la Commission de Placement des Fonds, je ne porte pas de jugement sur la gestion, ce n'est pas ma place ici, mais je vous dis juste qu'en matière de position et de situation de liquidité, il faut quand même dire que le Fonds de Réserve, en sa partie liquide, était à deux milliards quatre, il y a deux ans et demi, on est à un milliard neuf cent cinquante, environ ou deux milliards.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, je vous encourage à terminer.

M. Laurent NOUVION.- Voilà, je compte.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci. Moi je vais vous poser la question d'une manière beaucoup plus simple et plus claire.

La partie liquide du Fonds de Réserve à la fin de l'année va générer des intérêts. Ma question est la suivante, le Fonds de Réserve couvre d'abord les déficits budgétaires, c'est la Constitution, ensuite il couvre un certain nombre d'opérations qu'on a décidé de financer par le Fonds de Réserve Constitutionnel, et enfin, il peut, dans l'année, engranger des bénéfices par le rachat par le budget de l'Etat d'opérations qui n'auraient jamais dues être financées par le Fonds de Réserve.

Alors, la question est très simple. Madame, est-ce qu'à la fin de l'année 2010, les intérêts générés par le Fonds de Réserve couvriront entièrement les frais qu'on lui demande de supporter ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce que je disais, c'est que les intérêts du Fonds de Réserve doivent couvrir les déficits et quand ils doivent couvrir les déficits et, comme on l'a dit d'ailleurs depuis un certain temps, c'est sur le long terme, c'est-à-dire qu'on ne peut pas calculer cela d'une année à une année. Il y a des années, ce qu'on appelle les intérêts du Fonds de Réserve, ce que rapporte la partie liquide du Fonds de Réserve, a été bien au-delà des déficits qu'on a fait. En fait, nous, l'équilibre qu'on fait, c'est sur un long terme et sur long terme, c'est oui positivement, les intérêts générés par le Fonds de Réserve couvrent les déficits.

M. le Président.- Merci beaucoup de cette clarté.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 11 – EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 – PARKING DU QUAI ANTOINE 1ER	600.000
711.9845 – IMMEUBLES QUAI ANTOINE 1ER EXTENSION	5.500.000
711.985 – CONSTRUCTION DEPOT CARROS	3.500.000
	<u>9.600.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Nous passons à présent aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Chef de Cabinet.-

80 – COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

8000 – EMISSION PIECES DE MONNAIES.....	DEPENSES	RECETTES
	<u>500.000</u>	<u>500.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 80 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

81 – COMPTES DE COMMERCES

8120 – PREFINANCEMENT CONGRES	DEPENSES	RECETTES
8121 – ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	1.000	1.000
8125 – DEVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU	1.700.000	1.700.000
8145 – EDUCATION NATIONALE – MANUELS SCOLAIRES	6.500.000	3.800.000
8145 – LES INSTITUTIONS DE PRINCIPAUTE DE MONACO	20.000	20.000
	8.221.000	5.526.000
	<u>8.221.000</u>	<u>5.526.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 81 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
82 – COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES		
8217 – EDUCATION NATIONALE – FORM. ETUD. ETRANGERS	40.000	40.000
8218 – CONTRAT HABITATION CAPITALISATION.....	1.500.000	2.013.000
8220 – FISCALITE DE L'EPARGNE.....	25.000.000	25.000.000
	<u>26.540.000</u>	<u>27.053.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
83 – COMPTES D'AVANCES		
8300 – AVANCES SUR TRAITEMENTS	100.000	100.000
8310 – AVANCES EXCEPT. SUR TRAITEMENTS	50.000	50.000
8343 – PRESTATIONS MALADIE MAIRIE.....	3.450.000	3.300.000
8361 – AVANCES DIVERSES.....	150.000	150.000
8367 – AVANCES AUX ENTREPRISES.....	300.000	300.000
8370 – ASSURANCE PROSPECTION FOIRE.....	485.000	264.000
	<u>4.535.000</u>	<u>4.164.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

	DEPENSES	RECETTES
84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT		
8410 – AVANCES DOMMAGES.....	2.587.000	1.037.500
8420 – DOMAINES – AVANCES.....	20.000	
8422 – FONCTION PUBLIQUE A.D.C.....	200.000	200.000
8477 – FRAIS DE POURSUITE.....	30.000	30.000
	<u>2.837.500</u>	<u>1.267.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

85 – COMPTES DE PRETS	DEPENSES	RECETTES
8500 – PRETS A L'HABITATION.....	1.500.000	140.000
8510 – PRETS HOTELIERS.....	350.000	46.000
8520 – PRETS A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE.....	420.000	116.000
8530 – PRETS IMMOBILIERS.....	200.000	16.700
8551 – AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE.....	400.000	400.000
8560 – PRETS DIVERS.....	240.000	2.439.900
8566 – IMMEUBLE RUE FLORESTINE.....	200.000	200.000
8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	350.000	350.000
8571 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE LOYER.....	200.000	200.000
8597 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	500.000	500.000
	<u>4.360.000</u>	<u>4.408.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce compte ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Je suis désolé, c'est la dernière fois.

Ça m'a échappé en séance privée, la ligne 8560 « Prêts divers », au titre des Recettes, 2.439.900 €, cela représente quoi ? Mécaplast ? D'accord.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce compte 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Je vous rappelle que la prochaine séance est prévue le vendredi 17 décembre 2010 à 18 heures 30, pour le vote du Budget Primitif 2011.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Merci beaucoup.

Très bonne soirée.

(La séance est levée à 00 heure 30)

